



# Les migrants

## Lettre 132 aux cercles de silence

**Juin 2026**

Avec les futures élections présidentielles, la non-information (sujets évités) et surtout la désinformation vont se répandre dans les médias. Aussi si vous ne lisez qu'un article, lisez et reprenez l'article : ***une vaste enquête contredit les idées reçues sur l'immigration en France***. Il est temps d'aller aux sources et de ne pas trop prêter l'oreille aux messages transmis par les médias, ceux-ci pactisant trop souvent, sans le dire, mais sous couvert d'impartialité avec des options électoralistes.

À l'occasion de la **Journée mondiale des réfugiés du 20 juin**, ne serait-ce pas l'occasion de faire une sensibilisation aux cercles de silence, en proposant des échanges conviviaux autour des réalités de l'exil et de l'accueil des personnes réfugiées ? Des cercles de silence relèvent le déficit de faire silence dans ce média, et donnent des témoignages et des informations sur leurs liens avec les centres de rétention administratif.

Le **12 juin 2026, Le Pacte asile et migration entre en vigueur** dans tous les pays de l'Union européenne. Quelques points sont à retenir : lisez l'article.

Bonne lecture,

Michel Girard

### Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE .....	3
RAPPORT 2025 SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Nantes .....	5
Le Canet.....	6
Cornebarrieu .....	8
Plaisir .....	8
CERCLES DE SILENCE .....	9
Saverne et Haguenau .....	9
Bienne ( Suisse) .....	9
FRANCE.....	9
"Dégonfler une partie des fantasmes" : une vaste enquête contredit les idées reçues sur l'immigration en France .....	9
L'Insee contrecarre l'idée d'une invasion migratoire, les entrées sur le territoire diminuent .....	11
L'immigration, thème de la présidentielle de 2027 ? .....	12
Face aux délais de renouvellement de titres de séjour, des milliers de personnes au désespoir .....	14

L'ethnie Four au Soudan désormais protégée par la Cour nationale du droit d'asile ..	15
Un rapport documente l'impact des démarches sur la santé mentale des travailleurs étrangers en France .....	16
l'humoriste Zaef se bat depuis 10 ans pour obtenir sa régularisation.....	17
Quatre associations attaquent l'État en justice, pour violations des droits des mineurs non accompagnés.....	20
Scolarisation des mineurs étrangers en recours : le "trop lent" chemin vers l'accès aux lycées .....	21
France-Royaume-Uni.....	24
Abbeville.....	25
<b>Belfort</b> .....	26
Calais .....	27
<b>Cholet</b> .....	28
<b>Côte d'Armor</b> .....	29
<b>Lamballe</b> .....	29
<b>Locmiquélic</b> (Morbihan).....	30
Mayotte .....	30
Rennes.....	32
Saint-lô.....	33
MANCHE .....	34
MEDITERRANEE .....	36
UNION EUROPÉENNE .....	37
Le Pacte asile et migration, c'est quoi ? .....	37
Feu vert pour la création de centres dans des pays tiers où renvoyer les migrants.....	41
Les migrants en Europe sont de plus en plus diplômés .....	43
En Europe, la précarité sanitaire des migrants.....	44
Allemagne.....	47
Autriche .....	48
Chypre.....	49
Espagne.....	49
Grèce.....	53
Italie .....	56
Malte .....	57
EUROPE.....	58
Irland du Nord.....	58
Royaume-Uni.....	60
Suisse .....	62
AFRIQUE .....	64

En Afrique, un juteux business autour des demandes de visas.....	64
Côte d’Ivoire.....	67
Ghana.....	68
Libye.....	68
Mauritanie.....	71
Maroc.....	72
Mozambique.....	73
Sénégal.....	74
Tunisie.....	75
ASIE.....	77
Turquie.....	77
TEMOIGNAGE.....	77

## **CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

### ***RAPPORT 2025 SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE***

Comme chaque année, fortes de leur présence quotidienne dans les centres de rétention administrative (CRA) d’Hexagone et d’Outremer, les associations Forum Réfugiés, France terre d’asile, le Groupe SOS Solidarités – Assfam, La Cimade et Solidarité Mayotte publient un rapport documentant les principales problématiques observées dans ces lieux d’enfermement opaques, et fournissent des chiffres précis sur les situations rencontrées ([https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2026/05/RA\\_CRA\\_2025\\_web.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2026/05/RA_CRA_2025_web.pdf)).

L’année 2025 s’inscrit comme l’une des plus préoccupantes pour les droits des personnes étrangères privées de liberté en CRA. Depuis quelques années, les nombreuses évolutions législatives et les pratiques administratives répressives – voire illégales – accentuent la banalisation de l’enfermement et fragilisent les garanties procédurales ; les conséquences délétères de cette politique sont de plus en plus marquantes. Dans ce nouveau rapport annuel, les associations dénoncent ce basculement marqué en outre par une remise en cause de leur rôle en centres de rétention administrative, et donc d’un accès effectif aux droits.

Dans un contexte de durcissement des politiques migratoires européennes, au prétexte de répondre à l’actualité, le gouvernement poursuit ainsi sa course à l’enfermement et l’expulsion : propositions de lois, projets de nouveaux CRA, agrandissement des CRA existants, volonté d’allongement de la durée maximale de rétention (malgré la censure d’un premier texte par le Conseil Constitutionnel), modifications du fonctionnement des CRA en renforçant les mesures sécuritaires et répressives. Tout est fait pour contourner le contrôle des juges et s’affranchir du droit.

Nos associations ne cessent d’alerter, année après année, sur la nécessaire prise en compte des situations individuelles des personnes étrangères, à rebours des décisions administratives souvent disproportionnées et des discours et évolutions législatives alimentant les amalgames entre étrangers et délinquants. Les constats présentés dans le rapport annuel et la présence des associations dans les CRA ont d’autant plus leur importance, pour veiller au respect des droits et libertés fondamentales des personnes enfermées et alerter sur les entraves de l’administration.

Plus de 44.000 personnes ont été enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA) de l’Hexagone et d’Outre-mer. Les cinq associations intervenant dans ces lieux de privation de liberté – Forum réfugiés, France terre d’asile, La Cimade, Groupe SOS Solidarité et Solidarité Mayotte – dressent dans leur rapport annuel un bilan préoccupant de l’utilisation de la rétention administrative en 2025. Elles y décrivent l’enfermement abusif et inefficace ainsi que le durcissement inquiétant du cadre légal. Un durcissement d’ores et déjà effectif, qui sera amplifié par la mise en œuvre du Pacte sur l’asile et la migration, l’adoption future du Règlement européen « Retour » et la remise en question de la présence d’acteurs de la société civile dans ces lieux de privation de liberté.

### **Un enfermement massif, abusif et inefficace**

Alors que la loi conditionne le placement en rétention à la possibilité de mettre en œuvre la procédure d’expulsion, de nombreuses personnes ont été enfermées sans aucune perspective réelle de renvoi. En 2025, plus de 60 % des personnes enfermées ont finalement été libérées dont près de 45% par un juge. Si le rapport démontre l’inefficacité de cette pratique, il documente le détournement de plus en plus flagrant de la rétention au profit d’une politique qui renforce les amalgames dangereux entre « étrangers » et « délinquants ». Il rappelle également que derrière ces chiffres, ce sont des hommes, des femmes, et des enfants qui sont privés de liberté pendant plusieurs mois, au seul motif de leur situation administrative.

Dans la continuité des années précédentes, la notion floue de « menace pour l’ordre public » est au cœur des décisions de l’administration et des juridictions, et prend souvent le pas sur un examen sérieux des situations individuelles. Par le biais de décisions stéréotypées et de procédures expéditives, les préfetures ont privé de liberté pour des durées de plus en plus longues des parents d’enfants français, des personnes malades ou des personnes encourant des risques pour leur intégrité en cas de renvoi. Dans ces lieux dont l’architecture et la gestion sont de plus en plus assimilables à l’univers carcéral, et où les violences et tensions sont quotidiennes, l’enfermement affecte fortement la santé physique et psychologique et la vie familiale des personnes retenues. Ces impacts sont d’autant plus marqués au regard de l’augmentation de la durée moyenne de rétention. Si celle-ci était de 12,7 jours en 2016, elle est de 33,4 jours en 2025 et dépasse dans certains centres de rétention 45 jours.

*« Le bilan est très clair : les CRA servent à enfermer et sont détournés de leur finalité première, à savoir l’expulsion des personnes à bref délai [...]. L’année 2025, dans un contexte européen marqué par une volonté de durcissement en matière de migration et d’asile, marque un basculement vers une banalisation de la privation de liberté dans les CRA, une fragilisation des garanties procédurales, et une remise en cause du rôle des acteurs associatifs. »* — Extrait du Rapport 2025 sur les centres de rétention administrative

Les CRA d’Outre-mer, notamment celui de Mayotte, concentrent encore la majorité des placements. Le régime dérogatoire qui y est applicable favorise les renvois

expéditifs, sans contrôle d'un juge. Nos associations constatent cette année encore des obstacles à l'exercice effectif du droit d'asile, des pratiques illégales et l'enfermement de nombreux enfants.

### **Une accélération législative inquiétante**

A rebours de nos avertissements répétés sur ces dérives, plusieurs réformes ont, en 2025, mis les CRA au cœur de l'actualité législative.

Parmi elles, l'allongement de la durée maximale de rétention à 210 jours pour les personnes représentant une menace pour l'ordre public a été adoptée avant d'être finalement censurée par le Conseil constitutionnel au regard du caractère trop large de son application. Cette mesure, reprise cette année par le député Rodwell en cours d'examen par le Parlement, fait fi de toutes les analyses et alertes sur le caractère dangereux et inefficace d'un enfermement de longue durée.

Dans ce contexte, l'accès effectif à l'information et à l'exercice de leurs droits pour les personnes retenues est essentiel, notamment en matière de contentieux contre les procédures d'expulsion et d'enfermement dont elles font l'objet.

La publication de ce rapport est donc l'occasion, pour nos associations, d'appeler une nouvelle fois nos élus à se saisir des effets néfastes de ces politiques sur les personnes retenues, à assurer le plein respect des droits fondamentaux et à cesser les attaques répétées contre le travail de nos associations qui œuvrent de manière indépendante et transparente dans les CRA.

<https://www.lacimade.org/publication/rapport-2025-sur-les-centres-et-locaux-de-retention-administrative/>  
<https://www.lacimade.org/presse/2025-dans-les-cra-banalisation-de-lenfermement-reformes-repressives-carceralisation-des-conditions-de-retention-et-atteintes-aux-droits-fondamentaux/>

## **NANTES**

### **Y aura-t-il un CRA à Nantes ? Toute une histoire !**

La préfecture de Loire-Atlantique a ouvert une consultation publique « *en vue de la qualification du projet de CRA de Nantes en projet d'intérêt général* ». Le collectif Colère Nantes - CRA ni ici ni ailleurs appelle à faire entendre « *une autre voix* ». Du 10 décembre 2025 au 5 janvier 2026 se tenait cette "consultation publique" ouverte par la Préfecture de Nantes. Cette "consultation" consistait à la mise à disposition sur place et en ligne d'un registre sur lequel il était possible d'exprimer son avis quant au projet de construction d'un CRA à Nantes. On y a dénombré 1020 contributions, dont 1000 défavorables au CRA et seulement 18 favorables. « *Si l'on salue toutes celles et ceux qui ont pris le temps de dénoncer cet objectif raciste, indigne, inutile et coûteux. L'Etat ne pourra pas se servir de cette consultation comme verni démocratique à son projet, au contraire* ».

Il n'y a cependant peu d'illusion à avoir sur les suites de cette consultation. Elle n'est qu'une étape obligatoire à la Préfecture pour qualifier son projet « *d'intérêt général* », peu importe le résultat.

Notre coordination - COLERE Nantes CRA ni ici, ni ailleurs - continue donc sans attendre de construire une large mobilisation contre le CRA et les politiques racistes et xénophobes qui le portent. Si d'autres initiatives verront le jour ces prochaines semaines, nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à toutes celles et ceux qui s'opposent à l'installation d'un CRA sur la métropole nantaise, le samedi 4 avril 2026, temps fort de la lutte !

Le 21 avril 2026, Saisie par les services de la préfecture de la Loire-Atlantique, la Ville de Nantes émet un avis défavorable au dossier de permis de construire relatif au projet de centre de rétention administrative (CRA) prévu à l'est de Nantes. XR Nantes et le comité nantais des Soulèvements de la Terre expriment leurs revendications :

*"Nous demandons à Léon Grosse de se retirer du projet de CRA. Nous exigeons de la Maire de Nantes, qui s'est récemment opposée publiquement au projet du CRA, d'allier les actes aux paroles en usant des leviers juridiques qui existent bel et bien pour l'abandon définitif du projet."*

Les militants s'adressent directement à l'entreprise Léon Grosse : *"Nous tenons à rappeler au groupe Léon Grosse qu'à Nantes une résistance de plus en plus forte et structurée s'oppose à la construction du CRA, elle se poursuivra et s'intensifiera jusqu'à l'abandon du projet."*

Pour rappel, en février 2026, la préfecture de Loire atlantique a fait classer le CRA en PIG (Projet d'Intérêt Général), malgré une consultation publique obligatoire affichant une nette opposition au projet, à plus de 94% des participants. Le terrain retenu, d'une superficie de 4,9 hectares, se trouve sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) baptisée « Champ de Manœuvre », qui prévoit également la construction d'environ 2000 nouveaux logements d'ici 2032. Ce projet s'implante sur une zone humide de terrain versant, alimentant plusieurs ruisseaux de la ville et abritant des espèces protégées ainsi qu'un bois qualifié d'Espace Boisé Classé (EBC) au plan local d'urbanisme.

*"Ce n'est pas un lieu de balade pour promener son chien qui est en jeu, mais les conditions de vie des habitants de la métropole. Encore une fois, la notion de justice environnementale est essentielle ici car ce sont les personnes les plus précaires qui sont les plus exposées aux effets du changement climatique."*

L'artificialisation des sols entraîne un ruissellement plus important et augmente significativement le risque d'inondations des terres et des habitations. Une demande d'autorisation environnementale du chantier doit encore être délivrée en amont du permis de construire, prévu pour juin 2026.

*"Neuf organisations (1) du collectif Colère Nantes, qui s'oppose au centre de rétention, ont déposé, le 2 avril, un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. Ce qu'elles attaquent, c'est une précédente étape de la procédure, à savoir un arrêté du préfet du 4 février 2026, qui a déclaré la construction d'un CRA à Nantes d'intérêt général. Cet arrêté n'autorise pas les travaux, mais peut faciliter la délivrance de l'autorisation environnementale."*

Une consultation du public préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale est nécessaire à la création du Centre de Rétention Administrative (CRA). Cette consultation du public par voie électronique se déroulera du jeudi 23 avril 2026 à 9h00 au jeudi 23 juillet 2026 à 17h00 inclus, soit pendant 3 mois.

<https://l.ouest-france.fr/cTEEx>

<https://www.facebook.com/colere.nantes/>

<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/une-action-pour-denoncer-la-participation-de-leon-grosse-au-projet-de-cra>

[https://www.facebook.com/colere.nantes/..](https://www.facebook.com/colere.nantes/)

<https://www.registre-dematerialise.fr/7264/>

**LE CANET**

**Six parlementaires visitent le centre de rétention**

La Cimade a invité les parlementaires et élus locaux à assister à l'audience du Juge des Libertés et de la Détention avant une visite du centre de rétention administrative du Canet, les 21 et 22 mai 2026. La Cimade à Marseille assiste régulièrement aux audiences du tribunal qui jouxte le CRA, et diffuse une chronique judiciaire « le Tourniquet » pour témoigner de la justice réservée aux étrangers. En cette fin de mai 2026, elle a invité les parlementaires opposés à la politique actuelle concernant l'immigration, à assister aux audiences et, dans la foulée, à visiter le centre de rétention. Six d'entre eux ont répondu présent. La presse, convoquée, a voulu les accompagner.

*Le juge des libertés et de la détention examine la légalité du maintien en rétention* de chaque personne, prolongation demandée par la Préfecture au bout de 4 jours, 30 jours et 60 jours. Ce contrôle de l'autorité judiciaire sur l'Administration est un rempart indispensable dans un état de droit.

L'audience est ouverte au public. Les 21 et 22 mai, la salle était comble ! En plus des parlementaires et de leurs assistants, la Mairie de Marseille était présente en la personne de l'adjoint en charge de la sécurité, de la médiation sociale Marseille de la prévention des conduites à risques et de la délinquance. Le responsable de l'équipe de Forum Réfugiés (l'association à l'intérieur du CRA), les media (La Provence, ICI (FR3), Marsactu, Libération, Charlie Hebdo, l'Agence France Presse), les bénévoles de la Cimade et leur délégué national en région Sud-Est : un public exceptionnellement nombreux pour ce tribunal éloigné des regards.

L'avocat de la Préfecture justifie les raisons de la rétention; le retenu et son avocat revendiquent la remise en liberté ou l'assignation à résidence. Le juge prend sa décision suivant son interprétation du CESEDA (Code d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile). Cette décision peut faire l'objet d'un appel, soit par le retenu, soit par la Préfecture.

Les parlementaires ont pu également découvrir la forme dégradée de l'audience de la Cour d'Appel : car elle se déroule en visio-conférence, dans un bâtiment préfabriqué situé à trois mètres du tribunal : le retenu face à un téléviseur où apparaissent juges, avocats et interprète ... un summum de justice dégradée. Les élus, témoins, ont manifesté leur indignation à la sortie de ce simulacre.

Les députés et sénateurs disposent d'un droit de *visite dans les lieux de privation de liberté*, qui s'applique aux centres de rétentions administrative. Des menaces sur ce droit ont pesé récemment (censure du Conseil Constitutionnel, début 2025) mais une nouvelle loi a été votée (et promulguée le ... 9 mai 2026 !). Il s'agit d'un contrôle parlementaire sur les conditions de vie et le respect de la dignité des personnes enfermées. Ces visites inopinées peuvent permettre de dévoiler les abus et de contraindre le Centre et sa tutelle à des aménagements.

La visite parlementaire sur un lieu d'enfermement ne prend tout son sens que si elle est médiatisée de façon à ce que les citoyens puissent être correctement informés. A trois reprises, les journalistes accompagnant les élus et leurs collaborateurs se sont vus *refuser l'entrée*, la cheffe du Centre alléguant le risque de trouble à l'ordre et de diffusion d'images détournées (ce qui est arrivé lors d'une visite d'Éric Ciotti et du reportage du journal Frontières en 2025 en région parisienne). Les parlementaires ont dû appeler le cabinet du Préfet, qui a contacté le cabinet du Ministre de l'Intérieur. Finalement les journalistes ont pu entrer, mais sans autorisation de prise de vues.

La presse nationale et locale a tout de même pu rendre compte au public des conditions désastreuses de la rétention au Centre du Canet : lire notamment le reportage

dans Marsactu, La Provence du 22 mai, La Marseillaise du 23 mai, voir le reportage de ICI en replay, Nice Matin du 23 mai (via l'AFP), en attendant les dessins de Charlie Hebdo le mercredi 28 mai.

<https://www.lacimade.org/six-parlementaires-visitent-le-centre-de-retention-du-canet/>

## **CORNEBARRIEU**

### **Des nouvelles du CRA en date du 21 mai 2026 obtenues grâce à la CIMADE**

Les travaux sont toujours en cours. Récemment un secteur a fini d'être rénové. Les personnes ont été transférées dans le secteur rénové, mais étaient frustrées car elles ont été déplacées sans avoir été prévenues. D'autant qu'à leur arrivée dans le secteur, il y avait encore des odeurs de peinture, de la poussière... Les travaux concernaient surtout les canalisations, la plomberie et la peinture. Aussi, ce nouveau secteur ne dispose que d'une seule TV en salle commune, ce qui a généré beaucoup de frustration et de mécontentement. Plusieurs courriers de revendication ont été adressés à la direction, sans aucune réponse. Dans ce contexte, une grue a fait tomber sur la zone extérieure deux grandes plaques métalliques de chantier. La plaque a été retenue par le grillage. Des gravats sont tombés à travers et ont touché une personne. La plaque a été enlevée. A la suite de cela nous avons effectué une saisine du CGLPL. Les travaux créent un climat particulièrement lourd et les conditions d'enfermement encore plus difficiles.

6 lits superposés ont été installés. Le CRA est désormais à 95 places.

Il y a eu une vague de Laissez-Passer Consulaires pour les personnes algériennes et, actuellement au CRA, il n'y a qu'une personne algérienne qui a un LPC en cours de validité. Il n'y a donc eu plus de délivrance récente de LPC. Le consul d'Algérie continue de venir le mercredi.

**Une entreprise privée** gère désormais les visites. Ce sont des agents de sécurité de la société Weasure qui assurent l'accueil, la fouille et organisent les visites... Voici un lien vers un article de Politis à ce sujet : (<https://www.politis.fr/articles/2026/04/enquete-comment-letat-systematise-la-securite-privée-dans-les-cra/>).

## **PLAISIR**

### **Une audience judiciaire « en visio » avec la Cour d'Appel de Versailles**

La salle d'audience, petite, avec une table et 4 chaises fixées au sol, comporte un écran et une caméra et, derrière une porte, une glace sans tain pour la surveillance de la PAF.

Le jeudi 7 mai 2026, l'audience traite d'un recours que l'avocat du retenu a fait auprès de la Cour d'Appel de Versailles, après qu'un Juge des libertés et de la détention l'ait maintenu en rétention. L'avocat présente une alternative à cette « rétention » que le juge va examiner avant de donner son verdict, en fin d'après-midi.

Le juge se tourne vers la caméra dirigée vers le retenu et lui demande s'il a bien compris le débat et s'il veut rajouter quelque chose. Le retenu donne une réponse négatives. Il est extrait très rapidement du parloir par un agent de la PAF pendant qu'un autre éteint le système de la visio. Le détenu n'a pas été libéré du CRA.

Cette façon de procéder semble devenue « habituelle » à Versailles comme dans le reste de la France, évitant le déplacement du/des juge/s et de l'avocat au CRA ainsi qu'une escorte policière jusqu'aux tribunaux versaillais. Faire d'un parloir de

rétenion un «tribunal » avec ses contraintes de sécurité dans la partie CRA du bâtiment ne favorise pas l'accès du public, malgré une affichette à l'entrée du «commissariat / CRA ». On peut aussi douter de la confidentialité des échanges entre le retenu et son avocat (obligatoires avant la visio). Le côté « humain » des échanges disparaît, surtout pour des étrangers maîtrisant mal le français mais la présence d'un interprète est possible.

## CERCLES DE SILENCE

### SAVERNE ET HAGUENAU

#### **Il ne faut pas s'arrêter**

Au récent cercle de Saverne, deux jeunes filles de 17ans dont l'une avait une petite croix en collier au cou et l'autre avait un voile noir, ont lu un moment le panneau principal. Au moment où elles s'apprêtaient à partir, je les ai abordées en leur demandant ce qui les avait intéressées. Elles ont dit qu'elles trouvaient formidable que des « **gens aussi âgés puissent dire et écrire des choses pareilles car on entend presque partout le contraire** ». Elles ont dit qu'elles parlent entre elles de leur religion différente et que ça ne les empêche pas d'être amies. Elles ont répété plusieurs fois qu'elles étaient heureusement surprises que des "gens de cet âge" défendent des "**gens que tout le monde condamne**". J'espère que cela aidera à convaincre les "*gens de cet âge*" des autres cercles de silence, qui envisagent d'arrêter car désespérés par l'apparente indifférence des jeunes, de continuer tant qu'ils et elles en auront la force physique (parfois plus difficile à entretenir que la force morale, mais les deux s'alimentent comme se détériorent ensemble).

Etienne, Marie-Odile et Marcel : cercles de Saverne et Haguenau

### BIENNE ( SUISSE)

#### **Le jardin : invitation à la contemplation et, malgré ses limites, ouverture sur l'univers...**

Dans les jardins, les effluves de fleurs émerveillent nos sens, les promesses de fruits deviennent tangibles, évidentes... Combien de réfugiés rêvent de leur jardin, chez eux, auprès de leurs proches... ? Encourageons-les en participant au Cercle de Silence, Place de la Gare.

## FRANCE

### ***"DEGONFLER UNE PARTIE DES FANTASMES" : UNE VASTE ENQUETE CONTREDIT LES IDEES REÇUES SUR L'IMMIGRATION EN FRANCE***

L'institut nationale d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ont publié jeudi 21 mai 2026 une étude de 600 pages intitulée "Trajectoires et origines 2" (TeO2), qui analyse les parcours des

immigrés et leurs descendants en France.

Cette vaste enquête a été menée en 2019 et 2020 auprès de 27 000 personnes, âgées entre 18 et 59 ans, "*représentatives de la diversité des populations de France métropolitaine*" : 32 % sont originaires du Maghreb, 28 % d'Europe, 19 % d'Afrique subsaharienne, 16 % d'Asie et 5 % du reste du monde. La dernière enquête de ce type remonte à 2008 – 2009.

### **Un Français sur trois a un lien direct avec l'immigration**

Les résultats de cette nouvelle étude "**permettent de dégonfler une partie des fantasmes**", signale un socio-démographe, l'un des 35 chercheurs et chercheuses de cette étude.

Et en premier lieu sur le supposé communautarisme de la population immigrée. Le rapport souligne que "*39 % des immigrés ont un conjoint d'une autre origine, dont 29 % sans ascendance migratoire*". Pour la seconde génération, ce taux passe même à 59 %, dont 45 % sans ascendance migratoire. "**C'est la mixité qui domine et pas l'entre-soi communautaire**". Cette mixité se retrouve aussi dans les relations amicales, contrairement aux Français d'origine. "*Plus de la moitié des individus de la population majoritaire déclarent que presque tous les membres de leur cercle amical sont de la même origine qu'eux, alors que c'est le cas de seulement un immigré sur cinq et un descendant d'immigrés sur dix*", indique encore le socio-démographe. "*Enfin, ceux qui apparaissent le plus dans l'entre-soi [sont plutôt] du côté de la population majoritaire*".

Et selon cette enquête, un Français sur trois a "*un lien direct avec l'immigration sur trois générations*" (immigré, enfant d'immigrés ou petit-enfant d'immigrés), notamment via les "unions mixtes".

### **Seulement 9 % des immigrés sont entrés sans visa**

L'étude contredit une autre idée reçue portant sur la hausse des arrivées irrégulières en France. Selon le rapport, **la proportion d'étrangers** en situation irrégulière en France "*ne semble pas avoir progressé au fil du temps, au contraire de ce que suggèrent les discours publics*".

Sur les 27 000 personnes interrogées, une personne sur cinq a déclaré avoir été sans-papiers au moment de son parcours en France – une proportion stable dans le temps. Le passage en situation irrégulière se produit, pour la moitié des cas, au-delà des six premiers mois en France, alors que les immigrés avaient déjà entamé leur processus d'installation en jouissant de papiers et/ou logement personnel. En effet, **seulement 9 % des immigrés sont entrés dans l'Hexagone sans visa**.

"*Jugé d'abord inéligible à l'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour, un migrant peut quelques années plus tard être estimé apte à obtenir une carte de résident (10 ans) ou mieux encore la citoyenneté*", relève l'ouvrage.

Pour les auteurs de l'étude, ces résultats montrent l'évolution des critères d'appréciation, par l'administration, "*de la légitimité de la présence d'un immigré sur le sol français*". Cette "*détérioration*" des situations administratives n'est toutefois pas permanente : près d'un quart de ceux et celles qui étaient sans-papiers ont obtenu une carte de résident et autant ont été naturalisés français, relève l'un des chercheurs de l'Ined.

Par ailleurs, d'après l'étude, les immigrés arrivent en France le plus souvent munis de diplômes. Depuis 2009, **53 % des nouveaux arrivants étaient diplômés**,

contre 29 % avant 1989.

### **Inégalités**

Le rapport met aussi en évidence les inégalités auxquelles sont confrontées les immigrés. *"L'expérience des discriminations a augmenté depuis la précédente enquête"*, signalent les auteurs. Elle *"est très présente parmi les minorités racisées, dont l'origine et la couleur de peau exposent à la stigmatisation et à de nombreux désavantages dans la vie sociale"*.

*"Les immigrés et leurs descendants d'origine maghrébine et d'Afrique subsaharienne restent plus exposés que les autres groupes, d'origine immigrée ou que la population majoritaire, aux difficultés scolaires, ainsi qu'aux discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement et à la santé"*, selon l'étude.

Le risque d'interruption du droit au séjour n'est pas sans conséquences, notamment sur la capacité à se loger : environ 5 % des personnes arrivées après 2010 ont été sans abri. Pour celles arrivées avant 2000, la proportion était de 2 %. Or les conditions de logement à l'arrivée sont déterminantes pour la suite des trajectoires.

Si le parc social permet aux populations immigrées les plus défavorisées de s'installer durablement dans un logement, celles-ci accèdent cependant aux segments les plus disqualifiés du parc social : 40 % de celles qui ont vécu dans la rue ou dans des squats résident aujourd'hui dans une HLM située dans un quartier prioritaire. *"Certes, les immigrés ont toujours été exposés à des processus de ségrégation et de relégation (...), mais la crise du logement et l'augmentation des prix de l'immobilier ces dernières décennies diminuent encore plus leur marge de manœuvre"*, note l'étude.

*"Un effort particulier"* pour améliorer les conditions d'habitat *"des plus fragiles est essentiel pour lutter contre les inégalités sociales liées à l'origine"*, insiste l'organisme. Les inégalités de logement demeurent *"elles-mêmes productrices d'autres inégalités notamment économiques et scolaires"*, rappelle l'Ined.

## **L'INSEE CONTRECARRE L'IDEE D'UNE INVASION MIGRATOIRE, LES ENTREES SUR LE TERRITOIRE DIMINUENT**

D'après une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publiée le jeudi 6 juin 2026, 438 000 personnes sont arrivées sur notre territoire en 2024. Parmi elles, 85 000 sont nées dans l'Hexagone ou en Outre-mer, 40 000 sont nées françaises mais à l'étranger, et 313 000 sont immigrées - c'est-à-dire des personnes nées étrangères à l'étranger.

Ce chiffre est en baisse par rapport aux années récentes : -10% par rapport à 2023 et -16% par rapport à 2022. *"Elles retrouvent leur niveau de 2019, après quatre années marquées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine"*.

Loin des idées véhiculées par l'extrême droite *"d'invasion migratoire"*, les flux décélèrent donc, constate l'Insee.

Concernant les 313 000 nouvelles personnes immigrées en 2024, les démographes précisent que : les personnes entrées sur notre territoire venaient d'Afrique à 46% (144 000 personnes, dont 63 000 du Maghreb), 27% d'Europe (83 000), 18%

d'Asie (57 000) et 9% d'Amérique et d'Océanie (30 000). "Toutes origines confondues, le nombre d'entrées de personnes immigrées diminue de 10% entre 2023 et 2024". Le pic de 2022 était lié à l'accueil des réfugiés qui fuyaient la guerre en Ukraine.

Autre cliché balayé, le niveau d'études des immigrés. La majorité des entrants (européens ou non) âgés de 25 ans ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur. La part des personnes de plus de 15 ans en emploi ou en étude est de 73% pour celles originaires d'Europe, de 53% pour celles nées en Asie et de 50% pour celles originaires d'Afrique.

*"Les immigrés originaires d'un pays de l'UE entrés en France en 2024 sont en moyenne plus âgés et moins fréquemment sans diplôme que ceux venus d'Asie ou d'Afrique",* précisent les auteurs. *"Parmi l'ensemble des immigrés de 25 ans ou plus [...], les femmes sont un peu plus fréquemment diplômées de l'enseignement supérieur (52 %) que les hommes (49 %).* Car l'immigration en France est aussi féminine. Les femmes représentent aujourd'hui 53% des arrivées enregistrées en 2024.

En revanche, le solde migratoire - la différence entre les entrées et les sorties - est "*historiquement haut*". En 2022, 375 000 immigrés sont entrés en France et 26 000 en sont sortis. Le solde pour les immigrés était donc de +348 000.

*"Dans le contexte du déclenchement de la guerre en Ukraine et de la sortie progressive de la crise sanitaire, les entrées ont fortement augmenté et les sorties nettement baissé",* écrivent les démographes.

D'autre part, la population immigrée en France poursuit sa croissance. En 2025, l'Insee estime à 8 millions de nombre d'immigré résidant en France, soit 11,6% de la population résidant sur le territoire national. Précision : sur ces huit millions de personnes, 2,6 millions ont été naturalisées français.

Le nombre d'immigrés croît ainsi plus rapidement que la natalité en France depuis 20 ans. Cette courbe s'explique notamment par le vieillissement de la population et la baisse des naissances dans notre pays. *"Depuis le début des années 2000, le nombre d'immigrés croît à nouveau plus rapidement que la population totale, du fait de l'augmentation de la population immigrée et de la baisse de la fécondité : la part d'immigrés passe ainsi de 7,3% en 1999 à 11,6% en 2025",* écrit l'Insee.

## **L'IMMIGRATION, THEME DE LA PRESIDENTIELLE DE 2027 ?**

S'il n'est pas le thème de préoccupation numéro un des Français, l'immigration apparaît régulièrement dans le top 5 des enquêtes d'opinion. Il devrait une nouvelle fois occuper une place incontournable lors de la campagne présidentielle de 2027. Outre les sondages, il suffit de lire ou d'écouter les différents candidats : quel que soit leur bord politique, ils se positionnent tous sur le sujet, à un an du scrutin.

Comme bien souvent, les positions les plus dures se trouvent à droite et à l'extrême droite, où l'on entend faire de l'immigration un thème majeur, conformément aux attentes de leur électorat. À commencer par le Rassemblement national (RN), où Jordan Bardella et Marine Le Pen évoquent déjà l'organisation d'un grand référendum sur le sujet en cas de victoire. Il s'agirait de sanctuariser, dans la Constitution, le fait que l'immigration relève exclusivement de la compétence nationale. S'y ajouteraient des mesures très classiques au RN : suppression du regroupement familial, instauration d'une priorité nationale pour le logement et les allocations.

Le référendum est une promesse qui a aussi la cote chez les concurrents. Bruno Retailleau, chez Les Républicains (LR), l'a également reprise. Il dit vouloir proposer un texte limitant drastiquement l'immigration, après avoir modifié la Constitution, qui ne permet pas en l'état de convoquer une consultation sur ce sujet. Il prône aussi le rapport de force avec certains pays de départ, notamment l'Algérie, comme il l'avait fait du temps où il était ministre de l'Intérieur. Outre ces propositions, il fait partie de ces responsables politiques qui établissent publiquement un lien entre immigration et insécurité.

Il existe des positions plus radicales encore. Chez l'autre parti d'extrême droite Reconquête !, on entend, comme en 2022, faire campagne sur la théorie complotiste du "*grand remplacement*". Le très probable candidat Éric Zemmour compte se passer d'un référendum et vante, lui, la "*remigration*", c'est-à-dire le renvoi dans leur pays d'origine d'une partie des immigrés déjà présents en France. L'ancien journaliste ne parle plus d'"immigration zéro", mais d'"immigration négative".

Au centre et centre droit Edouard Philippe s'était déjà démarqué il y a plusieurs années en suggérant d'abroger les accords de 1968 avec l'Algérie, une proposition reprise depuis par d'autres candidats de droite. Pour autant, l'ancien Premier ministre ne vante pas le rapport de force, mais la normalisation avec Alger. Il se prononce aussi pour une immigration choisie et un regroupement familial limité.

Chez Gabriel Attal, qui vient de se déclarer candidat pour Renaissance, le parti d'Emmanuel Macron, le constat est celui d'une immigration mal gérée pendant les deux quinquennats. L'ancien chef du gouvernement souhaite instaurer des quotas, estimant que l'on ne peut pas se passer totalement d'immigration, notamment face aux besoins de main-d'œuvre.

Évidemment, la perception n'est pas la même à gauche. Encore que le probable candidat Raphaël Glucksmann évoque, la volonté de lancer une convention citoyenne sur la question migratoire. Il entend la traiter "*sans tabou*", à partir de données démographiques, économiques et sécuritaires.

Comme d'autres à gauche, l'eurodéputé de Place publique estime que la gauche ne doit pas échapper à ce débat, toujours inflammable sur ce bord de l'échiquier. Illustration récente avec la prise de position d'un autre candidat : François Ruffin a mis les pieds dans le plat en meeting en se déclarant hostile à l'immigration de travail. Une position qui lui vaut des critiques acerbes d'autres formations, notamment des écologistes, mais aussi des insoumis.

La France insoumise, sans doute le parti le plus favorable à l'immigration, promet des régularisations massives de sans-papiers et la création d'un statut de réfugié climatique.

De quoi alimenter un débat qui, toutefois, ne s'est encore jamais imposé comme le grand thème d'une présidentielle. Pas sûr qu'il le devienne en 2027, face à d'autres sujets majeurs : les crises internationales, le pouvoir d'achat ou encore les retraites.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/71550/france--l'immigration-theme-deja-incontournable-de-la-presidentielle-de-2027>

### **Raphaël Glucksmann prépare son entrée en campagne**

Dans son livre intitulé *Nous avons encore envie*, le chef du parti de centre

gauche «Place publique», et eurodéputé, appelle à « *renouer avec une certaine idée de la France* » et estime que « *le temps est venu pour un grand sursaut patriotique* ». La parution de son livre devrait lui permettre d'enchaîner les interventions médiatiques afin de tenter d'installer une dynamique de campagne, tout en déclinant progressivement ses propositions. Parmi celles-ci, le fondateur de Place publique se dit notamment favorable à la mise en place d'un service civique obligatoire, ainsi qu'à l'organisation d'une convention citoyenne sur l'immigration. « *Tout sera public, débouchera sur des propositions votées au Parlement* », propose-t-il, invitant à structurer le débat sur l'immigration « *sans tabou* ».

Pour autant, sa déclaration officielle de candidature à la présidentielle ne devrait pas intervenir avant le mois de septembre 2026 au plus tôt. « *Il est bien trop tôt pour se déclarer candidat* », assurait celui arrivé en tête de la gauche aux élections européennes avec 13,8% des voix. Un calendrier qui pourrait permettre au candidat positionné sur un courant social-démocrate de tenter d'enterrer définitivement l'idée d'une primaire à gauche pour imposer son nom.

Dans son entourage, certains estiment même possible un futur ralliement du Parti socialiste. Mais cette perspective est loin de faire l'unanimité. Un député du PS ironise notamment sur le débat raté entre Raphaël Glucksmann et Éric Zemmour il y a six mois. Dans ce contexte, le meeting prévu le 13 juin 2026 à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, pourrait constituer un premier test décisif.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20260525-en-france-%C3%A0-un-an-de-la-pr%C3%A9sidentielle-rapha%C3%ABl-glucksmann-pr%C3%A9pare-son-entr%C3%A9e-en-campagne>

## ***FACE AUX DELAIS DE RENOUVELLEMENT DE TITRES DE SEJOUR, DES MILLIERS DE PERSONNES AU DESESPoir***

Une Comorienne vit en France depuis 25 ans. Ce qui devait être une formalité pour elle s'est transformée en cauchemar : un an après avoir déposé sa demande de renouvellement de titre de séjour, sans nouvelles de la préfecture, son employeur n'a pas pu la garder. Assise dans le bureau de la Cimade, l'association d'aide aux étrangers, la mère de quatre enfants brandit sa lettre de licenciement d'un CDI dans le nettoyage. "*Ça me fait mal au cœur d'être à la maison à cause de la préfecture. Le titre de mon conjoint va expirer dans 20 jours. S'il n'est pas renouvelé, comment va-t-on vivre ?*", s'inquiète-t-elle.

Depuis plusieurs mois, des délais en préfecture explosent et ne respectent plus ceux prévus par la loi. Ces retards fréquents ont été accentués par la loi Darmanin et la circulaire Retailleau 2025 qui durcissent les conditions de renouvellement de ces titres.

Deux Argentins, sont tous les deux musiciens et pères d'enfants de nationalité française. L'un vient d'obtenir son titre de séjour en portant plainte au tribunal administratif, mais l'autre n'a pas encore eu cette chance. En France depuis 2014, c'est la première fois qu'il se retrouve sans papiers, faute d'avoir reçu son titre de séjour de deux ans ou une attestation de prolongation à temps. "*J'ai appelé, envoyé des mails, mais toujours pas de rendez-vous... Devant la préfecture, j'ai vu des gens se bagarrer, se jeter au sol. Une fois dedans, on est maltraités, il n'y a aucune patience*", déplore-t-il. En montrant une feuille avec toutes les étapes de son parcours administratif, les deux

hommes racontent amèrement les anecdotes d'un système ubuesque qui, depuis qu'il est dématérialisé, a dressé un mur infranchissable entre les usagers et les guichets.

Durant cette attente interminable, il ne se passe pas un jour sans que lui et ses proches abordent sa situation administrative. *"J'ai dû annuler tous mes contrats et je ne peux pas toucher de chômage. J'y pense tous les jours et je ne sais pas quoi faire, c'est très dur. J'ai la sensation de ne plus exister"*, confie-t-il.

Un constat que partage une femme de 27 ans, qui vient de finir ses études et attend depuis un an et demi son titre de séjour. *"Chaque jour je me demande comment je vais vivre. Je voudrais juste pouvoir travailler, dans mon domaine ou ailleurs. Mais je suis bloquée, financièrement et psychologiquement. Et je ne peux pas aller voir ma famille, ça m'attriste beaucoup."*

Ces vies stoppées nettes par l'administration, les bénévoles à la Cimade, en voit tous les jours. Elle estime que la moitié des personnes qu'elle accompagne est concernée. *"Il y a des personnes endettées à hauteur de 8 000 €, parfois des mères de famille. Et quelles conséquences sur la santé mentale ? Ils perdent le sommeil, je connais une personne qui n'arrive même plus à digérer"*, raconte-t-elle.

Un constat étayé par les témoignages de médecins, qui constatent auprès de l'ONG Amnesty International de terribles angoisses liées au renouvellement des papiers. Et outre l'occupation de tout l'espace mental, la précarité administrative peut raviver des traumatismes ou couper l'accès aux soins.

Mercredi 10 juin 2026, le collectif national d'associations Bouge Ta Préf organise des manifestations devant les préfectures, pour revendiquer le droit d'accès à la préfecture et la continuité des droits.

De son côté, la préfecture des Bouches-du-Rhône argue dans un communiqué d'une augmentation du nombre de demandes qui augmenterait les délais. Suite à une réunion avec les syndicats et organisations patronales le 26 mai, le ministre de l'intérieur s'engageait à améliorer la régularisation des personnes sans-papiers, mais seulement pour les métiers en tension. Aujourd'hui en France, plusieurs centaines de milliers de personnes sont en attente de régularisation.

## ***L'ETHNIE FOUR AU SOUDAN DESORMAIS PROTEGEE PAR LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE***

Depuis avril 2023 et le conflit qui oppose les FAS et les Forces de soutien rapide, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) reconnaît une « *situation de violence aveugle d'intensité exceptionnelle* » dans huit États du Soudan. Autrement dit, lorsqu'un ressortissant est originaire de l'un de ces territoires, sa seule provenance suffit à ce que les autorités françaises lui accordent la protection subsidiaire.

Mais celle-ci est une forme d'asile provisoire. Elle donne droit à un titre de séjour de quatre ans maximum et n'empêche pas le retour au Soudan dans une région moins touchée par le conflit.

Cette nouvelle décision de la CNDA, qui vaut jurisprudence, reconnaît donc les exactions systématiques motivées par des considérations ethniques. Les personnes issues de l'ethnie Four qui demanderaient l'asile en France pourront se voir accorder le statut de réfugié, sur le simple critère de leur appartenance ethnique. D'ordinaire, cette

protection internationale est individualisée et conditionnée à des facteurs propre à chaque demandeur.

En un an, c'est le troisième groupe de population originaire du Darfour que l'institution reconnaît comme victime ciblées du conflit, avec les personnes d'origine Zaghawa et Massalit. Ils pourront ainsi plus facilement obtenir une carte de résident en France d'une durée de 10 ans.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260603-france-l-ethnie-four-au-soudan-d%C3%A9sormais-prot%C3%A9g%C3%A9e-par-la-cour-nationale-du-droit-d-asile>

## ***UN RAPPORT DOCUMENTE L'IMPACT DES DEMARCHES SUR LA SANTE MENTALE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS EN FRANCE***

*"J'ai des soucis dans la tête, je ne suis pas concentré sur mon travail. Je me réveille parfois la nuit en criant 'qu'est-ce que je fais ici ?'. Parfois je ne dors pas et après je me lève à cinq ou six heures pour aller au travail. La tête ne peut pas être tranquille",* explique un Malien et ouvrier dans le bâtiment.

Une ressortissante algérienne raconte son "angoisse". *"Ca me réveillait la nuit. Je rentrais à la maison, j'étais stressée. À la maison, je suis seule, personne ne me voit, c'est là que je sors mes émotions. [Mais] une fois, ça m'est [quand même] arrivé de pleurer devant ma fille. Je n'étais pas bien".*

Un Camerounais ouvrier dans le bâtiment, a fait la dure expérience de perdre ses droits à cause d'un trop long délai pour le renouvellement de son titre de séjour. *"Ça me fait encore mal d'en parler. [À la préfecture] j'étais choqué, j'avais les larmes aux yeux. Parce que je n'étais plus en situation régulière, [mon employeur] m'a suspendu. C'était la pire période de mon année, je n'oublierai pas",* témoigne-t-il.

Ces témoignages sont issus du dernier rapport d'Amnesty International, publié mardi 2 juin 2026, sur l'impact de *"la précarité des titres de séjour"* sur la santé mentale des travailleurs étrangers en France. Selon l'ONG, sur les 27 personnes rencontrées, *"26 ont décrit différents symptômes indicateurs d'une santé mentale fragile qui, selon elles, découlent directement de l'instabilité de leur droit au séjour, des processus de renouvellement des cartes de séjour, du fait de vivre sous documents provisoires et du risque constant de se retrouver en situation irrégulière"*.

Toutes les personnes interrogées ont confié ressentir des symptômes tels que des crises d'angoisse, une profonde anxiété, des troubles du sommeil. *"Et à ces troubles, s'ajoutent aussi une importante fatigue physique et mentale, des crises de larmes, des douleurs au corps"*, ajoute le rapport. Certaines personnes ont également confié que leur précarité administrative les a déjà menés à la dépression pouvant aller jusqu'à des idées suicidaires.

Pour dresser ce constat, Amnesty International a aussi interrogé plusieurs psychiatres, psychologues et professionnels de santé. *"Quand les personnes arrivent en consultation, la première cause de stress qu'elles évoquent, c'est l'accès à un statut administratif"*, explique une psychiatre, membre de Capsys, unité dédiée à la santé mentale des personnes exilées en situation de précarité en Ile-de-France. **"Sur le plan psychique, c'est l'instabilité qui les casse"**, ajoute-t-elle. Une instabilité notamment due

à la durée des titres de séjour "*vie privée et familiale*" : un an lors d'une première demande, deux à quatre ans lors d'un renouvellement. Car en France, chaque renouvellement est un parcours ponctué de nombreuses difficultés : "*Créneaux introuvables en préfecture, plateforme en ligne défaillante, timbre fiscal de 250 euros à payer à chaque renouvellement...*", énumère le rapport.

Directeur médical de l'association Parcours d'Exil, observe au quotidien "*l'effondrement de ses patients*" quand vient l'heure du renouvellement. "*Souvent les premiers mois, ils redorment, reprennent goût à la vie, se réinvestissent dans des relations sociales. Et au moment des procédures, on a l'impression de repartir à zéro. Je le vois avec des patients plutôt stabilisés, qui, au moment des procédures pour les renouvellements, s'effondrent comme un château de cartes*". Ces procédures traumatisent car "*les personnes cherchant à renouveler leur carte de séjour se heurtent à une absence totale de réponse de l'administration*". Ainsi, sans réponse ni possibilité de parler directement aux services préfectoraux, "*certaines personnes se retrouvent prises au piège d'une situation d'irrégularité qui s'installe dans la durée*". Certaines personnes n'obtiennent pas leur titre de séjour à temps, sombrant ainsi dans l'irrégularité. Elles risquent donc de tout perdre "*ce qui peut les amener à s'endetter pour survivre et subvenir aux besoins de leur famille*". "*Et cette vulnérabilité économique affecte encore davantage leur santé mentale*".

Depuis la mise en place de la dématérialisation des procédures, de nombreuses ONG et médias documentent la galère des migrants dans leur démarche.

Un avocat faisait le même constat : "*Il y a aussi les personnes en règle qui n'arrivent pas à renouveler leur titre de séjour. Et là, c'est toute leur vie qui s'effondre car de leur situation administrative dépend tout le reste. En l'espace de quelques mois, vous pouvez être un ressortissant étranger parfaitement inséré en France et tout perdre à cause d'un embouteillage au sein des préfectures et d'un manque de moyens humains au sein de ces préfectures*".

Amnesty International réclame, elle aussi, des mesures urgentes. Car au-delà de l'impact sur la santé mentale, cet enfer administratif peut être responsable de problèmes de santé plus graves. Notamment car les périodes de renouvellement reviennent sans cesse : "*Cela peut entraîner des retards de diagnostic ou de traitement sur des problèmes de santé chroniques et graves*". "*Des patients ont déjà reporté des rendez-vous chez le cardiologue à cause de leurs papiers. Les personnes peuvent oublier ou reporter un rendez-vous médical important mais jamais un rendez-vous en préfecture*", explique un médecin généraliste au centre de santé de Blosne, à Rennes.

Pour tenter de répondre au problème, le ministre de l'Intérieur, a annoncé vendredi 10 avril 2026 un « *plan global* » pour que les étrangers en situation régulière ne se retrouvent pas privés de leurs droits lors du renouvellement de leurs titres de séjour. "*L'objectif, c'est de diviser par deux le temps de traitement des titres de séjour : 55 jours en moyenne, contre 117 l'année dernière*", explique le ministre.

Ce texte de cinq pages souligne "*la priorité*" que constitue "*la lutte contre les ruptures de droits*" lors du renouvellement des cartes de séjour, "*en particulier pour ceux qui relèvent de l'immigration professionnelle*". Dans son instruction, le ministère de l'Intérieur préconise également d'automatiser le renouvellement des attestations.

**L'HUMORISTE ZAEF SE BAT DEPUIS 10 ANS POUR**

## OBTENIR SA REGULARISATION

Zaef a fait de son quotidien de sans-papiers en France l'un des principaux thèmes des sketches qu'il joue au théâtre. Mais la réalité l'a rattrapé cette année : après le refus de son titre de séjour, il reçoit une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Un choc pour cet humoriste natif de Côte d'Ivoire installé dans l'Hexagone depuis 10 ans, dont l'histoire ressemble à celle de milliers d'autres personnes en situation irrégulière en France.

*"On se croirait à la préfecture"*, rigole Zaef en entrant dans l'immeuble de France Médias Monde (France 24, RFI, MCD) qui abrite les locaux d'InfoMigrants. L'humoriste venait d'être ballotté d'une porte à une autre avant d'être autorisé, par les agents de sécurité, à pénétrer dans le bâtiment. Cette blague résume le parcours semé d'embûches en France de cet Africain de 43 ans. Depuis son arrivée dans l'Hexagone en 2016 avec un visa touristique, Zaef a passé ces 10 dernières années à essayer d'obtenir des papiers dans le pays.

Sa vie de sans-papiers en France, il la raconte depuis des années dans des sketches qu'il joue dans des comedy clubs ou dans son spectacle, actuellement à l'affiche du théâtre parisien Le Point-Virgule. L'humour est devenu pour ce natif de Côte d'Ivoire un refuge et une arme contre la solitude. *"Se produire devant des gens et rigoler avec eux me permet d'oublier pendant quelques heures que je n'ai pas de papiers"*.

Narrer ses galères sur les planches plusieurs fois par semaine, c'est aussi une façon de parler des autres étrangers en situation irrégulière qui eux n'ont pas cette tribune. *"Je n'ai jamais caché mon statut administratif. J'étais le sans-papiers le plus libre de France"*, affirme Zaef. Mais s'il parle au passé, c'est que son avenir dans le pays s'est brutalement assombri.

En mars 2026, sa demande de régularisation au titre de l'admission exceptionnelle au séjour (AES), déposée en 2024, est refusée au motif qu'artiste n'est pas un métier en tension et qu'il ne dispose pas d'attaches en France. La lettre de la préfecture de police de Paris est assortie d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

En effet, depuis la circulaire Retailleau, qui a durci les conditions de régularisation, les étrangers doivent, entre autres, justifier d'un emploi dans un secteur en manque de main-d'œuvre pour prétendre à un titre de séjour d'un an. Et tout refus est systématiquement accompagné d'une OQTF.

Lorsque Zaef dépose sa demande d'AES en 2024, c'est la circulaire Valls qui régit la régularisation des étrangers sans-papiers par le travail ou pour motifs familiaux - dont les critères sont plus souples. Mais quand son dossier est traité en septembre 2025, c'est sous la circulaire Retailleau.

*"Lorsque j'ai reçu mon OQTF, j'ai ressenti de la colère et de l'incompréhension. C'est comme si on avait appuyé sur le bouton off. C'était [l'AES] ma dernière carte. Donc tout s'arrête, après 10 ans de vie en France. Tu dois tout recommencer ailleurs, mais c'est où ailleurs ?"*, lance-t-il. *"C'est comme si tout ce que j'avais fait ici ne compte pas : mes amis et ma compagne ne comptent pas. Aujourd'hui, je ne suis plus cet Africain arrivé il y a 10 ans"*.

Sa *"dernière carte"* car Zaef avait déjà tenté d'obtenir l'asile en France en 2016. Né en Côte d'Ivoire d'un père burkinabé et d'une mère malienne, il a passé une partie de son enfance au Burkina Faso puis est retourné vivre avec sa famille en Côte d'Ivoire avant de s'installer seul au Gabon jusqu'en 2016.

C'est dans ce pays d'Afrique centrale qu'il fait ses premières armes en tant qu'humoriste. Dans son taxi, il s'attache à faire des blagues aux clients à l'air malheureux. *"Mon objectif était de faire rire les passagers tristes"*. Quand les clients ressortaient de sa voiture en rigolant, Zaef avait le sentiment du travail accompli.

Un jour, le jeune homme est repéré par un client pas comme les autres, *"le Jamel Debbouze gabonais"* comme il le présente. Ce dernier le forme puis l'invite dans son émission *"Éclats de rire"*. Zaef fait ses premières scènes au Gabon et multiplie les projets avec des chaînes françaises en Afrique (Canal +, TV5). Mais la crise électorale de 2016 au Gabon provoque sa fuite vers la France. *"Je ne me sentais pas en sécurité pour des raisons personnelles"*, dit-il, sans plus de détails sur le sujet.

Sa demande d'asile en France en tant que résidant gabonais est déboutée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) puis par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) au motif qu'il n'est pas en danger au Gabon. Zaef demande un réexamen de sa demande d'asile en 2021 en tant que Burkinabé mais elle est refusée en 2024 car il n'apporte pas suffisamment de preuves d'un danger dans son pays d'origine.

Ces 10 années de galères administratives n'ont pourtant pas empêché l'humoriste de jouer sur scène, d'écumer les comedy clubs, de faire les premières parties de spectacles d'artistes connus, d'avoir des chroniques à la radio, ou encore de passer à la télévision. Il est aussi nommé fin 2025 aux Augustes de l'humour, une cérémonie de remise de prix qui met à l'honneur les humoristes.

*"Le monde artistique est particulier : avec mon métier, je n'ai pas besoin de justificatifs pour travailler"*, explique-t-il. *"Des personnes sous OQTF sont venues voir mon spectacle et ils ne me croyaient pas quand je disais que n'avais pas de papiers. Ils me disaient : 'Même toi qui joue sur scène tu es sans-papiers !'"*

Zaef le sait, son histoire est *"celle de beaucoup de sans-papiers, présents dans toutes les couches de la société française"*. Même s'il est mieux loti que d'autres de par son métier, l'humoriste aussi vit depuis 10 ans avec une épée de Damoclès au-dessus de sa tête. *"Il ne se passe pas une journée où le fait de ne pas avoir de papier ne revient sur la table. Je ne peux jamais me projeter, toute ma vie dépend de la préfecture"*, souffle-t-il. Il a notamment dû refuser des invitations pour jouer dans d'autres pays, par crainte de ne plus pouvoir entrer en France.

Cet été, il est invité au Canada pour le festival Juste pour rire, le plus grand festival d'humour au monde. Mais cette fois, il ne compte pas laisser passer cette occasion. *"J'ai peur mais il faut prendre une décision. En France, je suis devenu la meilleure version de moi-même et j'ai tout fait pour vivre normalement mais ça ne fonctionne pas. On verra bien ce qu'il se passera, je crois au destin"*, affirme-t-il fataliste. *"Peu importe ce qu'il va arriver, j'aurai tout essayé"*.

Dans une vidéo publiée le 13 mai 2026 sur son compte Instagram, suivi par plus de 12 000 personnes, Zaef annonce publiquement être sous OQTF pour montrer que *"cela peut arriver à tout le monde et que nous ne sommes pas des délinquants car dans la pensée collective, une personne sous OQTF est dangereuse"*. La publication a été partagée par de grands noms du milieu. *"Cet élan de solidarité m'a touché. J'ai été très étonné de l'engouement suscité par ma vidéo"*, avoue-t-il deux semaines plus tard. *"En parler et obtenir tout ce soutien m'a libéré, comme si j'avais enfin obtenu mes papiers. Vous voyez, j'ai une famille, des attaches en France"*, lance l'humoriste, comme un clin d'œil à la préfecture.

Grâce à la médiatisation de son affaire, il a été reçu une nouvelle fois à la

préfecture début juin pour un réexamen de son dossier. Mais combien d'autres comme lui "n'ont pas cette chance" ? "Mon quotidien fait que je peux en parler mais je veux m'exprimer pour tous ceux qui ne peuvent pas. *Les sans-papiers aussi apportent des choses à la société française*".

## **QUATRE ASSOCIATIONS ATTAQUENT L'ÉTAT EN JUSTICE, POUR VIOLATIONS DES DROITS DES MINEURS NON ACCOMPAGNES**

Aux côtés du COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant), d'ECPAT 360 et de l'AADH (Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme), Utopia 56 attaque l'État en justice.

La requête porte sur le non-respect des droits des mineurs non accompagnés, et s'appuie sur d'innombrables exemples de situations rencontrées ces dernières années par les acteurs de terrain. C'est la première fois que la justice va devoir se prononcer sur la responsabilité de l'État dans le cadre de ces atteintes aux droits des mineurs. Les conséquences sont réelles pour des milliers de jeunes adolescents. Ces violations sont illégales, puisqu'elles dégradent la santé physique et mentale des mineurs et qu'elles les exposent à des risques de violences, d'exploitation, ou de traite des êtres humains.

En France, malgré l'obligation de l'État de prendre avant tout en compte l'intérêt supérieur de tout enfant, **des milliers de mineurs étrangers isolés continuent d'être privés de la protection à laquelle ils ont droit.**

Ces atteintes sont observées à toutes les étapes du parcours, dès leur arrivée en France :

- refus de mise à l'abri ;
- évaluations de minorité défaillantes, parfois expéditives ou fondées sur des méthodes contestées ;
- accès insuffisant aux soins, à l'éducation et à un accompagnement socio-éducatif adaptés ;
- délais de recours très longs, sans protection ou accompagnement, plongeant les jeunes dans des situations d'errance prolongée, dans la rue, des squats, ou des campements de fortune.

Ces violations du droit ont des conséquences réelles et concrètes ; elles blessent et maltraitent, et vont jusqu'à pousser certains au découragement, au suicide ou à des comportements à risque. Nous demandons au juge d'obliger l'État à respecter la présomption de minorité et à garantir les droits fondamentaux de tous les enfants en engageant les moyens nécessaires pour leur protection immédiate. Cela passe par, l'application réelle de la présomption de minorité (discutée et votée à l'Assemblée nationale il y a plusieurs semaines) ; la mise à l'abri et l'accompagnement des MNA actuellement en recours devant le juge des enfants ; l'accès réel et immédiat aux soins et à la scolarisation ; et la fin du placement des MNA dans des lieux de privation de liberté.

Pour Utopia 56, après dix années de travail sur le terrain aux côtés des mineurs non accompagnés dans plusieurs villes de France, nous pouvons affirmer sans détour qu'il ne s'agit pas de dysfonctionnements ponctuels. Il s'agit d'un système qui

laisse des enfants sans aucune protection, souvent à la rue, livrés à eux-mêmes, sciemment et depuis des années malgré les rappels de l'ONU.

L'action de l'État en matière de protection de l'enfance, déjà fragile, a été largement dénoncée dernièrement pour ses dysfonctionnements structurels. À ceux-là s'ajoute une approche discriminatoire de protection de l'enfance au rabais lorsqu'il s'agit de mineurs isolés étrangers.

Une protection de l'enfance à deux vitesses et discriminatoire envers les MNA ne peut pas perdurer. Elle doit relever de procédures équitables et adaptées, où le statut d'enfant est protégé à toutes les étapes du parcours administratif. La présomption de minorité découle du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui est une exigence morale. Il est inscrit dans le droit et est le seul rempart contre la maltraitance des plus vulnérables.

Avec ce grand procès, nous attendons que l'État français respecte enfin ses engagements pris au niveau international en matière de protection de l'enfance.

<https://utopia56.org/on-attaque-letat-en-justice-pour-violations-des-droits-des-mineur%20b7es-non-accompagne%20b7es/>

## **SCOLARISATION DES MINEURS ETRANGERS EN RECOURS : LE "TROP LENT" CHEMIN VERS L'ACCES AUX LYCEES**

En France, s'inscrire au lycée est un parcours du combattant pour les jeunes étrangers isolés de 16 ans ou 17 ans, non reconnus mineurs par les autorités. Pourtant la scolarisation est essentielle pour s'intégrer durablement, plaident les associations. C'est aussi une échappatoire pour sortir "*quelques heures*" de la rue. Et surtout, rejoindre un lycée professionnel et entamer un CAP, c'est mettre toutes les chances de son côté pour éviter de recevoir à 18 ans la redoutée Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Quand il sort de son cours de français, Ibrahima ne cesse de rire. Sans doute que la dictée qu'il vient de terminer - où il n'a fait "*que des petites fautes d'accords de verbe*" - l'a mis de bonne humeur. "*Martine a dit que j'avais un bon niveau... C'est bien*", dit-il fièrement en sortant de la classe. Martine, la professeure bénévole, penchée quelques minutes plus tôt au-dessus du cahier d'Ibrahima a reconnu que sa copie "*n'était pas si mal*". Comme tous les autres professeurs ici, à « *l'école des sans écoles* » gérée par l'association *Droit à l'Ecole*, non loin de la Gare de Lyon, à Paris, Martine tente de faire au mieux pour remettre à niveau Ibrahima et ses jeunes camarades avant leur affectation dans un lycée parisien.

Car le Guinéen de 16 ans, attend avec impatience d'intégrer un lycée français - comme tous ses amis présents ce matin-là. "*Je pense avoir une 'affectation' pour la rentrée de septembre*", glisse un de ses camarades congolais âgé de 17 ans, en s'asseyant en face de lui, dehors, sur une table extérieure du Ground Control, un lieu festif de la capitale. "*Je devrais bientôt savoir où je vais aussi*", répond le guinéen en lui rendant son sourire.

En attendant, pour ne pas perdre leurs acquis - et pour en gagner de nouveaux - les deux garçons se rendent quotidiennement à l'école des sans-écoles, dans des locaux partagés avec Ground Control.

## **"Sans l'association, j'aurais laissé tomber, c'est sûr"**

Le chemin aurait été sans doute plus simple si tous les deux avaient été reconnus "mineurs". L'Aide sociale à l'enfance (ASE) - qui dépend des départements - aurait pris leur dossier en main et se serait occupée de leur inscription au lycée. Seulement, les deux jeunes sont considérés comme majeurs. *"L'Etat français pense que je mens sur mon âge, j'ai 16 ans mais on ne me croit pas"*, résume Ibrahima en quelques mots. *"Alors je n'ai pas eu le droit à une protection"*. Leurs dossiers de minorité ont été rejetés. Ils ont entamé un recours. Mais en attendant leur audience devant un juge pour enfants, ils doivent donc se débrouiller seuls pour se scolariser.

L'un ne pensait pas que ce serait *"si difficile"*. *"Il y a beaucoup de démarches à faire, si vous saviez"*. En France, l'inscription dans un lycée d'un élève étranger n'est pas subordonnée à la présentation d'un titre de séjour. Mais la liste des impératifs à remplir est longue : inscription obligatoire au Casnav (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés - qui dépend des Académies), tests de positionnement en français et en maths. Le but : déterminer le niveau de l'élève et l'orienter vers la bonne classe, appelée UPE2A. Il faut aussi préparer un dossier (avec l'acte de naissance du jeune et une adresse de domiciliation). Et surtout, il faut avoir un tuteur légal dont la présence est obligatoire lors de ces démarches.

Sans un coup de pouce associatif, les jeunes ont peu de chances d'aller au bout du processus administratif. *"J'aurais laissé tomber, c'est sûr"*, confie l'un en riant. L'autre reconnaît lui aussi que toutes ces démarches sont *"éreintantes"*. *"J'ai passé mon CASNAV en avril. Mais sans l'association, j'aurais été bloqué à l'étape 1 : trouver un référent"*, sourit-il.

*"C'est très dur, c'est vrai, de trouver un référent disponible pour aller à ces rendez-vous obligatoires qui ont généralement lieu sur des horaires de travail"*, résume Rose, chargée de mission à l'association "Droit à l'école". De manière générale, *"sans notre aide, beaucoup de jeunes ne sauraient pas comment se scolariser, c'est très compliqué et c'est très lent. Trop lent"*. Car, en plus de toutes ces contraintes, il y a un timing à appréhender. *"Une fois qu'une affectation est décidée, le jeune ne peut pas rentrer tout de suite dans un lycée. On n'entre pas n'importe quand en cours d'année... Les jeunes qui ont récemment reçu une affectation doivent attendre le mois de septembre... On pallie cette attente avec notre école des sans-écoles"*.

Une fois au lycée, les jeunes restent livrés à eux-mêmes. Ils continuent de dépendre de l'association. *"Ils sont inscrits mais ils n'ont rien pour financer leurs études"*, explique Rose. *"Les lycées n'ont pas toujours les moyens de les aider. Les fonds sociaux [dotation des lycées pour aider les plus précaires] s'amenuisent et certains établissements ne peuvent pas toujours payer les Pass Navigo, la cantine, les sorties scolaires ou encore les fournitures"*.

Droit à l'école se sent parfois dépassé. *"Nous sommes la seule association à suivre les jeunes dans leur scolarisation depuis la rue jusqu'à la fin de leur lycée"*. En 2025, l'association a intégré 128 jeunes dans ses salles de classe mais beaucoup restent sur le carreau, sur liste d'attente. *"On ne peut pas tous les accueillir, alors ils patientent dans la rue, sans rien"*.

Si à Paris, *"il y a des difficultés... Ailleurs, il y a pire !"*, précise Anouchka, une autre membre de Droit à l'école. À Lille par exemple, s'inscrire au lycée est quasi-impossible. *"L'Académie refuse souvent l'inscription de jeunes qui n'ont pas d'ordonnance de placement provisoire"*, explique un bénévole d'une autre association,

Utopia 56. Autrement dit : *"Seuls les mineurs reconnus par le département peuvent aller au lycée, pas ceux en recours"*.

Si le lycée est si important pour ces jeunes, ce n'est pas seulement pour assurer leur avenir, c'est aussi pour ne pas perdre pied : aller en cours, c'est *"oublier ses soucis"* pendant quelques heures, explique Ibrahima, qui vit sous une tente à côté de la gare d'Austerlitz. La journée, il faut savoir s'occuper avant de retrouver l'inconfort des nuits sur les trottoirs parisiens ou en hébergement d'urgence. *"On pense trop quand on n'étudie pas"*. *"La rue, c'est vraiment pas l'endroit idéal pour un lycéen mais à Paris, c'est presque un passage obligé. 90% des MNA [mineurs non accompagnés] que nous suivons vivent sur à la rue"*.

Le sujet est sensible pour ces lycéens en herbe, presque tabou. *"On n'a pas tous la même vie au même âge"*. *"Quand je suis arrivé, je dormais sous une tente, pour l'instant je suis dans un gymnase mais pour combien de temps ? Je crois que je vais bientôt retourner à la rue"*.

Pour une Guinéenne de 16 ans, l'hébergement est un stress quotidien. Elle vit actuellement *"chez une amie"* en banlieue parisienne, mais avant cela, elle écumait les centres d'accueil d'urgence. *"J'aimerais aller au lycée pour faire quelque chose de normal. Tout ce que je fais, dormir à la rue, avoir fui mon pays aussi jeune, n'est pas normal pour mon âge"*.

Ce qui désole l'association, c'est *"le temps perdu"*. Parce que ces jeunes finissent *"souvent"* par être reconnus mineurs. *"On perd juste un temps fou. On les laisse sur les trottoirs sans les épauler et au final, un juge reconnaît qu'ils ont moins de 18 ans"*, continue Rose de l'association. En 2025, sur l'ensemble du territoire, un peu plus de 9 500 mineurs ont été placés sous la protection de l'ASE après décisions judiciaires. Ils étaient 13 500 l'année précédente.

**"Perdre du temps"**, l'expression revient souvent dans la bouche des membres de l'association. *"Il faut se battre pour les inscrire au plus vite dans un CAP, une formation, pour qu'ils puissent monter un dossier de régularisation et échapper à une OQTF"*, détaille Anouchka. En effet, même s'ils finissent par être reconnus mineurs, le répit sera de courte durée. A 18 ans et un jour, selon la loi, un jeune majeur sans-papiers peut recevoir l'ordre de quitter le territoire français.

Seule une demande d'asile ou une *"admission exceptionnelle au séjour"* (AES) peuvent les sauver de cette issue. Selon la circulaire Retailleau - qui détaille notamment les conditions de régularisation par le travail - obtenir une AES passe par la justification de six mois de formation professionnalisante. *"Ils se battent, multiplient les CAP, les stages pour justifier leur intégration en France ou obtenir une promesse d'embauche. Parfois, hélas, ça ne suffit pas"*, admet Anouchka. *"Être MNA en recours, c'est donc jouer contre la montre"*.

Aucun des présents ce jour-là à Ground Control ne pensent à un possible éloignement. Seul le rêve d'une vie en France anime la conversation. *"Je serai architecte plus tard"*, déclare Ibrahima en coupant la parole à son voisin. *"Sinon, j'aimerais bien trouver une formation de soudeur ou de couvreur"*, ajoute-t-il en riant.

*"Moi, je regarde pour un CAP en commerce, en logistique ou en électricité"*. *"Quand tout ira bien, je pourrais dire à ma famille, que j'ai réussi"*, conclut un dernier jeune, casque sur les oreilles. Un court silence s'installe. Personne ne souhaite parler de ses parents. Puis les élèves se lèvent précipitamment pour partir. Il est 13h. *"Il y a une association qui nous propose une activité"*, et montre le message Whatsapp du collectif

*"Sous le même ciel". "On va à Saint-Denis... On va devoir aller dans le métro sans pass Navigo... Encore un stress pour nous".*

## **FRANCE-ROYAUME-UNI**

### **L'accord migratoire "un pour un" prolongé jusqu'en octobre 2026**

L'accord migratoire franco-britannique "du un pour un", conclu à l'été 2025, est prolongé jusqu'en octobre, a indiqué mercredi le ministre français délégué à l'Europe. *"Il a été décidé avec notre partenaire britannique de prolonger cet accord jusqu'au 1er octobre 2026"*, a dit le ministre. Lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur les accords du Touquet et la situation à la frontière franco-britannique, le 28 mai, il a déclaré devant les députés qu'à la date du 26 mai 2026, 783 migrants avaient été renvoyés en France tandis que 736 ont été accueillis au Royaume-Uni depuis la signature du traité en août 2025. Soit une moyenne de 17 par semaine. Au moment de la signature, la presse britannique évoquait un objectif de 50 migrants par semaine. *"C'est un dispositif dont l'impact est encore limité naturellement, mais qui a la vertu d'exister et d'ouvrir des voies légales, mais aussi de dissuader"*.

La ministre de l'Intérieur britannique avait, en février dernier, reconnu elle aussi, que le nombre d'expulsions était *"relativement faible"*, tout en rappelant qu'il s'agissait d'un projet pilote et que *"ce programme visait à prouver la viabilité de ce nouveau modèle de collaboration avec les Français"*.

Les associations dénoncent, elles, régulièrement les mesures pour entraver les traversées des migrants. Ils sont poussés à prendre de plus en plus de risques et des routes qui allongent leur parcours pour échapper aux contrôles.

### **Accord franco-britannique "un pour un" : 783 migrants expulsés vers la France et 736 envoyés au Royaume-Uni**

Le projet "one in one out" prévoit le renvoi en France de migrants arrivés à bord de "small-boats" au Royaume-Uni. Et en échange, Londres accepte d'accueillir des migrants se trouvant en France, via une route sûre et légale, et exprimant leur volonté de demander l'asile.

Dix mois après la signature de cet accord le directeur général de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) a été interrogé sur le bilan de ce projet inédit devant la commission d'enquête parlementaire sur les accords du Touquet et la situation à la frontière franco-britannique.

Jeudi 28 mai 2026, il a déclaré devant les députés qu'à la date du 26 mai 2026, 783 migrants avaient été renvoyés en France tandis que 736 ont été accueillis au Royaume-Uni depuis la signature du traité en août 2025. Soit une moyenne de 17 par semaine. Au moment de la signature, la presse britannique évoquait un objectif de 50 migrants par semaine. Interrogé sur l'efficacité du dispositif, le directeur général de la DGEF a consenti que *"les nombres sont assez réduits, quelques centaines en quelques mois"*.

Il a justifié ces résultats en évoquant la responsabilité des Britanniques, qui peinent *"à proposer des candidats au retour en nombre suffisant"*. *"Alors que l'intention politique du Royaume-Uni était de nous demander d'admettre davantage de personnes, dans les faits, nous constatons que les avions contenaient moins de personnes."*

*Notamment car il y a des procédures juridictionnelles au Royaume-Uni".*

Il a aussi évoqué une volonté française de ne pas faire croître le dispositif, notamment pour éviter des problèmes d'hébergement en France. *"Si on écoutait le Royaume-Uni qui voulait envoyer une centaine [de migrants] chaque semaine, ça aurait été difficile de les accueillir. C'est pour ça aussi qu'on a essayé de modérer cet objectif",* a-t-il expliqué.

Le but de l'accord est de dissuader les traversées de la Manche mais des milliers d'exilés ont franchi le détroit depuis le début du dispositif. Entre le 6 août 2025 - date de l'entrée en vigueur de l'accord - et le 26 mai 2026, 23 612 personnes ont rejoint les côtes britanniques sur des embarcations de fortune.

A Calais, même si le nombre de traversées a sensiblement baissé en 2026, le traité ne décourage pas les migrants. *"En France, je n'ai nulle part où aller alors je n'ai pas d'autre choix que de tenter ma chance au Royaume-Uni",* racontait un soudanais dont la demande d'asile a été refusée en France. *"Peu importe, je vais quand même continuer mon chemin. Je suis venu d'Afrique, j'ai traversé le désert, la mer Méditerranée... J'ai fait trop de route pour arrêter maintenant et avoir peur d'un accord",* témoignait un autre Soudanais.

La ministre de l'Intérieur britannique avait, en février 2026, reconnu que le nombre d'expulsions était *"relativement faible"*, tout en rappelant qu'il s'agissait d'un projet pilote et que *"ce programme visait à prouver la viabilité de ce nouveau modèle de collaboration avec les Français"*.

Par ailleurs, *"des difficultés pratiques se posent quant à la rapidité à laquelle il est possible de retenir les personnes, de les embarquer dans un avion et de les transférer en France"*, avait-elle expliqué. Pour autant, l'accord signé en août pour une durée d'un an a été prolongé jusqu'en octobre 2026.

## **ABBEVILLE**

### **Huit migrants, dont deux bébés, blessés après une course poursuite entre une voiture de passeurs et la police**

Une voiture avec à son bord huit personnes migrantes et deux passeurs est rentrée dans une maison à Abbeville dans la Somme, dans la nuit de jeudi 21 à vendredi 22 mai 2026, à la suite d'une course poursuite avec des policiers, selon des informations du Courrier Picard et d'Ucu Picardie. L'accident a fait huit blessés légers : trois femmes, trois hommes et deux nouveaux nés.

*"Le véhicule circulait à très vive allure et a terminé sa course en heurtant de plein fouet des voitures en stationnement et une maison dans laquelle les habitants étaient présents"*, a écrit le maire d'Abbeville. La voiture tentait d'échapper à un contrôle de police, a-t-il précisé. Selon les médias locaux, la police était présente jeudi en gare d'Abbeville pour empêcher des centaines d'exilés venus de Calais de descendre du train et de rejoindre leurs passeurs. De nombreux départs vers l'Angleterre en mer s'effectuent depuis la Somme aujourd'hui - malgré la centaine de kilomètres qui séparent la région des côtes anglaises. Les huit passagers de la voiture accidentée avaient alors réussi à détourner le dispositif. La voiture des passeurs, immatriculée en Allemagne, a été repérée dans la soirée avant d'être poursuivie par les forces de l'ordre. L'accident a eu lieu alors que le conducteur tentait de contourner les barrages des policiers. Les huit blessés ont été conduits à l'hôpital et les deux passeurs ont quant à eux été interpellés.

"Lorsque la météo est favorable pour des traversées de la Manche, des personnes migrantes transitent par Abbeville, notamment via la gare, dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre [via la mer]", a détaillé le maire. Il a pointé du doigt la responsabilité des réseaux de passeurs, coupables de "traite d'êtres humains". "Ce sont eux qui organisent ces trajets dangereux, mettent des vies en péril et exposent les habitants de nos communes à des situations inacceptables", a -t-il écrit. Il a également déclaré auprès d'Ici Picardie vouloir installer une caméra mobile près de la gare, afin de "surveiller et mieux anticiper les arrivées éventuelles de passeurs". Le maire d'Abbeville souhaite aussi construire des barrières et barbelés de 2m50 de haut à l'arrière de la gare. Selon lui, les espaces boisés situés dans cette zone sont utilisés comme zones d'attente par les exilés pour rejoindre leurs passeurs.

"On est mobilisé pour empêcher [...] qu'Abbeville devienne une zone d'installation [...] de camps de migrants", a-t-il ajouté, précisant que "tout l'enjeu est de dissuader [les passeurs] de faire d'Abbeville un point de rendez-vous pour des départs vers l'Angleterre".

Située à une centaine de kilomètres au sud de Calais, dans les terres, Abbeville est propice à devenir une zone de départs vers le Royaume-Uni via la Manche - en partant des plages de Cayeux-sur-Mer ou du Crotoy. La pression exercée par les forces de l'ordre autour de Calais et Dunkerque pousse en effet les migrants à chercher d'autres voies de passage, notamment dans la Somme.

Fin avril 2026, entre 130 et 170 exilés - majoritairement originaires d'Iran, Afghanistan et d'Érythrée - étaient arrivés en gare d'Abbeville par des trains venant de Paris et Calais. Ils avaient passé la nuit à l'arrière de la gare avant de rejoindre leurs passeurs. Certains d'entre eux ont ensuite été retrouvés dans la ville côtière d'Ault, lors d'une tentative de traversée de la Manche.

## **BELFORT**

### **Une réfugiée iranienne, championne de kick-boxing, s'installe à Belfort à obtenu l'obtention de l'asile**

Le 17 mars 2026, une Iranienne de 35 ans, a obtenu l'asile politique. Elle a fui le régime islamique pour continuer de pratiquer son sport de combat Elle a fui le régime islamique de son pays natal pour continuer de pratiquer et d'évoluer, en tant que femme, dans son sport de combat. Elle pratique notamment le kick-boxing, elle est championne d'Asie 2012 dans la discipline.

Accompagnée depuis son arrivée en France par un opposant iranien au régime islamique et habitant de Belfort depuis plus de 25 ans, elle s'est installée dans la cité du Lion le jeudi 28 mai 2026. Après cinq mois en France, à Salins-les-Bains, commune du Jura, la trentenaire, obtient le statut de réfugiée politique. "**J'ai versé une larme**, se remémore-t-elle. *C'était le synonyme de la liberté et d'entendre un gouvernement qui vous comprend et vous ouvre la porte.*"

Elle a découvert le kick-boxing à 15 ans avec son grand frère. Pour pratiquer à Téhéran, elle doit se déguiser en garçon. "*J'ai supporté toutes les pressions car j'aimais le sport et j'avais l'objectif d'arriver comme une femme.*" Malgré les obstacles, elle s'entraîne et devient même championne d'Asie de kick-boxing en 2012.

Cette médaille complique davantage sa vie en Iran et sa pratique. Elle a été médiatisée et est désormais traquée par les autorités. Elle doit elle-même louer une salle

de combat, dans la pure clandestinité, pour continuer de s'entraîner. Elle est soutenue par sa famille et un coach, qui se mettent ainsi également en danger. Elle se forme à l'étranger pour obtenir un diplôme d'arbitre international de sport de combat.

Elle décide alors de quitter l'Iran pour l'Arménie en 2022. *"Quand vous avez un objectif, à un moment, il faut faire un choix. Vous mettez toute votre vie dans une valise de trois ou quatre kilos et là, c'est le moment de quitter la famille et le reste et de prendre votre vie en main."* Quatre ans après avoir quitté son Téhéran natal mais surtout ses parents et son frère, Elle "regrette de ne pas [être partie vers un pays démocratique] *plus tôt*". Depuis l'attaque israélo-étatsunienne sur l'Iran le 28 février 2026 et la reprise de la guerre au Moyen-Orient, la trentenaire s'inquiète encore plus pour ses proches. *"J'ai peur pour ma famille à cause des bombardements. Je regrette [d'avoir quitté Téhéran] parce que ma famille est derrière moi."*

La championne de kick-boxing donne sobrement son avis sur la situation politique dans son pays natal : *"C'est très difficile. Il y a différents avis : certains sont pour la guerre et la démocratie, d'autres contre la guerre mais pour la démocratie. Je pense que la liberté est le choix de l'intérieur (du peuple)."*

Après l'obtention de l'asile politique, Elle veut se reconcentrer sur sa carrière sportive. Elle vient donc de rejoindre Belfort fin mai. *"À mon arrivée, à la préfecture et dans toutes les administrations, j'ai senti que j'étais très bien accueillie,* témoigne la trentenaire. *J'ai senti la démocratie, l'industrialisation, la liberté."* Aujourd'hui, la championne de kick-boxing se rapproche des fédérations départementale et nationale pour être intégrée dans une équipe et représenter la France. Elle entame aussi les démarches pour obtenir la nationalité, avec le rêve de devenir arbitre, femme et française, aux Jeux olympiques.

## CALAIS

### Trois migrants poignardés près du camp du Virval

Trois exilés ont été victimes de coups à l'arme blanche dimanche 31 mai 2026 à Calais. Alors qu'ils étaient présents au camp du Virval pour accompagner des mineurs sans solutions de logement, des bénévoles de l'association Utopia 56 ont été abordés par trois migrants en sang non loin du parking de l'hôpital de la zone. *"On a aidé des mineurs, et vers 23 h 40, on a vu trois hommes arriver vers nous"*, souligne l'un des bénévoles. La police et les secours ont immédiatement été appelés.

Les victimes ont été emmenées à l'hôpital, deux d'entre elles ont été pris en charge en urgence. Selon la procureure de la République, les faits se sont déroulés rue de Judée. Les trois hommes présentaient des blessures au visage, au thorax, au dos et aux côtes. Bien qu'il n'y ait pour le moment pas eu d'interpellations, une enquête pour tentative de meurtre a été ouverte.

Des bénévoles ont expliqué avoir rencontré l'une des victimes avec d'autres migrants la veille de son agression, qui témoignait de son sentiment d'insécurité dans les camps de Dunkerque et qui n'avait pas pu être hébergé : *"Ils nous disaient qu'ils ne se sentaient plus en sécurité dans les camps de Dunkerque. On a aidé une mère et ses deux filles à être hébergées. Il n'y avait plus de place pour les hommes. On a pu trouver une solution pour l'un, pas pour l'autre qui a dû dormir dans le camp."*

Cette agression survient sur fond de tensions grandissantes dans la région. Des associations comme Utopia 56 dénoncent depuis quelques mois une dégradation de

la situation dans cette zone, liée aux conditions météorologiques plus favorables aux départs depuis la côte et à la multiplication des opérations de démantèlements des camps du Virval. Mardi 2 juin 2026, dès 8h, une nouvelle opération aurait entraîné l'interpellation de trois personnes.

Ce type d'évènements n'est pas un cas isolé. Des tensions surviennent régulièrement dans les campements de fortune où ces migrants de diverses nationalités vivent dans des conditions précaires, à Calais et ailleurs sur le littoral du nord de la France.

### **Un migrant meurt en tentant de monter dans un camion en route vers l'Angleterre**

Aux alentours de 3h du matin dans la nuit de jeudi 28 à vendredi 29 mai 2026, "un homme est décédé en tentant de monter dans un camion sur l'A16" près de Calais, a indiqué la préfecture du Pas-de-Calais. La victime, "très probablement un migrant" vu les circonstances, "serait tombée en tentant de sauter d'un camion à l'autre", a précisé le parquet de Boulogne-sur-Mer. Une enquête a été ouverte pour homicide involontaire afin de déterminer les conditions du décès.

Cette méthode, gratuite, est dangereuse. Mais la traversée maritime, est très coûteuse et également très risquée.

## **CHOLET**

### **À la découverte des réalités du monde migrant pour des lycéens du Maine-et-Loire**

Jeudi 21 mai 2026, le lycée Renaudeau de Cholet (Maine-et-Loire) avait invité plusieurs bénévoles de l'association Misolcho (Migrants solidarité choletaise) et sept exilés pour dialoguer avec 33 élèves de seconde, accompagnés par leur professeure d'histoire. Laquelle a commenté la projection d'un documentaire sur la "jungle" de Calais, où se concentrent des migrants désireux de rejoindre l'Angleterre.

Misolcho, créée en 2019, rassemble 120 adhérents. Ses bénévoles rappellent qu' en l'absence de subventions et d'aides de l'État et des communes, l'association ne fonctionne qu'avec les dons de ses adhérents et de donateurs. C'est grâce à l'engagement des bénévoles que sont aussi organisées des activités de loisir comme des sorties à la mer ou des pique-niques. Ainsi, ont été remerciés les élèves ayant participé à la course solidaire et à la vente de crêpes pour Misolcho, permettant de collecter une somme de 200 €.

Trois élèves de première ont aussi souhaité témoigner. « *Il faut aider ces personnes migrantes qui fuient leur pays car persécutées* ». « *Discuter directement avec des personnes exilées permet de mieux comprendre leur vie, et les réseaux sociaux n'en parlent jamais* ». « *Il faudrait changer l'opinion car souvent, on fait trop souvent le lien entre immigration et insécurité.* »

En conclusion, ces échanges permettent de dépasser nos représentations cartographiques pour chercher l'humain, et mieux comprendre les réalités du parcours des migrants souvent inhumain.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/a-la-decouverte-des-realites-du-monde-migrant-pour-des-lyceens-du-maine-et-loire-1c28cbca-5523-11f1-bc53-4662786e401d>

## **COTE D'ARMOR**

### **Un repas champêtre concocté en soutien aux migrants**

Les membres du Collectif de soutien aux migrants du Goëlo (CSMG) proposent à tous de partager un repas autour de la chapelle Sainte-Colombe de Lanloup, près de Paimpol, le 7 juin 2026. Nous réitérons une formule qui a remporté du succès l'année dernière », expliquent deux membres de l'association et de sa commission animation.

La journée débutera à 11 h 30, par un apéritif offert par le CSMG. Ce dernier sera animé par le groupe de chanteurs et chanteuses Chœur battant. Il sera alors proposé à tous d'entonner des airs en lien avec le thème de l'exil. Le repas sera concocté par les bénévoles du CSMG. Des chansons encore après ce moment de partage avec, à 15 h 30, un concert dans la chapelle : chants du répertoire de Georges Chelon.

De 11 h à 17 h, l'édifice accueillera une expo-vente d'œuvres picturales et artisanales données par leurs créateurs au comité. Le bénéfice généré par les ventes reviendra entièrement à l'association. La mairie, mais aussi plusieurs associations, apportent leur aide pour l'organisation de cette journée : Les Graines du Goëlo et l'amicale laïque de Pléhédél, le Casci (Comité des activités sociales et culturelles interentreprises) de Plouézec, le Bal monté de Ploëzal et l'association Maen Kozh également, par la mise à disposition de la chapelle.

Le CSMG organise aussi plusieurs événements au cours de l'année, « Les mots de l'exil » sont programmés du 10 au 17 octobre, en partenariat avec l'Image qui Parle, de Paimpol. Suivra un autre repas solidaire, en soirée le 20 novembre.

Ces rendez-vous visent à partager des moments conviviaux, mais aussi à collecter l'argent nécessaire pour aider les migrants que l'association soutient. Actuellement, il s'agit de neuf familles, quinze personnes seules et deux mineurs isolés, soit une cinquantaine de personnes qui viennent de tous les continents. L'association les aide dans leurs démarches administratives et médicales, dans l'apprentissage du français ou encore dans leur recherche d'hébergement.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/paimpol-22500/un-repas-champetre-concocte-en-soutien-aux-migrants-dans-les-cotes-darmor-c8f0431a-578a-11f1-8fb2-d4cef07cd2eb>

## **LAMBALLE**

### **« Notre accueil est inconditionnel » : l'association Asti Lamballe Terre d'accueil, une aide précieuse pour les immigrés**

Français, informatique, aide aux démarches, et une commémoration prévue le 27 juin 2026, l'association Asti (Association de solidarité avec tous les immigré(e) s). Installée à Lamballe-Armor (Côtes-d'Armor) depuis novembre 2024, elle compte 40 antennes en France. Lamballe Terre d'Accueil (Côtes-d'Armor) continue à accompagner et soutenir toutes les personnes ayant quitté leur pays d'origine et vivant dans l'agglomération.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lamballe-armor-22400/notre-accueil-est-inconditionnel-lassociation-asti-lamballe-terre-daccueil-une-aide-precieuse-pour-les-immigres-d71989a6-5fe1-11f1-9999-e3952a64b830>

## **LOCMIQUELIC** (MORBIHAN)

### **L'association Accueil sans frontières, qui a accompagné une cinquantaine de migrants, fête ses 10 ans**

Pour fêter leurs 10 ans d'existence, les membres de l'association Accueil sans frontières organisent, samedi 6 juin 2026 un événement. Il y aura des musiciens, des lectures de textes engagés, des chants, une clown qui va déambuler, réalisant comme un micro-trottoir avant d'improviser un spectacle, expliquent les organisateurs. Une nouvelle fois, l'artiste Damien Roudeau les a soutenus en leur créant une affiche pour l'occasion et en leur prêtant des œuvres. Des magnifiques portraits sur de très grands tissus qu'il a réalisés à Calais (Pas-de-Calais). Un autre artiste minahouet, Ojûn, accompagnera les lectures.

L'association invite le public nombreux pour célébrer ensemble dix ans d'engagement. En 2015, alors que la jungle de Calais était sur le point de fermer, des demandeurs d'asile ont été déplacés vers d'autres lieux. Encadrés par l'association Sauvegarde Sauvage 56, douze hommes sont arrivés à Port-Louis (Morbihan). C'est dans ce contexte qu'un collectif s'est créé pour aménager et entretenir une maison mise à leur disposition, et les accompagner. Puis, ce sont douze adolescents qui sont arrivés, avec un éducateur et une cuisinière. Le collectif a continué son activité, notamment en leur donnant des cours de français.

Pendant ce temps, une maison était prêtée à Locmiquélic et, en 2016, naissait l'association Accueil sans frontières. Pour trouver cette maison, nous avons repéré les maisons inoccupées et nous avons contacté les propriétaires. Au total, nous avons écrit 50 lettres, avec une seule réponse. La bonne. En collaboration avec d'autres associations, ils ont également accompagné des personnes – 22 en tout, dont une dizaine d'enfants – logées dans une grande maison à Kervignac.

Depuis, la maison de Locmiquélic a été reprise pour être vendue. Malgré cela, les bénévoles sont toujours mobilisés et continuant d'aider les bénéficiaires, certains n'ayant pas encore leurs papiers. Nous avons accompagné une cinquantaine de personnes, au total.

L'association compte 43 adhérents. On reste en contact avec les bénéficiaires, l'un d'eux nous aide lors des événements. On les revoit régulièrement. Récemment, par exemple, l'un d'eux est revenu avec sa femme et ses deux enfants. Il avait un boulot dans le secteur technique.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/locmiquelic-56570/une-cinquantaine-de-personnes-accompagnees-a-locmiquelic-lassociation-accueil-sans-frontieres-fete-ses-10-ans-9430d994-5f43-11f1-a909-bec873b306e3>

## **MAYOTTE**

### **Entre juillet et décembre 2025, près de 14 000 migrants ont atteint Mayotte, selon l'OIM qui lance un suivi de cette route migratoire**

Pour la première fois, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'intéresse à la route migratoire vers Mayotte. Mardi 2 juin 2026, elle a publié son premier "suivi des zones de départ" concernant les mouvements vers l'île française.

Ainsi, selon l'OIM, 13 914 migrants ont entamé la traversée vers Mayotte entre juillet et décembre 2025. "*Les résultats confirment que les Comores constituent un corridor important de migration irrégulière dans le canal du Mozambique, avec des*

migrants transitant principalement depuis l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et Madagascar en direction de Mayotte. Les données recueillies révèlent un pic des traversées pendant les mois de la saison sèche. Les départs de migrants ont été les plus importants durant les mois de juillet et août. Respectivement, 3 778 et 5 278 exilés ont pris la route vers Mayotte lors de cette période. Les départs ont ensuite diminué en septembre (2 696) avant de subitement chuter en fin d'année. Seulement 728 passagers ont été recensés en octobre, 749 en novembre et 684 en décembre. *"La tendance observée à la baisse des flux en fin d'année est probablement influencée par le début de la saison des pluies, qui accroît les risques en mer". "Le danger principal provient de l'utilisation de petits bateaux mal entretenus et surchargés, ce qui augmente considérablement le risque de naufrages et de disparitions en mer le long de la route courte et agitée au départ d'Anjouan"*.

Lundi 8 juin 2026, par exemple, une embarcation de migrants a chaviré près de la pointe de Koungou. Ont été secourus onze passagers tous des ressortissants comoriens qui ont quitté Anjouan dimanche en fin d'après-midi.

Aucun bilan précis n'existe sur cette route migratoire. Mais d'après les données publiques du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Sud océan Indien, au moins 477 exilés sont morts ou ont disparu dans les eaux territoriales françaises autour de Mayotte depuis 2010. Un rapport du Sénat français de 2012 qui soulignait *"les dangers de longue date de cette route"* estimait que ces traversées ont causé *"entre 7 000 et 10 000 morts entre 1995 et 2011"*.

Historiquement, l'immigration à Mayotte vient principalement des Comores. Les Comoriens représentent la très grande majorité de l'immigration irrégulière sur l'île, mais leur nombre exact est inconnu. Sur 321 000 habitants officiellement recensés par l'INSEE au 1er janvier 2024, la moitié vit sur l'île sous le statut d'étranger et la moitié est en situation irrégulière.

Mais depuis plusieurs mois, Mayotte est devenue la destination de milliers de Congolais qui fuient la violence du conflit qui ravage l'est de leur pays. Un afflux migratoire tel qu'ils sont aujourd'hui la première nationalité de demandeurs d'asile sur l'île. *"En 2025, 50% de ressortissants congolais ont demandé l'asile à Mayotte"*, selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Contre 13% de Comoriens. Un renversement impensable en 2022 où 51% de Comoriens demandaient une protection internationale à Mayotte, contre 16% de Congolais.

Une grande partie d'entre eux vivent dans le campement de Tsoundzou 2, à quelques mètres de la plage, au sud de Mamoudzou, chef-lieu de l'île, faute de places dans un système d'hébergement d'urgence complètement saturé. Tsoundzou 2 ne cesse de grossir depuis cet hiver, il compte aujourd'hui plus de 1 000 personnes, du jamais vu, et *"les Congolais occupent la première place, devant les Somaliens et les Yéménites"*, affirme un demandeur d'asile et responsable du camp. Comme l'indique le rapport de l'OIM, les ressortissants du continent africain sont bien présents dans les embarcations qui atteignent Mayotte en partant de la Tanzanie. Entre juillet et décembre 2025, l'OIM a notamment recensé 12% de Congolais, 7% de Burundais et 5% de Rwandais.

Elle précise toutefois que ce premier rapport pourrait *"ne pas refléter le volume total ou la répartition géographique des départs de migration maritime irrégulière depuis l'ensemble des côtes comoriennes"*, mais *"plutôt les événements identifiés dans les points chauds surveillés"*. La mise en place de ce dispositif va en tout cas permettre, dans les temps à venir, *"de poser les bases opérationnelles d'un suivi systématique des migrations maritimes irrégulières aux Comores"*.

## RENNES

### Un blogueur azéri face à ses bourreaux

Le procès de neuf hommes, soupçonnés d'être impliqués dans la tentative de meurtre à Nantes en 2021, d'un blogueur azéri, s'ouvre devant la cour d'assises spéciale d'Ille-et-Vilaine. Réfugié en France, persécuté par les autorités azerbaïdjanaises pour les avoir critiquées dans des vidéos sur YouTube, le trentenaire est aujourd'hui l'un des hommes les plus protégés de France. Et pour cause, en 2021, un commando a tenté de l'abattre en plein centre-ville de Nantes.

De cet assaut, il en garde une large cicatrice à l'arrière du crâne et une peur de chaque instant. Malgré tout, il a hâte de faire face à ses agresseurs présumés. "*C'est un procès hors-norme et exceptionnel*", confie un de ses avocats. Un procès qui va durer trois semaines à la cour d'assise où neuf hommes seront jugés pour tentative de meurtre en bande organisée, participation à une association de malfaiteurs en vue de la commission d'un crime et complicité de tentative de meurtre. "*J'attends beaucoup de ce procès*", lance le blogueur.

« Je vais bien mais ce n'est pas facile. J'ai peur, tout le temps. J'ai peur. Il n'y a pas d'autre mot pour expliquer ma vie aujourd'hui. J'ai peur pour ma vie. J'ai peur de mourir, peur qu'il arrive quelque chose à ma famille. Je ne peux pas dormir normalement, je reste cloîtré dans ma maison parce que j'ai peur qu'on me reconnaisse dans la rue et que le gouvernement d'Azerbaïdjan découvre mon adresse, aujourd'hui très secrète.

De ce procès, j'attends d'abord que la justice soit rendue, que la vérité soit dite. J'attends beaucoup de choses de ces trois semaines de procès. J'aimerais que la justice retrouve les commanditaires, ceux qui ont donné les ordres. Moi, je les connais. Ils viennent directement du président de l'Azerbaïdjan, et de sa famille. J'espère que la justice comprendra ça.

Je critique le gouvernement d'Azerbaïdjan et ça m'a valu de venir en France, un pays de liberté. Mais je ne pensais pas, un jour, me retrouver dans cette situation, que le gouvernement azerbaïdjanais envoie quelqu'un en France pour me retrouver dans le centre-ville de Nantes pour essayer de me tuer. Mais après 2021, j'ai compris que cela était possible, le 14 mars. Dans la rue. C'était en plein jour. Trois mecs sont descendus de leur voiture et ils ont essayé de couper ma tête. J'en garde une cicatrice, sur l'arrière de ma tête, mais la plus grosse est psychologique. Je n'arrive pas à oublier cette agression, je n'arrive plus à dormir, avoir des amis, discuter avec des gens. J'ai peur de tout le monde parce que je crains que le mal arrive de n'importe où.

Je continuerai à critiquer. Un jour, je vais mourir. Le gouvernement d'Azerbaïdjan ne me lâchera jamais, il n'oubliera jamais. Je ne pense pas que je pourrai, un jour, me balader, comme vous, dans la rue, pour aller retrouver mes amis dans un café. Je ne vais vous donner qu'un exemple. Si j'ai envie de descendre à la boulangerie pour acheter un croissant, un matin, je suis obligé de sortir avec des policiers qui vont m'accompagner pour y aller et rentrer.

Ma vie est aujourd'hui en prison. J'ai juste la possibilité de sortir un peu en balade avant de rentrer chez moi. Mais je ne me sens pas bien, en sécurité, quand je suis dehors. C'est pour ça que je reste, quasiment essentiellement, chez moi, isolé. C'est le seul endroit où je me dis qu'il ne peut pas m'arriver grand-chose. Je n'ai plus d'amis, pas de vie normale. Chez moi, c'est 20 mètres carrés avec les fenêtres toujours fermées, les rideaux tirés, et la lumière allumée 24h/24. Ça fait cinq ans que je n'arrive pas à éteindre

ces lumières et à dormir normalement.

Je n'ai plus que quelques contacts avec ma mère et mon père qui, aujourd'hui, habitent en France. Mais ils ne savent pas où je vis, ils ne savent pas où j'habite. Je dois régulièrement changer d'adresse et je ne peux en informer personne. Pareil, je n'ai plus aucun contact avec ma sœur, en Azerbaïdjan, par mesure de sécurité.

<https://www.ici.fr/emissions/l-invite-e-de-nicolas-crozel-ici-loire-ocean/j-ai-tout-le-temps-peur-agresse-a-nantes-le-blogueur-azeri-mahammad-mirzali-face-a-ses-bourreaux-1194170>

### **Un lieu d'hébergement d'urgence collectif et alternatif**

À Rennes, Utopia 56 accompagne près de 80 mineurs en recours. Ces jeunes sont abandonnés par les institutions : le département ne les reconnaît pas mineurs et ne les prend pas en charge ; l'État ne prévoit aucun dispositif adapté à leur situation. Le temps de leur recours, c'est-à-dire pendant des mois, ils se retrouvent en errance, à la rue. Actuellement ces jeunes survivent dans des campements de fortune ou dans des squats, tout comme de nombreuses familles à la rue que nous accompagnons. Certaines avec des enfants de moins de trois ans, des mamans enceintes, des personnes avec de gros problèmes de santé, etc., toutes abandonnées.

Un tel projet demande de l'investissement et de l'organisation. Ce n'est pas la première fois puisqu'il existe déjà un lieu du même type à Paris pour les familles et femmes seules, et à Tours, un lieu pour les mineurs en recours.

Il s'agit avant tout d'un lieu de répit pour la nuit. Les mineurs isolés que nous accompagnons pourront y trouver un abri le temps de leur recours, et pour les familles et femmes seules, le temps qu'une solution institutionnelle puisse être débloquée. Des temps de permanence en journée seront également organisés, notamment en lien avec les associations partenaires. Ce lieu permettra aussi d'accueillir une équipe en pleine croissance, de sécuriser et d'étendre le stockage de matériel, et donc de continuer les distributions d'urgence dans les différents lieux informels où nous intervenons, tout en professionnalisant l'accueil des personnes.

Il ne s'agit pas d'invisibiliser les situations des personnes, au contraire : il s'agira d'un lieu de répit, mais aussi de plaidoyer et de luttes.

<https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiII66L/vmh1QmdCGU9p>

## **SAINT-LO**

### **Un jeune Congolais en attente désespérée d'une alternance pour ne pas être expulsé**

Il excelle dans les études, au judo et au piano. Un jeune congolais de 18 ans, scolarisé à Saint-Lô (Manche) depuis 2024, espère désespérément de trouver un stage afin de ne pas être sous le coup d'une expulsion.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/brillant-au-lycee-titre-au-judo-un-jeune-congolais-en-attente-desesperee-dune-alternance-pour-ne-pas-etre-expulse-23e499e8-59ec-11f1-8ba2-e862963f4a46>

## MANCHE

### **Peine de prison pour deux Britanniques qui voulaient faire passer des migrants en Angleterre sur leur voilier**

Le tribunal de Rouen a condamné mercredi 27 mai 2026 deux Britanniques pour aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger, dans des conditions l'exposant à un risque immédiat de mort ou d'infirmité permanente.

Les deux hommes sont accusés d'avoir fait monter sur leur voilier cinq migrants dans un port normand dans le but de les faire passer au Royaume-Uni. Le premier, un Écossais de 46 ans, propriétaire du voilier acheté en janvier, a été condamné à 30 mois de prison ferme avec maintien en détention. Son complice anglais de 38 ans, ancien militaire, a été remis en liberté avec une peine de 15 mois de prison avec sursis.

Retour sur les événements. Dans la nuit du 8 au 9 avril 2026, les forces de l'ordre avaient interpellé les deux accusés à Saint-Valéry-en-Caux, venus du Royaume-Uni sur un voilier de huit mètres. Ils étaient soupçonnés de vouloir faire le retour avec une dizaine de migrants syriens ou pakistanais. La police aux frontières (PAF) avait trouvé à bord du voilier cinq migrants dont une fillette de trois ans, le propriétaire du voilier, et son comparse à proximité sur le quai. Les gendarmes avaient, par ailleurs, intercepté à terre six autres migrants également soupçonnés de devoir faire partie du voyage.

Ceux-ci ont déclaré avoir payé plus de 1 000 euros par personne pour la traversée et venir du campement de migrants de Calais surnommé la "jungle". Les avocats des deux hommes avaient demandé la relaxe au motif que le voilier n'avait pas pris la mer ni même quitté le quai. Le propriétaire du bateau a expliqué n'avoir "pas eu l'intention de faire ça pour de l'argent" mais pour "*rendre service à un ami*".

Ses arguments n'ont pas convaincu le procureur de la République, selon qui ces deux personnes sont "*des passeurs*" ayant "*fait le voyage pour ça*". "*On traite ces personnes [les migrants] comme des choses, des marchandises avec un prix*", avait-il conclu, demandant le maintien en détention pour les deux prévenus.

Les deux hommes, déjà interdits de séjour aux Pays-Bas, ont également été condamnés à des interdictions définitives de territoire français.

Cependant cette année, les arrivées tendent à diminuer au Royaume-Uni. Du 1er janvier au 26 mai, 8 704 exilés sont parvenus à atteindre les rives anglaises via la Manche, contre 13 617 à la même période de 2025, selon un décompte effectué à partir de données officielles britanniques.

### **A la faveur de la météo, les traversées irrégulières reprennent vers le Royaume-Uni**

Alors que la France connaît des températures estivales, les migrants en ont profité pour tenter de rejoindre les côtes britanniques ce week-end. Au total en trois jours, entre vendredi 22 et dimanche 24 mai 2026, 912 migrants, à bord de 13 embarcations, sont parvenus à atteindre le Royaume-Uni en traversant la Manche. Depuis le début du mois de mai, les arrivées côté britannique ont connu une nette accalmie, notamment en raison du mauvais temps. La dernière arrivée en Angleterre, avant ce week-end, remonte au 9 mai lorsque 196 personnes avaient atteint les rives anglaises.

Côté français, les autorités ont également pris en charge des exilés en difficulté. Dans la journée de vendredi, *"plusieurs embarcations de migrants ont été signalées au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez dans le détroit du Pas de Calais"*, indique la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (prémar). Au moins six navires des forces françaises ont assuré la surveillance des "small boats". *"Compte tenu de la fragilité structurelle des embarcations systématiquement surchargées, le choix est fait de ne pas contraindre les migrants à embarquer sur les moyens de sauvetage de l'État, pour éviter de mettre en péril leur vie en cas de naufrage"*, explique la prémar.

Vers 3h du matin vendredi, une embarcation avec quatre personnes à bord a cependant été repérée en difficulté par une patrouille terrestre de police. Quatre heures plus tard, le canot a été remorqué sur la plage de Berck, dans le sud du Pas-de-Calais.

Le lendemain, samedi 23 mai, d'autres canots ont également été surveillés en mer par les autorités françaises et 11 exilés ont été pris en charge. Parmi eux, six se trouvaient à l'eau au moment de leur sauvetage dans le secteur Hardelot et deux près de Dieppe, en Seine-Maritime. Hardelot se trouve à plus de 50 km au sud de Calais, et Dieppe à près de 200 km de cette même ville, la plus proche des rives britanniques.

Depuis trois ans environ, la militarisation de la frontière sur le littoral nord – déploiement policier, drones, caméras thermiques, avions Frontex – a poussé les passeurs à mettre à l'eau les embarcations, à des dizaines de kilomètres : en Normandie et sur la Somme. Mais prendre la mer depuis ces zones allonge la durée du trajet pour atteindre le Royaume-Uni et donc les risques encourus. *"Si avant, les migrants mettaient six ou huit heures pour aller de Calais à Douvres [port de débarquement des migrants en Angleterre], désormais, ils partent de Berck, du Touquet... Ils doivent donc doubler, voire tripler, ce temps de trajet en mer"*, assurait l'an dernier, l'association Utopia 56. *"Le problème, c'est qu'une durée de traversée plus longue, c'est plus de chances d'avoir une panne moteur, de se retrouver à la dérive ou d'avoir l'embarcation qui se crève"*.

Un autre phénomène est aussi en train de prendre de l'ampleur. Depuis le début 2026, les autorités flamandes du nord de la Belgique alertent sur la hausse des tentatives de départs depuis les côtes belges. Alors qu'aucun migrant n'a été intercepté en Belgique en cherchant à traverser la Manche l'an dernier, 425 personnes ont été arrêtées avant de gagner la mer depuis le 1er janvier 2026. Depuis des années, la Belgique est utilisée par les trafiquants comme lieu de stockage des embarcations de migrants avant leur mise à l'eau en France. Le pays n'était pas, jusque-là, considéré comme une terre de départ vers l'Angleterre, en raison des forts courants au large des côtes et d'une distance plus longue pour rejoindre les rives britanniques. Environ 100 km séparent le nord de la Belgique au port de Douvres, contre 45 km entre Calais et les côtes anglaises.

Mais face au renforcement des contrôles le long du littoral français, les passeurs se sont adaptés. *"La France est devenue plus sévère"* vis-à-vis des migrants. *"Et quand elle est plus sévère, ils viennent en Belgique."* Les passeurs *"cachent leurs choses, les vestes, le bateau, le moteur dans les dunes"*. *"Le matin, à partir de 5h-6h, ils gonflent les bateaux et les autres arrivent pour sauter dedans"*. Une fois à l'eau, les embarcations longent la côte, pour se rapprocher de la France. Certains canots s'arrêtent alors pour *"récupérer"* des migrants dans les eaux françaises. D'autres embarcations filent directement vers l'Angleterre, avec *"15 ou 20"* personnes à bord, explique l'adjoint d'une zone de police belge frontalière de la France.

Cette nouvelle tendance frustre le gouvernement belge, qui veut tout sauf apparaître laxiste sur ce dossier, et qui redoute de voir des campements de migrants

s'installer le long de ses côtes, comme en France. *"Il doit être clair que la côte flamande n'est pas une alternative attrayante pour effectuer la traversée vers le Royaume-Uni"*, a appuyé la ministre de l'Asile et de la Migration. Ses équipes assurent travailler d'arrache-pied pour mettre fin au phénomène, en augmentant notamment le placement en détention de ces exilés - pour la plupart des jeunes hommes, soudanais, afghans ou irakiens. Les autorités multiplient quant à elles les patrouilles, mais réclament davantage de moyens pour surveiller la côte.

Cette approche fait bondir les ONG, qui exigent plutôt des mesures pour protéger des personnes d'après elles déjà *"extrêmement traumatisées"* par le voyage jusqu'en Europe. *"Elles sont vues comme un danger plutôt que des personnes en danger"*, déplore Le responsable de l'association flamande Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Il assure que les mesures de sécurité prises par la police ne font pas baisser les flux. Mais qu'elles *"professionnalisent les réseaux de passeurs"*, alors tentés de cacher les migrants, par exemple dans des maisons de vacances le long de la côte flamande, jusqu'à ce que la météo permette de tenter une traversée.

Un élu réclame au contraire un grand tour de vis à l'approche de l'été. *"On contrôle les dunes, parce qu'on a peur d'avoir des 'jungles' comme à Calais, qu'ils soient des milliers"*, alerte-t-il.

L'an dernier, plus de 41 000 migrants ont entrepris la traversée périlleuse depuis la France.

## MEDITERRANEE

### Plus d'une centaine de migrants secourus en Méditerranée

C'est au cours de deux opérations menées en mer Méditerranée que les 105 exilés ont été secourus mercredi 3 juin 2026. La première a été menée aux premières heures du jour par l'ONG Open Arms. Cinquante-huit personnes originaires d'Érythrée, du Soudan, de Somalie, d'Égypte et du Bangladesh ont été secourues par l'ONG. Parmi elles figuraient 24 mineurs non accompagnés. Les exilés étaient en difficulté à bord d'une embarcation partie il y a plus de 24 heures des côtes libyennes.

Selon ANSA, le sauvetage a eu lieu dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR) maltaise, et Open Arms a, selon l'organisation, signalé l'incident aux autorités compétentes. Mais n'ayant reçu aucune instruction des autorités maltaises, l'ONG est désormais en contact avec les autorités italiennes et attend la désignation d'un port sûr où les personnes pourront débarquer.

Plus tard dans l'après-midi, c'est l'équipe de l'Humanity 1 qui a porté secours à 47 personnes dans un bateau pneumatique. *"Lorsque notre navire de secours a atteint la scène, l'un des flotteurs se dégonflait déjà : le bateau risquait de couler avec à son bord 15 bébés, enfants et adolescents"*. Les membres de l'équipage ont dû faire face à une opération de sauvetage compliquée. *"C'était angoissant de voir un bateau en détresse, avec un flotteur dégonflé et un moteur en panne, sur une embarcation aussi petite transportant autant de personnes. La présence de tant d'enfants et de bébés à bord rendait la situation encore plus accablante : il y avait beaucoup de cris et de pleurs, même si c'était aussi un bon signe, car cela montrait qu'ils n'étaient pas inconscients ou pire"*

*encore*", a témoigné une membre de l'ONG.

Les opérations de sauvetage sont aussi rendues plus difficiles par la législation européenne. Début 2026, l'Italie a approuvé un projet de loi sur un "*blocus maritime*" des ONG en mer. Depuis 2023, elle dispose aussi d'une loi pour encadrer les activités des ONG en mer. Cette dernière vise à limiter le nombre de personnes ramenées à terre en restreignant le nombre d'opérations de sauvetage que peuvent mener les organisations humanitaires en Méditerranée. Quand les règles ne sont pas respectées, L'Italie immobilise les navires d'ONG.

C'est pour cela que l'ONG Sea-Watch a annoncé ce jeudi 4 juin 2026 la mise en service d'un nouveau navire, l'**Aurora 2**. "*Cette initiative fait suite aux saisies répétées de navires de sauvetage civils par les autorités italiennes*", explique l'ONG. "*Sea-Watch pourra rester opérationnelle même lorsqu'un de ses navires est immobilisé. Pendant qu'un navire est bloqué au port, l'autre sera disponible pour mener des missions de sauvetage*".

Depuis le début de l'année, plus de **1 200 migrants sont morts en Méditerranée** en tentant de rejoindre les côtes européennes. Canots surchargés et en mauvais état, distances de traversée rallongées, politique d'interceptions en mer, entraves aux activités des navires de sauvetage... sont autant de facteurs permettant d'expliquer cette hausse des morts en Méditerranée.

## UNION EUROPÉENNE

### ***LE PACTE ASILE ET MIGRATION, C'EST QUOI ?***

Le Pacte asile et migration entre en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne (UE), vendredi 12 juin. Il s'agit d'un ensemble de règles qui renforcent les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières de migrants, mieux répartir les demandeurs d'asile et accélérer les expulsions des personnes en situation irrégulière. Voici ce qu'il contient.

Avec ce nouveau Pacte asile et migration, adopté en mai 2024 et qui entre en vigueur le **vendredi 12 juin 2026**, l'**objectif** de Bruxelles est clair : remédier aux failles de l'ancienne politique d'asile européenne, en renforçant les contrôles aux frontières extérieures de l'UE et ainsi **décourager les entrées irrégulières**.

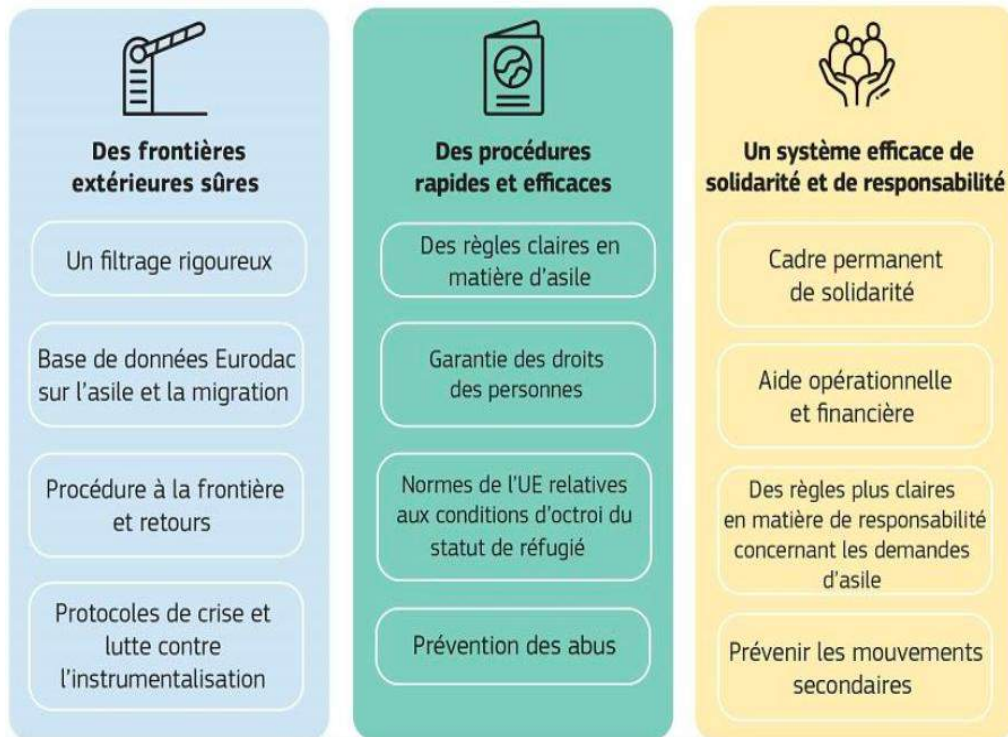
Le Pacte vise aussi à "*plus de solidarité*" sur le sol européen, comme l'ont répété des eurodéputés lors d'une conférence de presse, le 10 juin 2026. Il organise une meilleure répartition des demandeurs d'asile partout sur le sol européen - en cas d'arrivées massives aux portes de l'Europe, comme ce fut le cas en 2015.

Voici les principaux points à retenir.

- **Le Pacte met en place une procédure de "filtrage" aux frontières extérieures de l'UE**

Le but : identifier et distinguer plus rapidement ceux qui ont des chances d'obtenir l'asile de ceux qui ont vocation à être renvoyés vers leur pays d'origine.

Les demandeurs d'asile arrivés irrégulièrement aux frontières extérieures de l'UE, sans visa ou autorisation de séjour, « seront enregistrés et soumis à des contrôles d'identification, de sécurité et de santé ». A ce stade, ils n'entrent pas sur le sol européen.



Les grandes lignes du Pacte asile. Crédit : Capture d'écran de la Commission européenne

Ils seront placés dans des zones d'attente. Ces filtrages auront lieu aux frontières extérieures pour des pays comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne. Ou dans les ports ou les aéroports internationaux pour les autres pays membres à l'intérieur de l'UE.

Le filtrage durera 7 jours maximum. Ensuite, le demandeur sera dirigé vers la procédure appropriée de demande d'asile : "*classique*" ou à une procédure "*accélérée*" aux frontières.

Ceux qui ont statistiquement le moins de chances d'obtenir l'asile, ou qui représentent un danger pour la sécurité nationale vont en procédure "*accélérée*". Ils resteront dans la zone d'attente - à la frontière - et ne seront pas autorisés à entrer sur le sol européen. Le délai de traitement d'une demande d'asile à la frontière est fixé à un maximum de 12 semaines.

Les étrangers dirigés vers une "*procédure classique*" entrent, eux, sur le territoire national d'un État membre pour continuer leurs démarches d'asile. Le pays dispose alors d'un délai de 20 mois pour statuer.

- **Le Pacte crée un nouveau "mécanisme de solidarité"**

C'est un point majeur du Pacte : les pays que l'on dit "*sous pression migratoire*" vont pouvoir transférer une partie des demandeurs d'asile vers d'autres États membres sur le principe de la "*solidarité*", donc.

La prise en charge se veut plus équitable afin d'éviter que certains pays, notamment ceux en première ligne comme l'Italie ou la Grèce, ne supportent à eux seuls la gestion des demandes. Selon les termes du Pacte, un minimum de 30 000 relocalisations seront exigées chaque année.

Ce mécanisme de solidarité existait déjà (avec des précédents programmes de relocalisations), mais il a été un échec. Le Pacte se veut donc plus souple, il permet aux pays membres deux options : accueillir une partie des demandeurs d'asile ou apporter un soutien financier et logistique aux pays sous pression.

- **L'externalisation de l'asile**

Le Pacte permet aux États membres de financer des dispositifs dans des pays tiers sûrs (censés respecter le droit international) pour y externaliser les procédures d'asile. La notion de "*pays tiers sûrs*" existait déjà : elle permettait aux états membres d'y renvoyer des demandeurs d'asile ayant transité par ce pays ou ayant un lien avec ce pays. Le Pacte élargit cette notion. Désormais, en cas d'accord bilatéral avec un état membre, un pays tiers sûr pourra accueillir un demandeur d'asile - même s'il n'a aucun lien avec ce pays - et y traiter son dossier d'asile.

A noter : cette possibilité de sous-traitance de l'asile ne s'applique pas aux mineurs non accompagnés.

- **Procédure de retour et "hubs retour"**

Le nouveau "*Règlement retour*" accompagne le Pacte asile et durcit les conditions de retour. Notamment pour les personnes bloqués aux frontières extérieures comme :

- les demandeurs d'asile déboutés
- les étrangers qui ont trompé les autorités
- les étrangers qui présentent un risque pour la sécurité

Ces personnes seront considérées comme n'étant pas entrées sur le territoire de l'UE. Elles resteront dans les zones d'attente jusqu'à leur renvoi.

Les personnes, en "*procédure classique*", déboutés de l'asile, doivent, elles, coopérer avec les autorités et quitter le territoire de l'Union sous peine de sanctions alourdies : allongement de la rétention, interdiction d'entrée sur le sol européen, saisie de documents d'identité.

Le texte prévoit aussi une reconnaissance mutuelle des décisions de retour dans l'ensemble de l'UE : autrement dit, une décision de *quitter le territoire s'applique à tous les états membres*.

Avec le "Règlement retour", les états européens pourraient être aussi autorisés à créer des centres hors du territoire de l'UE ("hubs de retour") pour envoyer les *personnes en situation irrégulière mais refusés par leur pays d'origine*.

Ces centres de retour pourront accueillir des étrangers qui n'ont aucun lien avec le pays où ils se trouvent.

- **Renforcement du fichier Eurodac**

Jusqu'à aujourd'hui, toute personne entrée en situation irrégulière dans l'Union européenne - et qui souhaite demander l'asile - était fichée dans la base de données Eurodac via ses empreintes digitales. Les demandeurs d'asile hommes, femmes et enfants à partir de 14 ans étaient concernés.

Avec le Pacte asile et migration, Eurodac collectera davantage de données. Le but : mieux suivre les déplacements irréguliers. Désormais, à partir du 12 juin, toute personne entrée irrégulièrement dans l'UE - demandant l'asile ou pas - sera fichée. En plus des empreintes digitales, un enregistrement facial est prévu. Les personnes concernées sont :

-Les demandeurs d'asile hommes, femmes et enfants à partir de 6 ans.

-Les personnes réinstallées dans l'UE dans le cadre des "*programmes de réinstallation*".

-Les bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

-Les migrants secourus par les ONG en mer et débarqués en Europe.

- **La logique du "*Règlement Dublin*" toujours active**

Avec le Pacte, le "règlement Dublin" **disparaît** mais sa logique reste : le premier pays d'entrée reste le pays en charge de la demande d'asile.

Le Pacte renforce aussi d'autres critères : il permet par exemple de désigner un autre État (que le pays d'entrée) responsable d'un demandeur d'asile, notamment en cas de liens familiaux.

La durée pendant laquelle un État reste responsable d'une demande d'asile est modifiée. Elle passe à 20 mois au lieu de 12 mois dans l'ancien système. Cette durée pourra atteindre trois ans lorsqu'une personne prend la fuite pour éviter son transfert.

*"L'autre différence majeure sera que le pays ne recevra plus une 'demande' pour réadmettre la personne concernée sur son sol, mais une 'notification'. Elle devra le reprendre obligatoirement"*, précise une chercheuse associée à l'Université Paris-Saclay, spécialiste des questions migratoires.

Ces mesures visent à empêcher les demandeurs d'asile de se rendre dans d'autres États membres (appelés "mouvements secondaires").

- **Mieux accueillir les demandeurs d'asile sur le sol européen**

La "directive accueil" du Pacte est le volet qui vise à établir "*des normes minimales pour l'assistance aux demandeurs d'asile dans toute l'Union européenne (UE)*", peut-on lire sur le site de l' UE.

Les États membres sont tenus d'assurer un niveau de vie digne aux demandeurs d'asile en fournissant : nourriture, toit, aide financière (le tout aussi appelé conditions matérielles d'accueil, CMA).

Mais les "dublinés" sont exclus des CMA. Avec l'entrée en vigueur du Pacte, un dubliné perd tous ses droits dès qu'une notification de renvoi est envoyée au pays en charge de sa demande.

Le but : limiter les déplacements des migrants à l'intérieur de l'UE. "*Pour empêcher les mouvements secondaires, seuls les États membres responsables du traitement de la demande peuvent fournir des conditions matérielles d'accueil*", écrit encore l'UE.

## ***FEU VERT POUR LA CREATION DE CENTRES DANS DES PAYS TIERS OU RENVOYER LES MIGRANTS***

Le Parlement européen et les États membres ont trouvé un accord ce lundi pour durcir la politique migratoire de l'Union européenne. Les États qui le souhaitent pourront désormais installer des centres à l'étranger, comme au Rwanda, en Ouzbékistan ou en Ouganda, pour y renvoyer des déboutés du droit d'asile.

Les eurodéputés et les États européens ont trouvé un accord lundi soir 1<sup>er</sup> juin 2026. La loi prévoit des mesures pour accélérer les expulsions et permet aux États qui le souhaitent d'installer des centres en dehors de l'Europe, pour y renvoyer des déboutés du droit d'asile. Le compromis, trouvé dans la soirée, devra être voté une dernière fois par le Parlement européen et les États membres dans les prochaines semaines.

Certains pays européens comme le Danemark, l'Autriche ou l'Allemagne commencent déjà à imaginer où installer ces centres, par exemple au Rwanda, en Ouganda ou en Ouzbékistan. L'idée de créer ces « hubs de retour », sans lien avec le pays d'origine des migrants, n'est pas nouvelle. Elle a été testée par l'Italie en Albanie, avant même l'examen de leur demande d'asile, contrairement à ce que prévoit la nouvelle loi européenne. Mais le centre en Albanie est longtemps resté vide en raison d'une série de contestations judiciaires.

Et il faudra du temps aux États pour développer de tels projets, en accord avec les pays tiers qui les accueilleraient. La France s'est montrée sceptique sur de tels centres et l'Espagne s'y est opposée, y voyant une menace pour le respect des droits humains. Ces hubs seront des « *arrangements pays par pays. On ne voit pas très bien comment ça marchera* », met en garde une source diplomatique, qui considère que le cœur de la loi se trouve plutôt dans les « flexibilités » mises en place pour accélérer les expulsions.

Car le texte approuvé prévoit des sanctions plus strictes pour les migrants refusant de quitter le sol de l'UE, comme des saisies de documents d'identité ou une durée

de détention prolongée jusqu'à 24 mois. Le renvoi des migrants contre leur gré serait aussi accompagné d'une durée d'interdiction d'entrée dans l'UE allongée à 10 ans (contre 5 ans actuellement), voire 20 ans. Aujourd'hui, environ 20 % des décisions d'expulsion aboutissent réellement, une statistique très critiquée par les partisans d'une ligne migratoire plus ferme.

Mais avec les nouvelles règles, l'UE disposera d'un « meilleur contrôle pour garantir que les retours soient effectués. C'est ce qu'attendent les citoyens – et c'est ce que nous leur offrons », affirme le commissaire européen en charge de l'immigration.

Durant les négociations de la soirée à Bruxelles, le principal bras de fer concernait la date d'application des différentes mesures. Les États auront la possibilité d'initier directement des centres de retour, mais d'autres mesures n'entreront en vigueur qu'un an après la publication de la loi, pour des raisons juridiques notamment. Le texte marque quoi qu'il en soit un net durcissement de la politique migratoire de l'Union européenne, seulement deux ans après l'adoption du Pacte asile et migration, qui entre tout juste en vigueur actuellement.

Ce pacte prévoit un « filtrage » renforcé aux frontières et un mécanisme de solidarité entre les États membres dans l'accueil des migrants. Le nouveau texte validé lundi soir vient le compléter et traduit la poussée de la droite et de l'extrême droite au Parlement européen. L'eurodéputé de droite, qui a milité pour le durcissement des règles, estime que le texte « va révolutionner la politique européenne face à l'immigration illégale ». La gauche et les ONG sont à l'inverse vent debout contre ces mesures, qu'elles jugent contraires au droit international.

Ce texte est le « fruit d'un accord honteux conclu entre les États membres et une majorité » de droite et d'extrême droite, accuse une eurodéputée écologiste, qui y voit un « recul historique pour les droits fondamentaux des personnes exilées ».

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/lue-donne-son-feu-vert-pour-la-creation-de-centres-dans-des-pays-tiers-ou-renvoyer-les-migrants-f06307ea-5df5-11f1-b3f0-aacb0ffa8bfb>

### **Les centres de retour : où en est-on ?**

Le nouveau règlement en matière de retour qui ouvre explicitement la voie à la création de « *centres de retour* » en dehors de l'Union, dans le cadre d'une refonte plus large des règles de l'UE en matière d'expulsion. La proposition reste controversée, les organisations de défense des droits de l'homme et les défenseurs des migrants mettant en garde contre les risques juridiques et en matière de droits de l'homme que pourrait entraîner l'externalisation des retours.

Une coalition de cinq pays de l'UE, qui milite en faveur de la création de « *centres de retour* » offshore pour les demandeurs d'asile déboutés, espère avoir identifié d'éventuels pays d'accueil. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) participent aux discussions, de par leur expérience en matière de programmes de réintégration.

Lorsqu'on a demandé au ministre néerlandais chargé des questions migratoires si des accords pourraient être conclus avant la fin de l'année, il a répondu : «

*C'est notre ambition. » « Nous devons aborder [cette question] à l'automne, afin de voir s'il est possible de dévoiler les noms des pays ».*

Les pays hôtes potentiels cherchent à obtenir des accords de coopération plus larges en échange de leur participation. « Ils nous demandent d'élargir les discussions, non seulement sur les retours, mais aussi sur les partenariats en matière de migration et les développements économiques. » Une question clé reste en suspens : qui financera la poursuite du voyage des migrants souhaitant rentrer chez eux depuis ces centres ? « *Cela fera partie des partenariats* », a déclaré le ministre. « *Nous devons en discuter.* »

La recherche d'un pays partenaire ne se limite pas à l'Afrique. « *Cela concerne toute l'Europe* », a-t-il déclaré. « *Cela peut donc aller au-delà de l'Afrique.* » Les centres proposés ne fonctionneraient pas comme des centres de détention, mais comme des installations temporaires pour les personnes en attente de retour vers leur pays d'origine ou une autre destination. « *Ce sera un endroit où ils pourront rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent, puis partir* », a-t-il indiqué.

<https://euractiv.com/fr/news/les-centres-de-retour-de-lue-devoiles-dici-lautomne-selon-un-ministre-neerlandais/>

## ***LES MIGRANTS EN EUROPE SONT DE PLUS EN PLUS DIPLOMES***

Une étude du Centre de recherche et d'analyse sur les migrations de la Fondation Rockwool Berlin (RFBerlin) montre que la proportion de personnes très qualifiées parmi la population migrante est en hausse en Europe.

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les migrants nés dans l'UE est passé de 29,4 % en 2017 à 36 % en 2025. Parmi les immigrants nés hors de l'UE, il est passé de 26,0 % à 32,6 % au cours de la même période. Parmi la population originaire d'Europe, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 30,3 % en 2017 à 37,7 % l'année dernière. "*Le niveau d'éducation augmente non seulement parmi les personnes nées dans les pays [européens], mais aussi parmi les migrants venus d'autres pays de l'UE ou de pays tiers*".

Le rapport révèle également des différences significatives entre pays européens. Ainsi, en Irlande, au Luxembourg, au Danemark, en Estonie, en Lettonie, à Malte, au Portugal et en République tchèque, les migrants sont davantage susceptibles d'être titulaires d'un diplôme universitaire que la population locale.

En Allemagne, la part d'immigrés nés hors de l'UE et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur reste en dessous de 32 %, ce qui place le pays légèrement en dessous de la moyenne européenne.

Le directeur de RFBerlin, affirme que "*les politiques d'intégration et de formation doivent donc être adaptées aux spécificités nationales*" et ne devraient pas se fonder uniquement sur les moyennes européennes.

Les auteurs du rapport rappellent que si les compétences des migrants sont développées et pleinement mises à profit, ils pourraient devenir un moteur majeur de la croissance économique en Europe, plutôt que d'être considérés principalement comme

une réponse aux pénuries de main-d'œuvre existantes.

Le rapport cite **l'Irlande** comme très bon exemple d'une politique d'intégration par l'éducation réussie. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans ce pays s'élève à près de 55 % tant parmi la population locale que chez les migrants en provenance d'autres pays de l'UE. De plus, pour les migrants venus de pays tiers, cette part atteint même près de 71 %. Le rapport attribue cette situation atypique à la politique de l'Irlande visant à recruter des travailleurs hautement qualifiés, notamment grâce à des permis de travail réservés aux personnes disposant de compétences dans les domaines où le pays manque de main d'œuvre hautement qualifiée. Cela concerne entre autres les secteurs de l'informatique, de l'ingénierie et des soins de santé. *"L'Irlande montre que le profil éducatif des migrants ne dépend pas seulement des personnes qui souhaitent émigrer, mais aussi des voies de migration que les États eux-mêmes créent"*.

Le rapport de la RFBerlin montre aussi que toutes origines confondues, les **femmes présentent un niveau d'éducation globalement plus élevé que les hommes** au sein de l'UE. En revanche, l'écart entre les femmes ayant immigré dans un pays et celles qui y sont nées est très élevé. Cela est particulièrement vrai pour les femmes nées en dehors de l'UE et ayant immigré plus tard dans leur vie en Europe. Ces différences sont particulièrement marquées en Slovaquie et en Finlande, tout comme en Espagne, où la population immigrée de près de 10 millions de personnes représente plus de 20 % de la population totale.

D'une manière générale, si l'étude dessine une évolution prometteuse, il n'existe pas de tendance homogène à l'échelle européenne. Par exemple, les progrès à long terme les plus importants dans l'enseignement supérieur depuis 2010 ont été observés en Pologne et en Lettonie, tant pour les immigrés originaires de l'UE que pour ceux venus de pays tiers. Ces deux pays enregistrent des hausses de 23 % du nombre de personnes diplômées au cours des 15 dernières années. Mais ces États n'ont pas connu de niveaux d'immigration élevés, en particulier en provenance de pays tiers. Enfin, le rôle particulier de la Pologne dans la crise ukrainienne, en tant que premier pays d'accueil des réfugiés de guerre, a peut-être également biaisé ses chiffres ces dernières années.

## ***EN EUROPE, LA PRECARITE SANITAIRE DES MIGRANTS***

Des chercheurs réunis à Genève en marge de l'Assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont averti que les enfants et les personnes âgées sans papiers risquent particulièrement de passer entre les mailles du filet des systèmes de santé européens. Leurs conclusions ont été présentées dans le cadre du projet GRACE, pour "Growing and ageing in the shadows", "Grandir et vieillir dans l'ombre", en français. Il s'agit d'une collaboration internationale impliquant six universités européennes.

L'accès aux soins de santé est reconnu comme un droit humain fondamental, soutenu par divers accords-cadres internationaux, notamment le Plan d'action mondial de l'OMS et la déclaration du forum d'examen des migrations internationales (IMRF). Toutefois, ces droits restent souvent théoriques et ne se traduisent pas dans la pratique.

Officiellement, les pays de l'Union européenne (UE) ont l'obligation de prodiguer des services de santé de base et d'urgence à tous, quel que soit le statut

migratoire de la personne. En revanche, les modalités d'accès à ces services peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre.

Les résultats préliminaires du projet GRACE mettent en évidence un schéma récurrent applicable à la plupart des contextes nationaux en Europe : alors que les protections juridiques existent sur le papier, les migrants font face à des obstacles administratifs, de la discrimination et doivent surmonter leurs propres peurs.

Les conséquences de ces freins vont des maladies chroniques non traitées aux crises de santé mentale graves, en passant par des admissions aux services d'urgences qui auraient pu être évitées. Selon les témoignages recueillis par les chercheurs, de nombreuses personnes sans papiers ne reçoivent les traitements dont elles ont besoin que parce qu'elles ont trouvé un médecin compréhensif, ont été orienté par un travailleur social bien informé ou ont rencontré une ONG disposée à intervenir en leur faveur.

Comme la méthodologie de cette étude repose largement sur les déclarations de personnes concernées, il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle du problème. De nombreux migrants sans papiers hésitent à parler de leur expérience et évitent souvent tout contact avec les personnes travaillant pour des institutions officielles, y compris les chercheurs universitaires, invoquant leur crainte d'être découverts et, à terme, expulsés.

Les conclusions du projet GRACE indiquent par ailleurs qu'il est encore plus difficile d'obtenir des chiffres représentatifs s'agissant des mineurs, car il faut passer par leurs parents ou leurs tuteurs pour recueillir des données. Dans des pays de l'UE comme l'Allemagne, il n'existe aucune estimation fiable du nombre d'enfants sans papiers qui pourraient se trouver dans le pays. Les estimations officielles vont de quelques milliers à plus de 100 000.

*"Si vous vous trouvez dans une situation vulnérable et que vous craignez d'être expulsé, ou que vous craignez d'être sanctionné par le système auprès duquel vous sollicitez des soins de santé, il y a un problème", a averti le représentant du Programme santé et migration de l'OMS. "Nous ne pourrions comprendre ces défis que si nous disposons des données nécessaires", a-t-il ajouté, soulignant qu'il devient difficile de recueillir les données de santé publique indispensables lorsque la peur éloigne les individus des établissements de santé qui pourraient documenter leur cas.*

Dans le même temps, sans données suffisantes, les gouvernements auront du mal à élaborer des politiques adaptées aux besoins.

La confusion devient encore plus grande pour des migrants en situation irrégulière ayant franchi plusieurs frontières intérieures au sein de l'UE. En vertu du règlement de Dublin, le premier pays par lequel un demandeur d'asile est entré dans l'UE est chargé de traiter son dossier et de lui fournir tous les services auxquels il a droit, y compris les soins de santé. Mais certains migrants poursuivent leur voyage, bien que leur dossier soit encore en cours d'examen. Ils se rendent alors dans un autre pays et se cachent pendant plusieurs mois en espérant de ne pas être renvoyé vers le pays d'entrée. Pendant cette période, ils n'ont pas accès au système de santé auquel ils s'étaient habitués dans leur pays d'arrivée initial et ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour s'adresser aux autorités et solliciter leur aide.

Les systèmes de santé varient à travers l'UE. Au Danemark, par exemple, l'accès aux soins de santé dépend en grande partie de l'obtention d'un numéro d'enregistrement central lié au statut de résident légal d'une personne. Ceux qui sont exclus de ce système doivent souvent compter sur des cliniques gérées par des bénévoles pour recevoir des soins de base.

La France offre des protections plus étendues et plus accessibles, notamment une prise en charge médicale financée par l'État pour de nombreux migrants sans papiers. Cependant, les chercheurs ont constaté que les patients se voient encore fréquemment refuser des soins à cause de complexités administratives.

En République tchèque, l'étude a révélé que certaines personnes sans papiers évitent le système de santé local et préfèrent recourir à la télémédecine pour consulter à distance des médecins de leur pays d'origine.

Le cas de l'Allemagne présente enfin une grave contradiction : alors que le corps médical est tenu au secret professionnel, les services sociaux doivent signaler les personnes sans papiers aux autorités dès lors que des fonds publics sont utilisés pour financer un aspect quelconque de leurs traitements. Selon les chercheurs, cela a conduit à une peur généralisée d'être expulsé et dissuade les personnes sans papiers de solliciter un médecin.

Dans le cas des enfants de migrants sans papiers, les difficultés peuvent commencer dès la naissance : des chercheurs français participant au projet GRACE estiment qu'environ 3 000 mères et leurs nouveau-nés quittent l'hôpital immédiatement après l'accouchement. Or, dans de nombreux cas, ces parents sont sans domicile fixe.

Les entraves aux systèmes de santé peuvent conduire les parents à ne pas amener leurs enfants chez le médecin pour les vaccinations de routine, les interventions préventives, les soins dentaires et, si besoin, de consulter des spécialistes en santé mentale. Les mineurs non accompagnés en situation régulière peuvent être confrontés à des conditions encore plus difficiles, puisqu'ils risquent davantage d'être exploitées, y compris en tant que travailleur du sexe, mais aussi d'avoir une mauvaise alimentation par manque d'accompagnement. Or, ces cas demanderaient un suivi médical plus étroit. Lorsque ces mineurs atteignent la majorité à l'âge de 18 ans, ils perdent soudainement certaines protections et peuvent se sentir perdu dans le système de santé prévu pour les adultes.

Les migrants sans papiers les plus âgés sont également très vulnérables. Selon l'étude, beaucoup d'entre eux ont passé des décennies à travailler dans le secteur informel et dans des conditions physiquement éprouvantes. Or, la manière dont ils ont pu gérer leurs problèmes de santé par le passé risque de ne plus être une option viable une fois qu'ils atteignent un certain âge. De plus, les chercheurs décrivent des cas fréquents de "*vieillesse accélérée*", citant de nombreux exemples de douleurs chroniques non traitées et de détérioration des fonctions cognitives.

Étant donné que les droits aux soins de santé en Europe restent étroitement liés aux statuts d'emploi formel et de résident légal, de nombreuses personnes âgées sans papiers se retrouvent livrées à elles-mêmes à un moment où elles pourraient avoir le plus besoin d'aide.

Enfin, le projet GRACE rappelle que la crainte d'être expulsé est généralisée et constitue l'un des principaux obstacles et pousse des migrants sans papiers à ne pas consulter de médecin dans l'ensemble des pays de l'UE étudiés. En réponse à cette crainte, ce sont des solutions informelles qui émergent : constituer des stocks de médicaments, consulter des forums en ligne ou recourir à l'intelligence artificielle, se faire soigner à l'étranger ou maintenir des consultations à distance avec des médecins de leur pays d'origine. Pourtant, à long terme et une fois la situation d'une personne régularisée, ces années de mauvais traitements, de mauvais conseils ou de maladies ignorées risquent de coûter davantage aux systèmes de santé publics.

D'ici la fin de l'année, le projet GRACE espère présenter des recommandations concrètes.

## ALLEMAGNE

### **Les personnes issues de l'immigration sont moins bien payées**

Publiée dans la revue Nature, l'étude se penche sur la situation financière des personnes issues de l'immigration en Allemagne, ainsi que dans huit autres pays à travers le monde. Elle révèle qu'en moyenne, les travailleurs immigrés de première génération gagnent près de 20 % de moins que le reste de la population.

Même pour les personnes immigrées de deuxième génération, cet écart salarial s'élève encore à près de 8 %.

L'étude souligne toutefois qu'il s'agit d'une amélioration significative que l'on peut attribuer à "*l'acquisition d'une maîtrise de la langue à un niveau proche de celui des natifs et d'autres compétences spécifiques au pays, à l'achèvement du parcours scolaire national et à un meilleur accès aux réseaux, facteurs qui, ensemble, augmentent la productivité et réduisent les obstacles à l'accès à des emplois mieux rémunérés*".

Les personnes ayant des origines en Afrique ou du Moyen-Orient sont particulièrement touchées par ce phénomène d'écart salarial. Le portail d'information sur les migrations *Mediendienst Integration* affirme que cette disparité est la preuve que de nombreux immigrés sont victimes de discrimination sur le marché du travail. Ces inégalités salariales s'expliquent en premier lieu par le fait que les personnes immigrées travaillent moins souvent dans les secteurs les mieux rémunérés et ont moins de chances d'accéder à des postes à responsabilités. De plus, les travailleurs immigrés se retrouvent victimes de discrimination de la part de certaines entreprises et employeurs, qui les rémunèrent moins bien que leurs homologues non immigrés occupant des postes similaires.

*"Bien que les inégalités salariales pour un même poste restent marquées pour les immigrés dans plusieurs pays, nos résultats montrent que l'accès inégal aux emplois les mieux rémunérés est le principal facteur à l'origine de l'écart salarial entre immigrés et autochtones dans divers contextes institutionnels et démographiques"*, explique l'étude.

La recherche souligne par ailleurs que les *femmes étrangères* gagnent en moyenne nettement moins que leurs homologues allemandes. En s'appuyant sur des données de 2023, l'étude indique que les femmes non immigrées travaillant à plein temps gagnent en moyenne 3 900 euros brut, tandis que ce revenu est de seulement 2 900 euros pour les femmes étrangères. Selon une étude réalisée en 2026, les femmes issues de l'immigration touchent 16 % de moins par heure que les Allemandes. Ce gap passe même à 41 % pour les femmes réfugiées. Et l'écart du salaire horaire avec les hommes allemands est de 33 % et va jusqu'à 68 % pour les femmes réfugiées.

Enfin, de nombreuses femmes immigrées assument des tâches non rémunérées au sein de leur foyer, ce qui les rend plus susceptibles de ne travailler qu'à temps partiel.

De plus, l'étude montre que les personnes immigrées exercent plus souvent des professions dans des secteurs à faibles revenus, comme l'entretien ou les soins de santé. Pourtant, les métiers de la santé et de l'aide à la personne manquent cruellement de main d'œuvre. Là encore, les femmes immigrées occupent généralement des fonctions subalternes pour lesquelles elles sont surqualifiées.

Enfin, les diplômes obtenus à l'étrangers ne sont souvent pas pleinement reconnus en Allemagne ou doivent être validés par des examens et des formations complémentaires qui posent le problème de la barrière linguistique pour les nouveaux arrivants. Ainsi, en attendant de maîtriser suffisamment l'allemand, de nombreux étrangers travaillent pour des salaires inférieurs, souligne *Mediendienst Integration*.

## AUTRICHE

### **Des femmes migrantes se soutiennent à travers l'association Nachbarinnen**

L'association autrichienne Nachbarinnen ("*voisines*" en français) emploie uniquement des femmes, des assistantes sociales mobiles, immigrées elles aussi, qui se rendent directement chez les familles. Le but ? Mieux repérer les situations problématiques, voire dangereuses pour les femmes, mieux les accompagner et finalement, mieux les intégrer à la société. Depuis sa création en 2014, l'association a aidé plus de 4 600 familles.

L'une des dix assistantes sociales mobiles, d'origine syrienne, se déplace chez les familles qu'elle aide. Aujourd'hui, elle rend visite à une Syrienne comme elle, qui vit seule avec ses trois enfants.

Aide dans les difficultés du quotidien, administratives et personnelles, mais aussi pour apprendre l'allemand ou chercher un travail : l'éventail de Nachbarinnen est très large. Aujourd'hui, les deux femmes discutent des enfants, en particulier du petit dernier, huit ans. Qui devrait être sage à l'école.

Arrivée en Autriche en 2015, son mari, plus âgé qu'elle, l'a enfermée chez eux, et l'empêchait d'avoir des amis, un travail. Elle a trouvé la force de divorcer en 2018, mais s'est alors retrouvée seule avec ses enfants. Être accompagnée aujourd'hui par Nachbarinnen représente beaucoup pour elle. *"Tu veux pleurer, mais tu n'as personne à qui te confier". "Les murs des endroits où j'ai vécu, eux, se souviennent. Ils connaissent mieux que quiconque les souffrances que j'ai endurées, moi et mes enfants. Mais depuis que j'ai rencontré [l'assistante sociale], il y a eu un changement dans ma vie. Je pense maintenant au travail, à améliorer mon niveau de langue, ça m'a donné le courage de sortir, de parler, d'apprendre et de travailler."*

À ses côtés, son fils, acquiesce : *"Oui, elle est très gentille. Elle nous achète des autocollants par exemple, et nous aide quand nous en avons besoin, car nous sommes seuls, sans père."*

Pour l'assistante sociale, qui travaille chez Nachbarinnen depuis deux ans, venir de la même culture et aller chez les familles permet de mieux repérer et mieux aborder les situations dangereuses pour les femmes. *"70 % des familles à qui je rends visite sont touchées par la violence. Soit le père est violent envers la mère, soit parfois aussi envers les enfants"*, souligne l'assistante sociale. *"Mais toutes ces femmes ont un même problème : elles sont isolées. Elles ont besoin de quelqu'un qui leur tend la main. Le lien de confiance, c'est le plus important. Et ça ne vient pas tout de suite. Mais nous avons la même culture, la même mentalité, la même langue, ce sont des clés et sans elles, les familles ne m'accepteraient pas."*

## CHYPRE

### **Un migrant meurt après avoir sauté du balcon lors d'une opération contre l'immigration irrégulière**

Une opération contre l'immigration irrégulière a mal tournée. Dans la matinée du mercredi 27 mai 2026, trois hommes ont sauté de balcons du complexe d'appartements Filanta, près du vieux port de Larnaca, dans le sud de Chypre, alors qu'ils essayaient de fuir un contrôle policier.

L'un des trois hommes, qui a sauté du troisième étage, a succombé à ses blessures quelques heures plus tard à l'hôpital. Son identité n'a pas été dévoilée. Les deux autres, originaires du Congo et âgés de 28 et 38 ans, ont sauté du quatrième étage mais ont atterri sur le balcon de l'immeuble en contre-bas et souffrent de blessures légères.

Pendant plusieurs heures, le périmètre a été bouclé autour du complexe et une nacelle a permis de faire descendre les personnes blessées. Lors de cette opération, menée conjointement par les services d'immigration et la police, 22 personnes en situation irrégulière ont été interpellées.

Depuis la fin 2025, les autorités chypriotes multiplient les raids dans des quartiers fréquentés par des migrants - dans les appartements ou sur leur lieu de travail (salons de coiffure, restaurants...) - afin d'effectuer des contrôles d'identité, d'arrêter les personnes sans-papiers et de les expulser du territoire.

En 2025, 12 029 étrangers ont été expulsés de l'île, selon les chiffres donnés par le vice-ministre de la Migration et de l'Asile chypriote. Le gouvernement a enregistré "*11 610 retours de ressortissants de pays tiers*" ("*départs volontaires*" et expulsions forcées compris) et 419 relocalisations de réfugiés vers d'autres pays de l'Union européenne (UE). "*70 % des retours en 2025 concernaient des personnes ayant bénéficié de programmes de 'retour volontaire' accompagnés*". Au premier trimestre 2026, plus de 2 000 retours ont déjà été recensés.

Dans le même temps, par rapport à 2022, les arrivées irrégulières ont diminué de 86 % et le nombre de nouvelles demandes d'asile de 87 %. Selon les données du service d'asile, qui relève du ministère de l'Intérieur chypriote, 4 600 personnes - dont un quart de Syriens - ont déposé une demande d'asile en 2025 dans la République de Chypre. Alors qu'en 2023, on comptait 10 662 nouvelles demandes d'asile.

En 2025, le gouvernement chypriote a accordé le statut de réfugié à 470 personnes et la protection subsidiaire à 207. C'est 17 fois moins que le nombre de personnes expulsées. Parallèlement, il a rejeté 9 150 demandes d'asile, ce qui correspond à un taux de rejet de plus de 93 %, parmi l'un des plus élevés d'Europe.

## ESPAGNE

### **Un réseau de passeurs de migrants opérant entre l'Algérie et l'Espagne démantelé**

Lors d'une opération menée par la police espagnole appuyée par Europol, un réseau "bien équipé" et "structuré", de trafic de migrants entre l'Algérie et l'Espagne a été démantelé. Selon Europol, l'opération "*visait les passeurs chargés d'organiser les traversées de la Méditerranée, ainsi que ceux qui géraient la logistique complexe de ces trafics*".

Depuis plusieurs mois, une enquête était ouverte visant ce réseau qui opérait dans la province d'Almeria, dans le sud de l'Espagne. L'organisation, composée de

ressortissants espagnols, algériens et marocains, "était structurée de manière hiérarchique". Le réseau "était divisé en deux branches spécialisées" : l'une était chargée d'organiser le voyage à travers la Méditerranée depuis l'Algérie vers l'Espagne, l'autre s'occupait ensuite du voyage vers la France et d'autres pays de l'Union européenne (UE).

"Le réseau était bien équipé pour mener à bien ses opérations et assister d'autres groupes criminels, disposant d'une logistique essentielle comme des vedettes rapides, du carburant et des capitaines expérimentés", commente Europol.

Lors d'une série de perquisitions à Almeria, Roquetas de Mar, Vúcar et Adra, plus de 40 000 euros, trois moteurs puissants, deux grands bateaux, des faux documents et des véhicules ont été saisis. Les policiers ont également trouvé de la drogue et des armes blanches. L'organisation "avait amassé, grâce à ses activités criminelles, un patrimoine de plus de 500 000 euros en un peu plus d'un an".

Europol participe depuis longtemps à la lutte contre le trafic de migrants. Et pour aller plus loin, l'agence européenne a lancé un Centre européen de lutte contre le trafic de migrants. Elle mettra l'accent sur des enquêtes basées sur les données et renseignements et mènera des enquêtes financières.

### **La Cour suprême espagnole refuse de suspendre le décret royal sur la régularisation d'un demi-million d'étrangers**

La Cour suprême espagnole a décidé, vendredi 22 mai, de ne pas suspendre le décret royal permettant de régulariser in demi-millions d'étrangers dans le pays. La haute juridiction avait été saisie par le gouvernement régional de Madrid, dirigé par le Parti populaire (PP, droite), le parti d'extrême droite Vox et trois associations ultra conservatrices (Hazte Oír, Liberté et Justice, et l'Association pour la réconciliation et la vérité historique). La Cour ne s'est pas prononcée sur la mesure en elle-même mais sur ses effets potentiels, agités par les opposants pour justifier leur demande de suspension. Un risque "d'effondrement" des services publics, selon les opposants

Au cours des cinq audiences tenues par la Cour suprême, les requérants ont fait valoir que cette régularisation exceptionnelle va "affecter gravement" l'accès aux services publics (santé, éducation...) jusqu'à provoquer son "effondrement". "Ce sont des gens qui vont exiger des avantages, donc ces services doivent être redimensionnés ou un conflit social va éclater", a déclaré l'avocat de la Communauté de Madrid lors de l'audience. "Ces personnes résidant en Espagne accédaient déjà à ces droits. Le sujet est de savoir si nous tolérons ou non leur situation de vulnérabilité", a rétorqué l'avocat représentant l'État.

Selon l'exécutif espagnol, cette régularisation permettra aux bénéficiaires d'accéder au "plein exercice des droits reconnus par le système juridique", y compris le travail, qui favorisera non seulement leur intégration, mais augmentera également les cotisations sociales grâce à leur incorporation sur le marché du travail.

Les effets du dernier plan de régularisation en Espagne, en 2005, donnent raison au gouvernement de Pedro Sanchez. D'après une étude menée par un professeur à l'université Pompeu Fabra à Barcelone, les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation n'ont pas augmenté de manière significative après le plan de régularisation de cette même année.

Et un rapport de 2023 indique que, jusqu'à cette date, la régularisation de 600 000 immigrants, encouragée en 2005 par le gouvernement de José Luis Rodríguez

Zapatero, a généré 2,3 milliards d'euros supplémentaires par an, grâce aux cotisations sociales.

Par ailleurs, les requérants, et en première ligne Vox, estiment que cette mesure va provoquer la ruée d'étrangers sur le sol espagnol. *"Ici, nous ne parlons pas d'entrée, mais de personnes qui, le 1er janvier 2026, étaient en Espagne et peuvent prouver au moins cinq mois de résidence"*, a rappelé l'avocat de l'État.

Et sur ce sujet aussi, les précédents plans de régularisation menés en Espagne (entre 1986 et 2005) démontent les arguments des opposants. Ces mesures n'ont en effet pas entraîné d'augmentation significative des arrivées les années suivantes.

Après la décision de la Cour suprême de ne pas suspendre ce décret royal, la ministre des Migrations s'est félicitée de cette *"bonne nouvelle pour la société, pour les personnes, pour les entreprises"*. *"C'est la justice face à l'irresponsabilité de certains"*, a-t-elle insisté.

Depuis le 16 avril - et jusqu'au 30 juin -, les guichets sont ouverts en Espagne pour les immigrés souhaitant déposer une demande de régularisation. Ce vaste plan, présenté comme *"une nécessité"* face au vieillissement de la population et comme un levier pour soutenir l'économie espagnole, attire nombre de candidats. Le gouvernement a déjà reçu près de 550 000 demandes de régularisation. Parmi elles, plus de 91 000 ont été admises au traitement.

Un demi-million des 800 000 personnes en situation irrégulière dans le pays vont obtenir des papiers. Il s'agit le plus souvent de Latino-Américains.

## Baléares

### **Un peu plus de 350 migrants interceptés en trois jours aux Baléares**

Du vendredi 29 au dimanche 31 mai 2026, 358 migrants sont arrivés aux îles Baléares, en Espagne via la mer Méditerranée. La majorité des passagers étaient originaires d'Afrique du Nord, mais plusieurs autres venus d'Afrique subsaharienne ont également été identifiés.

Vendredi, 91 personnes ont été localisées dans les eaux des îles Baléares sur six bateaux. Le lendemain, un canot avec cinq personnes a été secouru à 5h40 du matin. Une heure plus tard, les services maritimes et de secours ont localisé 31 autres migrants d'origine subsaharienne non loin de l'île de Cabrera. À 7h30 et 9h30 respectivement, deux nouveaux bateaux transportant au total 30 migrants, soit 15 dans chaque bateau, ont été aperçus au large des côtes de Formentera. Puis, les secours maritimes ont secouru 24 personnes à bord d'un bateau situé à neuf milles au sud de l'île de Cabrera. Dimanche, 177 migrants ont aussi été pris en charge notamment sur les îles de Cabrera, Majorque, Ibiza et Formentera, selon les autorités.

1 943 migrants sont arrivés aux Baléares depuis le début de l'année 2026 à bord de 101 bateaux. Sur l'ensemble de l'année 2025, 7 321 personnes étaient arrivées aux îles Baléares à bord de 401 embarcations en provenance d'Algérie, soit une augmentation de 24,5 % par rapport à 2024, selon le ministère de l'Intérieur.

La route des Baléares, depuis les côtes algériennes vers les îles espagnoles, n'est pas nouvelle mais elle s'est considérablement développée ces derniers mois. Elle reste hautement dangereuse. *"Il existe un risque élevé de perdre le cap et de se retrouver dans les zones les plus hostiles de la mer Méditerranée"*, précise l'association espagnole

Caminando Fronteras.

Aux Baléares, l'été dernier, la présence de migrants dormant dehors aux alentours de la gare maritime a été un électrochoc pour la population pour qui la situation migratoire s'est imposée dans le quotidien. Avant, la grande majorité des migrants venaient d'Algérie. Désormais, de plus en plus de Subsahariens prennent place dans les embarcations. En 2023, 73 % des personnes arrivant aux Baléares étaient d'origine maghrébine. En 2025, ce pourcentage est descendu à 30 % alors que celui des personnes venant d'autres pays africains a atteint 70 %.

## Canaries

### **Sur la route des Canaries, les traversées avec passeurs sont perçues comme "moins chères" et "plus simples" malgré les risques**

Une étude de Mixed migration center met en lumière les raisons de l'utilisation massive de passeurs sur la route des Canaries. Des chercheurs ont interviewé en 2025 plus de 1 200 migrants et réfugiés - majoritairement de nationalité sénégalaise, malienne et guinéenne - en Espagne et en Mauritanie - lieu de départ des canots vers l'archipel.

Qu'elles aient emprunté des routes terrestres ou maritimes, la plupart des personnes interrogées en Espagne ont indiqué avoir eu recours à un passeur, pour une partie du voyage ou la totalité, et ce, quel que soit leur point de départ (Mauritanie, Maroc ou Sénégal). Mais la moitié d'entre elles avaient cependant envisagé une autre solution de départ avant de s'en remettre à un passeur. "27% avaient envisagé la migration régulière et 21% avaient envisagé d'organiser un voyage irrégulier de leur propre initiative".

Les principales raisons avancées pour expliquer le recours à un passeur sont d'ordre financier et pratique. Les témoignages recueillis démontrent que les migrants pensent que le trajet vers les Canaries serait "moins cher" et "plus simple" en ayant recours à un passeur.

*"Parmi les personnes ayant tenté de migrer par la voie régulière [qui n'ont pas réussi], le coût de cette démarche était la raison la plus fréquemment citée pour avoir recouru à la migration irrégulière avec l'aide d'un passeur, avec 41% des cas (les demandeurs de visa pour l'Espagne doivent justifier d'une épargne personnelle d'environ 29 000 euros pour une personne seule). La deuxième raison la plus courante était le refus de visa, avec 30% [de cas] (les pays africains, et notamment les pays d'Afrique de l'Ouest, enregistrent les taux les plus élevés de refus de visas à court terme vers l'Europe)".*

En outre, il ressort des témoignages des personnes interrogées que l'usage d'un passeur pour migrer fait diminuer le danger de la traversée de l'océan Atlantique vers l'archipel espagnol des Canaries. "61% des personnes n'ayant pas eu recours à un passeur ont signalé des dangers sur l'Atlantique, contre 40% de celles ayant eu recours à un passeur pour une partie du trajet et 43% de celles ayant eu recours à un passeur pour l'ensemble du trajet".

Pour autant, les dangers rencontrés sur la route restent bien réels et les exilés décrivent des conditions de passage extrêmement éprouvantes. "Au cours de mon périple, j'ai failli mourir en traversant l'océan. La mer était agitée, et la pirogue aurait pu chavirer à tout moment. Deux personnes ont perdu la vie en tentant la traversée. J'ai

*crain pour ma vie à chaque instant. Il n'y avait pas assez de gilets de sauvetage, et beaucoup de gens ne savaient pas nager. J'ai vu des gens tomber à l'eau sans être secourus", a décrit un jeune Sénégalais de 29 ans.*

De nombreux exilés rapportent par ailleurs des abus et extorsions de la part des passeurs. Le prix exigé par les trafiquants pour une traversée peut ainsi varier d'un individu à l'autre en fonction de la nationalité des personnes et de leur potentiel pouvoir d'achat. Les femmes sont particulièrement visées par ces extorsions, les trafiquants exigeant souvent des faveurs sexuelles en échange du passage. *"Il y a deux possibilités : soit tu as l'argent, soit tu ne l'as pas. Si vous avez l'argent, vous payez. Si vous n'avez pas l'argent, les passeurs profitent de vous", a rapporté l'une des personnes interrogées dans le rapport. "Vous pouvez tomber sur n'importe qui - qu'il s'agisse de passeurs ou d'autres migrants - qui vous diront de rester avec eux pendant un mois comme si vous étiez leurs épouses, ou de passer la nuit avec eux, et en échange, ils paieront le transport".*

Malgré ces violences, les passeurs *"ne sont presque jamais perçus comme des auteurs potentiels d'infractions pendant la traversée maritime, ou comme des criminels"* par les exilés, souligne l'étude.

Si la traversée de l'Atlantique reste le principal danger sur la route des Canaries, les pays de passage comme la Mauritanie et l'Algérie se situent presque au même niveau de risque, selon les exilés interrogés. *"Les vols et les violences physiques ont été cités respectivement par 41% et 40% des personnes se sentant en danger en Mauritanie, tandis qu'une sur quatre (25%) a mentionné la détention. Les auteurs les plus fréquemment cités étaient les militaires et les policiers (41%), ainsi que les bandes criminelles (24%) et les passeurs (20%)".*

Cela est notamment la conséquence des politiques très répressives de l'immigration irrégulière mises en place ces dernières années, tant en Mauritanie, qu'en Algérie. Les deux pays pratiquent les expulsions à grande échelle de migrants vers les frontières. En 2025, l'Algérie a expulsé 34 236 migrants vers le Niger, selon un rapport de l'ONG Alarme Phone Sahara (APS). Dans ces deux pays, les exilés décrivent également un quotidien marqué par du racisme, des discriminations et de la violence. *"Sur place la situation est très dure, les étrangers ont beaucoup de soucis au quotidien. C'est facile de rentrer dans le pays mais y rester est devenu très compliqué car les contrôles sont nombreux et quotidiens. Les Mauritaniens ne respectent pas les étrangers, ils nous accusent de tous les problèmes. Les Noirs sont des esclaves dans ce pays".*

## **GRECE**

### **Les ONG contre le projet du gouvernement d'héberger les mineurs en centres de rétention**

Le Conseil grec pour les réfugiés et les migrants (GCR) s'inquiète particulièrement de l'avenir de l'hébergement des mineurs non accompagnés se présentant comme migrants en Grèce, estimant que les modifications envisagées concernant leurs conditions de logement sont inadaptées à leurs besoins. Un projet de loi propose en effet des changements importants dans le mode d'hébergement des enfants migrants non accompagnés, autorisant leur placement dans des centres de rétention pour migrants.

Le GCR qualifie cette mesure potentielle de « *grave recul* », rappelant également que la Cour européenne des droits de l'homme avait déjà jugé de telles dispositions « *inadaptées* » aux mineurs. L'ONG affirme que ces propositions aboliraient

de fait le principe selon lequel les mineurs non accompagnés doivent être placés sous la supervision des services de protection de l'enfance dans des structures d'accueil adaptées à leurs besoins. Le GCR se joint ainsi à divers groupes en Grèce qui ont récemment exprimé leur « *profonde inquiétude face à l'affaiblissement et à la détérioration constants des services et programmes destinés aux mineurs non accompagnés en Grèce* ».

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-les-ONG-contre-le-projet-du-gouvernement-d-heberger-les-mineurs-en-centres-de-retention>

## Crète

### **Plus de 650 migrants secourus en trois jours au large de la Crète**

Entre lundi 8 et mardi 9 mai 2026, Les garde-côtes ont été mobilisés pour près d'une dizaine d'interventions. Au total, ils ont porté assistance à 666 migrants. Tous étaient partis de Libye.

La plus importante opération a concerné 192 personnes. Elle a eu lieu mardi 9 juin 2026 matin lorsque les autorités portuaires d'Agia Galini et de Kali Limenes ont été informées qu'une embarcation de migrants se situait au sud de l'île de Crète. "*Un avion de Frontex s'est immédiatement rendu sur place et a localisé un navire de pêche avec des passagers étrangers à bord*". Au final, les 192 exilés - 142 hommes, 8 femmes et 42 mineurs – ont été transportés au port de Kali Limenes, en Crète.

La veille, lundi 8 mai, une autre opération de la même ampleur a eu lieu dans la zone. Cette fois-ci, 130 étrangers (126 hommes, 2 femmes et 2 mineurs) ont été secourus par un navire de Frontex.

Durant la même journée, d'autres opérations de moindre envergure ont eu lieu. Quatre-vingt-six étrangers ont été secourus par une vedette de patrouille et transportés au port d'Ierapetra, 38 exilés ont été interceptés puis conduits dans un centre d'hébergement du village de Kalogeroi, 44 migrants ont été arrêtés sur une plage à l'est de l'île et 48 personnes (39 hommes, 2 femmes et 7 mineurs) ont été secourues puis transportées jusqu'au port de Kali Limenes.

Le lendemain, le 9 juin, les opérations ont repris dès le début du jour et ont été encore plus nombreuses. En plus de celle ayant permis de secourir 192 exilés, cinq autres opérations ont eu lieu. Elles ont permis de sauver, respectivement, 48, 42, 86, 38 et 21 migrants.

De leur côté, les garde-côtes de Gavdos ont mené une seule opération. Ils ont interpellé 45 étrangers (43 hommes et 2 femmes) sur la plage de Lakoudi. Les migrants ont d'abord été conduits dans un centre d'hébergement temporaire géré par la municipalité de Gavdos, puis transférés par un navire jusqu'au port de Paleochora, en Crète.

La totalité des plus de 650 exilés étaient partis de l'est de la Libye. Cette route migratoire, qui consiste à prendre la mer depuis la ville de Tobrouk, à l'est du pays, vers les îles de Crète et Gavdos, s'est considérablement développée depuis l'an dernier.

En 2025, près de 20 000 exilés sont arrivés sur l'île et sur sa voisine Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Depuis le 1er janvier 2026, plus de 7 000 personnes ont débarqué en Crète.

La mise en œuvre du pacte européen sur l'asile et la migration qui débute le 12 juin 2026 va permettre aux autorités grecques de procéder à un "*dépistage obligatoire*"

des nouveaux arrivants : vérification de l'identité, dépôt des données biométriques, contrôles de sécurité et de santé. Ainsi, les migrants seront transférés dans des structures en fonction de leur profil. Les personnes pouvant prétendre à l'asile, selon leur pays d'origine, seront transférées dans des centres de premier accueil déjà existants en Grèce.

Les exilés provenant de pays à faible taux de reconnaissance de la protection internationale ou dont la demande est "*manifestement infondée*" seront placés dans des zones d'attente et ne seront pas autorisés à entrer sur le sol européen. Ils rentreront dans une procédure d'asile à la frontière, plus rapide.

S'exprimant avant mardi 9 juin au soir, le ministre grec des Migrations, a déclaré que les États membres de l'UE étaient en pourparlers avec des pays tiers dans le but de conclure leurs premiers accords en 2026 pour que les centres soient opérationnels en 2027. "*Le gouvernement grec a déjà entamé des consultations avec deux pays africains*".

### **Plus de 700 migrants débarquent en Crète et Gavdos en deux jours**

Entre mercredi 27 et jeudi 28 mai 2026, plus de 700 migrants sont arrivés sur les deux îles grecques après avoir été secourus en mer, selon des communiqués des garde-côtes grecs. Mercredi, quatre opérations ont permis de porter assistance à 165 personnes. Et pour la seule journée de jeudi, 611 exilés ont été pris en charge par les autorités grecques au cours de 13 opérations de sauvetage.

À leur arrivée au port, les migrants ont été envoyés dans des structures temporaires de Crète, en attendant leur transfert vers le continent. L'île ne dispose en effet pas de structures d'accueil. Le gouvernement grec a annoncé en début d'année l'ouverture en Crète de deux centres d'accueil temporaires et un permanent. Les autorités y procéderont à un examen de la situation du demandeur d'asile. Les personnes dont la demande de protection a peu de chances d'aboutir, seront transférées dans des centres de détention en attendant le traitement accéléré de leur dossier, puis leur éventuelle expulsion du territoire grec. Les autres seront prises en charge dans le système d'accueil classique des demandeurs d'asile.

Les arrivées de migrants ont explosé en Crète : en 2025, près de 20 000 exilés sont arrivés contre un peu plus de 5 000 en 2024. depuis le 1er janvier, environ 5 000 personnes ont débarqué en Crète - un chiffre stable par rapport à l'an dernier à la même période. En comparaison, près de 3 000 migrants ont débarqué sur les îles de la mer Égée depuis le 1er janvier 2026, selon les chiffres du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Pour atteindre la Crète, les exilés partent de la ville de Tobrouk, à l'est de la Libye. La route dite de Tobrouk s'est largement développée l'année dernière au dépend de celle passant de la Turquie vers les îles de la mer Égée. En 2024, 78 % des arrivées en Grèce se faisait via les îles de la mer Égée, et seulement 8 % via la Crète. Alors qu'en 2025, 44 % des migrants sont arrivés en Grèce via la Turquie et 40 % en partant de Libye, selon le ministre.

La route de Tobrouk reste particulièrement dangereuse. Environ 300 km séparent la ville de l'est libyen à la Crète et aucun navire humanitaire ne sillonne la zone, trop vaste.

## ITALIE

### Quatre ouvriers agricoles migrants brûlés vifs dans un véhicule en Calabre

Deux Pakistanais soupçonnés du meurtre de quatre ouvriers agricoles ont été interpellés par la police italienne, a annoncé la presse locale mardi 2 juin. Les deux hommes ont été arrêtés après la découverte, dans un fourgon incendié, du corps de quatre migrants - trois Afghans et un Pakistanais. La carcasse calcinée du véhicule a été découverte dans une station-service près du village d'Amendolara, située dans une vaste zone agricole de la région de Calabre. Un Afghan qui a survécu au drame, a indiqué avoir réussi à briser une vitre et s'évader du fourgon, alors que les autres victimes ont été brûlées vives.

Un témoignage conforté par les images de vidéosurveillance de la station-service. Sur les images, on peut voir deux individus bloquer les portières du fourgon de l'extérieur avant d'y déverser un liquide. On y voit ensuite un départ de feu, immédiatement suivi de la fuite des deux suspects. *"Il s'agit indéniablement de meurtres, il ne nous reste plus qu'à en déterminer les circonstances exactes"*, a déclaré le chef de la police locale. Selon le seul survivant du drame, les Pakistanais arrêtés l'avaient menacé, lui et les autres, avec des couteaux et des armes à feu, et les avaient contraints à travailler sans être payés. *"Nous nous sommes rebellés, nous voulions un contrat"*.

Les quatre hommes vivaient non loin de là, dans un petit appartement d'un village situé à une vingtaine de kilomètres du lieu du meurtre. Les hommes y résidaient avec six autres personnes, tous des migrants employés dans le secteur agricole. Chaque jour, ils se réveillaient à l'aube, étaient transportés dans les champs en minibus avant d'être ramenés chez eux le soir. C'est à l'intérieur de ce fourgon qui les transportait matin et soir que les quatre migrants ont été retrouvés morts.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel incident se produit en Calabre, région qui est régulièrement le théâtre de vives tensions entre migrants, exacerbées par des différends liés à la répartition du travail agricole, à l'obtention de titres de séjour et au logement. 14 incendies criminels de véhicules transportant des travailleurs pakistanais ont été recensés ces derniers mois dans ce même secteur.

Dans cette région, de nombreux travailleurs étrangers sont victimes de ce qui est communément appelé le "caporalato". Cela désigne une forme d'esclavage moderne, *"dans laquelle des intermédiaires fournissent de la main-d'œuvre à bas coût aux exploitations agricoles, souvent sous le contrôle – ou avec le soutien – d'organisations mafieuses redoutables"*. Selon un rapport du syndicat CGIL, le plus ancien et le plus important d'Italie, près de 70 % des ouvriers agricoles concernés travaillent sans contrat.

Le président de la région Calabre a déclaré que la nouvelle de l'attaque *"inhumaine"*, *"ébranle la foi en l'humanité"*. De son côté, le syndicat CGIL a exigé des mesures pour *"combattre les abominations de la vie quotidienne subies par les travailleurs, souvent migrants, dans nos campagnes"*.

Chaque année des milliers de migrants sont employés dans les champs de la région. Si des initiatives existent pour améliorer les conditions de vie, elles restent tout de même très précaires.

Dans le bidonville de San Ferdinando0, des centaines de migrants vivent dans des conditions insalubres. *"C'est très dur de vivre ici, l'environnement n'est pas sain : il y a beaucoup de mouches et de rats à cause de la saleté et des ordures. Je suis ici car je n'ai nulle part où aller"*, rapporte un Gambien de 36 ans, qui revient pour la quatrième fois faire la saison en Calabre. *"Il y a aussi un nombre croissant de migrants souffrant de*

détresse psychologique, tels que la dépression, la dépendance ou le stress post-traumatique", raconte le coordinateur du projet Calabre pour l'ONG Emergency. "Ils souffrent de l'isolement social et du labyrinthe administratif qui les rendent fous".

### **L'extrême-droite veut faire entrer la « remigration » dans la loi**

Depuis six mois, le comité Remigrazione e Riconquista, créé par des groupuscules néofascistes, fait une tournée dans toute l'Italie pour défendre un projet de loi sur la « remigration ». Un concept qui gagne du terrain dans le pays, notamment grâce au parti du vice-Premier ministre Matteo Salvini. Lancée en janvier, l'initiative a recueilli plus de 125 000 signatures, soit presque trois fois le seuil requis pour déposer un texte au Parlement. Samedi 9 mai 2026, une centaine de personnes ont participé au rassemblement organisé à Bologne. Samedi 30 mai 2026, le mouvement a fait étape à Vérone, avant la manifestation nationale du 13 juin à Rome.

<https://www.ouest-france.fr/europe/italie/en-italie-lextrême-droite-veut-faire-entrer-la-remigration-dans-la-loi-1e90132e-5d9c-11f1-b2c7-21f7efea5d61>

### **L'Italie visée par deux plaintes auprès de la CEDH pour avoir libéré le tortionnaire de migrants libyen Osama Almasri Najim**

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a notifié à Rome les deux plaintes déposées en février et en avril par deux plaignants, après la fuite organisée par Rome du chef de la police judiciaire de Tripoli, en janvier dernier. Il avait été arrêté début 2025, puis relâché deux jours plus tard et reconduit par un vol de l'armée italienne jusqu'en Libye. Ce libyen est sous mandat d'arrêt de la cour internationale pour "*crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis dans la prison de Mitiga*", à Tripoli, qu'il dirige dans la terreur depuis 2011. Les deux plaignants accusent l'Italie de plusieurs violations de la Convention sur les droits de l'Homme, dont le droit à la vie, et celui à être protégé contre la torture, les traitements inhumains et dégradants.

Encore mineure lors de son arrivée en Libye, la première victime, originaire de Côte d'Ivoire, dénonce l'esclavage, les violences sexuelles et la torture perpétrées par les sbires du chef de la police judiciaire de Tripoli. Elle était finalement parvenue à fuir en Italie en traversant la Méditerranée en 2017. Le second plaignant, un Soudanais, a quitté le Soudan-Sud en guerre en 2018. Il a été détenu en Libye, à la prison Al-Jadida. L'homme a été forcé de combattre dans un groupe armée dirigée par le chef de la police judiciaire. Il avait une première fois porté plainte en Italie, contre les ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui ont permis au chef de la police judiciaire d'échapper à la CPI. Mais il a été débouté.

## **MALTE**

### **11 corps de migrants récupérés au large de Malte**

Dimanche 7 juin dans la soirée, les autorités maltaises ont été averties par un navire de pêche d'une embarcation de migrants en détresse à environ 90 km de leurs côtes. L'équipage a indiqué également que plusieurs personnes étaient tombées à l'eau en tentant de rejoindre le bateau de pêche qui leur porte secours.

Les forces armées maltaises (AFM) ont lancé alors immédiatement une opération de sauvetage, et demandé aux garde-côtes italiens de les épauler. À leur arrivée

sur zone, les autorités maltaises et italiennes ont porté assistance à 53 exilés et retrouvé 11 corps, selon un communiqué de l'AFM publié lundi matin. Dans un premier temps dimanche soir, les garde-côtes italiens avaient évoqué 48 personnes secourues et 10 dépouilles récupérées en mer. Les rescapés ont reçu immédiatement des soins médicaux et une personne a été évacuée en urgence par avion vers un hôpital maltais. On ne sait pas si les survivants ont été transférés à Malte ou en Italie.

*"Le bateau, qui était parti de la côte libyenne (...), naviguait avec environ 60 personnes à bord", ont précisé les garde-côtes italiens. "Chaque vie perdue est une de trop", a déclaré le ministre de l'Intérieur maltais. "Nous avons besoin d'une action européenne plus ferme contre les passeurs et d'une approche méditerranéenne coordonnée en matière de migration pour éviter de nouvelles tragédies".*

Ce genre d'opération menée par les autorités maltaises est extrêmement rare. Depuis des années, les ONG dénoncent le comportement du gouvernement maltais, accusé de laisser les canots de migrants à l'abandon en Méditerranée sans leur porter secours. Souvent, La Valette délègue aux garde-côtes libyens le soin de secourir les embarcations en détresse. Ce fut le cas en mai 2023 quand un bateau de 500 migrants en train de couler dans les eaux maltaises appela à l'aide. Contacté par la plateforme d'aide aux migrants Alarm phone, le centre de coordination des opérations maritimes maltais, le RCC Malte, avait annoncé qu'il allait agir. Mais aucune opération n'a jamais été lancée. En réalité, Malte a contacté Tripoli et leur a demandé de venir récupérer les exilés en mer. Les 500 migrants ont été renvoyés en Libye et emprisonnés à Benghazi.

Depuis le début de l'année, seule une personne est arrivée à Malte, selon les chiffres du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Originaire de Sierra Léone, il a été miraculeusement secouru fin janvier 2026, alors que la tempête Harry, venait de balayer le bassin méditerranéen. Il dérivait seul depuis 24 heures agrippé à l'épave du bateau et a été récupéré par un navire marchand au large de la Tunisie. Ce survivant a été emmené à Malte pour y recevoir des soins médicaux. Selon son témoignage, le bateau dans lequel il se trouvait avec 51 exilés à bord, s'est retourné à cause de la tempête.

Au moins 827 personnes sont mortes depuis le 1er janvier 2026 en tentant de traverser la Méditerranée centrale, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ce chiffre pourrait être bien plus élevé, de nombreuses embarcations disparaissent en mer sans laisser de traces.

## EUROPE

### IRLAND DU NORD

#### **Violentes manifestations anti-migrants après une attaque au couteau imputée à un réfugié soudanais**

Des centaines de manifestants, pour beaucoup le visage masqué, se sont rassemblés dans la soirée de mardi 9 juin 2026 en plusieurs points de Belfast, en Irlande du nord, pour protester contre la présence d'immigrés dans le pays. Un bus et des voitures ont été incendiés, plusieurs maisons sont en feu. Des habitants ont dû être évacués d'un immeuble à la périphérie du centre-ville, en proie à un incendie.

*"Vers 19h30 (heure locale), ils ont commencé à mettre le feu à des poubelles", puis "ils ont lancé des cocktail Molotov", a expliqué l'un des habitants, ingénieur d'origine indienne de 41 ans. "Tout d'un coup le feu a pris, on a eu de la fumée dans le bâtiment, et*

*les pompiers nous ont dit de sortir", a-t-il expliqué. "C'est un peu effrayant", a dit une autre résidente, Chilienne de 36 ans arrivée il y a un mois à Belfast pour travailler dans la recherche contre le cancer à l'université. "Je comprends la colère des gens, mais on peut discuter de ces choses-là de manière plus pacifique".*

Vers 23h, la manifestation semblait tirer à sa fin, en raison d'une forte pluie.

*"Des groupes d'hommes masqués qui incendient des maisons où vivent des familles ne sont rien d'autre qu'un acte de lâcheté répugnant", a condamné la Première ministre nord-irlandaise. "Rien ne peut excuser ni justifier les attaques commises ce soir", a-t-elle ajouté appelant une nouvelle fois au calme.*

Des figures de l'extrême droite britannique, notamment le militant Tommy Robinson avaient lancé plus tôt mardi des appels à manifester à travers le pays sur les réseaux sociaux. Avec le soutien du patron de la plateforme X, Elon Musk, qui les a encouragés à *"manifester souvent et fortement"*.

Ces **manifestations anti-migrants** interviennent au lendemain d'une attaque au couteau imputée à un réfugié dont la vidéo a provoqué un choc dans le pays. Largement diffusées sur les réseaux sociaux, les images montrent l'assaillant assis sur un homme à terre, en sang, lui portant des coups. On voit aussi trois hommes intervenir, dont l'un neutralise l'assaillant en le frappant avec une espèce de batte. Cette agression a suscité une condamnation unanime de la classe politique britannique, à commencer par le Premier ministre, qui a dénoncé une attaque *"révoltante"*. Il a ensuite qualifié mercredi de *"choquantes"* et *"complètement inacceptables"* les violences anti-immigrés survenues mardi soir.

La ministre nord-irlandaise de l'Intérieur, a dénoncé mercredi matin sur la BBC l'action de personnes sur les réseaux sociaux, qui, *"hier, auraient eu bien du mal à situer Belfast sur une carte"* et qui *"ont instrumentalisé la peur légitime que les gens ressentent face aux événements"*. *"Au bout du compte, si vous chassez des gens de chez eux sur la seule base de la couleur de leur peau, vous ne pouvez pas le présenter autrement, c'est du racisme"*, a-t-elle ajouté.

Le chef du parti unioniste nord-irlandais UUP, a aussi dénoncé ces actes, affirmant s'être rendu sur place mardi soir. *"C'étaient pour la plupart des enfants de moins de 16 ans, le visage couvert, persuadés que leur devoir patriotique était d'aller incendier un bus (...), d'essayer de trouver des maisons liées à des immigrants. Ces scènes étaient absolument horribles"*, a-t-il raconté.

Le suspect, dont l'identité n'a pas été révélée, a été inculpé mardi soir pour tentative de meurtre, possession d'un objet tranchant ou pointu dans un lieu public et menaces de mort. Il doit comparaître mercredi 10 juin devant la justice. Alors que des personnalités anti-immigration réclamaient des détails sur l'attaquant, notamment le chef du parti Reform, ou le responsable du parti anti-immigration Restore, le ministère de l'Intérieur a confirmé qu'il s'agissait d'un réfugié soudanais, titulaire d'un permis de séjour valable jusqu'en 2028. Selon le chef de la police nord-irlandaise, il était arrivé au Royaume-Uni en 2023, via Paris puis Dublin. La piste terroriste est, à ce stade, écartée, même si le motif de l'attaque reste incertain.

La victime, un homme d'une quarantaine d'années, a été hospitalisée dans un état grave, avec *"importantes blessures aux yeux et de graves lacérations au dos et au visage"* ; couteau de cuisine" avait été retrouvé sur les lieux.

Dans le quartier où s'est déroulée l'attaque lundi soir, les habitants s'étaient

réveillés mardi sidérés. "C'est fou, c'est un quartier calme ici", a déclaré une mère de 24 ans. Evoquant les appels à manifester, elle a dit "comprendre que tout le monde soit en colère" face aux multiples attaques au couteau au Royaume-Uni.

L'attaque de Belfast survient une semaine après une manifestation émaillée de violences à Southampton, pour dénoncer la façon prétendument "raciste" dont la police locale a géré, en décembre, le meurtre d'un étudiant blanc par un jeune homme sikh. Des figures de l'extrême droite y ont participé. Sur les 21 personnes interpellées depuis la manifestation, deux ont déjà été condamnées pour troubles à l'ordre public à des peines de prison de près de trois ans chacune.

## **ROYAUME-UNI**

### **Un tribunal rejette la demande d'indemnisation du Rwanda par le Royaume-Uni sur l'accord d'asile**

La Cour permanente d'arbitrage (CPA) a rejeté tous les arguments du Rwanda. Le pays réclamait plus de 116 millions d'euros au Royaume-Uni pour les années 2025 et 2026. En 2022, l'ancien Premier ministre britannique avait conclu un accord avec Kigali visant à renvoyer au Rwanda des personnes arrivées au Royaume-Uni après avoir effectué des « voyages dangereux ou illégaux » à bord de petits bateaux ou de camions. Ce projet s'est cependant heurté dès le départ à des obstacles juridiques et politiques, la Cour suprême britannique finissant par le rejeter en le qualifiant d'« illégal ».

Il avait d'ailleurs été dénoncé par le travailliste, dès sa nomination à la tête du gouvernement en juillet 2024. L'actuel Premier ministre avait déclaré que ce projet était « mort et enterré ». Puis, en novembre de la même année, les deux pays avaient formellement annulé les volets financiers de cet accord. Les trois arbitres ont donc débouté Kigali sur toute la ligne. Ils expliquent notamment que le Rwanda avait bien accepté l'annulation du règlement financier de cet accord, mais qu'en février 2025, à la suite d'une visite en RDC et au Rwanda, le ministre britannique des Affaires étrangères avait appelé au retrait de toutes les forces de défense rwandaises du territoire congolais. Londres avait alors annoncé des mesures contre le Rwanda. Ce n'est qu'après cet épisode, soulignent les trois juges, que Kigali est revenu sur sa décision prise quelques mois plus tôt et a demandé à Londres de régler la facture du défunt accord sur l'asile.

Au cours des deux années qui ont précédé l'abandon du projet, seules quatre personnes se sont rendues au Rwanda, selon le gouvernement britannique actuel, et toutes de leur plein gré. Le site web du gouvernement britannique indique que quelque 290 millions de livres sterling ont déjà été versés au Rwanda, mais Kigali a fait valoir, dans ses observations préalables, que deux versements annuels de 50 millions de livres sterling restaient toujours en suspens. Les juges de la CPA créée en 1899 pour régler les différends contractuels entre États, ont rejeté à la majorité une demande d'indemnisation de 50 millions de livres sterling pour la première année et a rejeté à l'unanimité une demande du même montant pour la seconde année.

Les deux nations sont à couteaux tirés depuis que Londres a réduit son aide financière au Rwanda en 2025, l'accusant de soutenir les membres de l'AFC/M23 en République démocratique du Congo.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260601-un-tribunal-rejette-la-demande-d-indemnisation-du-rwanda-par-le-royaume-uni-sur-l-accord-d-asile>

## Au Royaume-Uni, nouvelle chute de l'immigration nette en 2025

Le solde migratoire à long terme vers le Royaume-Uni a presque diminué de moitié en 2025. Il est retombé à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis la mise en place de mesures gouvernementales plus strictes adoptées ces dernières années ayant limité les arrivées.

L'immigration nette - la différence entre les personnes entrant dans le pays et celles qui le quittent - est passée de 331 000 personnes en 2024 à 171 000 personnes, a annoncé l'Office national des statistiques (ONS), prolongeant ainsi une forte baisse par rapport au pic record de 944 000 atteint en 2023.

L'immigration – tant légale qu'illégale – domine le débat politique en Grande-Bretagne depuis plus d'une décennie, les gouvernements successifs ayant imposé des règles plus strictes en matière d'asile, de visas et des seuils de salaire plus élevés.

Le Premier ministre travailliste, arrivé au pouvoir en juillet 2024 avec la promesse de réduire l'immigration régulière et irrégulière, n'a pas tardé à se réjouir. *"L'immigration nette a baissé de 82 % en trois ans [...] J'ai promis de rétablir le contrôle de nos frontières. Mon gouvernement tient ses engagements"*, a écrit le dirigeant, qui est en sursis après la défaite massive du Labour à des élections locales le 7 mai 2026.

La ministre de l'Intérieur, s'est, elle aussi, félicitée des progrès réalisés grâce à des politiques plus strictes. *"Nous accueillerons toujours ceux qui contribuent à ce pays et souhaitent y construire une vie meilleure. Mais nous devons rétablir l'ordre et le contrôle à nos frontières"*, a-t-elle déclaré, ajoutant que la nouvelle politique d'immigration du gouvernement fondée sur les compétences récompenserait la contribution et mettrait fin à la dépendance vis-à-vis des *"travailleurs étrangers bon marché"*.

Reste que les employeurs et les économistes ont fait part de leurs inquiétudes concernant les pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans des secteurs tels que les soins et l'hôtellerie. *"Les entreprises craignent de plus en plus que des politiques [actuelles] ne dissuadent les talents internationaux, les diplômés et les investisseurs dont l'économie britannique a désespérément besoin"*, a déclaré une avocate spécialisée en droit de l'immigration.

La baisse des visas de travail est *"la principale cause"* de la chute de l'immigration nette, selon l'ONS. *"Le nombre de ressortissants de pays hors UE arrivant pour des raisons professionnelles a chuté de 47 % en 2025"*, a indiqué l'Office. En cause : les mesures restrictives introduites début 2024 par le précédent gouvernement conservateur, qui a interdit aux soignants et aux étudiants étrangers de faire venir avec eux des membres de leur famille à leur charge, et a augmenté le niveau de salaire requis pour les travailleurs étrangers qualifiés.

Puis, le gouvernement actuel a décidé l'année dernière de mettre fin au recrutement à l'étranger de personnel soignant, principal moteur de la migration de main-d'œuvre ces dernières années, et a encore relevé le seuil salarial pour l'obtention de visas de travailleurs qualifiés.

De plus, le gouvernement actuel a annoncé des réformes plus radicales, notamment des plans visant à accélérer les expulsions des personnes arrivant illégalement et à doubler la période d'attente pour les étrangers souhaitant obtenir le statut de résident permanent, la portant à 10 ans. Enfin, le gouvernement travailliste a annoncé en mars que

le statut de réfugié au Royaume-Uni serait accordé pour une durée de 30 mois renouvelable, au lieu de cinq ans, pour tous les nouveaux demandeurs.

Le nombre de demandes d'asile a lui légèrement augmenté, atteignant 88 000 en 2025, soit un millier de plus que l'année précédente, précise aussi l'ONS.

Ce chiffre inclut "*les personnes ayant demandé l'asile après être arrivées par des voies régulières ou par des voies d'entrée illégales*", notamment à bord d'embarcations de fortune traversant la Manche, a indiqué l'ONS.

Depuis le début de l'année, plus de 7 000 migrants ont atteint le sol britannique illégalement, selon les chiffres du Home office.

## SUISSE

### **Les patrons, les syndicats et le secteur de la santé fustigent une mesure visant à limiter l'immigration**

Le 14 juin 2026, 5,6 millions d'électeurs suisses se rendront aux urnes pour voter sur une proposition appelée "*Pas de suisse à 10 millions*" qui exige de restreindre l'immigration. Le parti à l'origine de ce projet, l'Union démocratique du Centre (UDC, droite radicale, première formation du pays), l'appelle aussi "*initiative pour la durabilité*", mettant en avant "*les trains bondés*", "*loyers qui explosent*" et "*bétonnage du paysage*" face à une immigration "*hors de contrôle*", selon lui.

La population actuelle en Suisse s'élève à 9,1 millions d'habitants, dont 2,5 millions d'étrangers résidents. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) en 2002, la population suisse a augmenté d'environ 1,7 million d'habitants, principalement en raison de l'immigration.

La mesure prévoit que si la population résidente permanente dépasse 9,5 millions d'habitants avant 2050, le gouvernement et le Parlement devront prendre des mesures, notamment dans les domaines du droit d'asile et du regroupement familial. Le gouvernement devrait également négocier des clauses d'exception ou de sauvegarde dans les accords internationaux considérés comme contribuant à la croissance démographique. Si malgré cela, le seuil de 10 millions d'habitants était franchi avant 2050, la Suisse devrait dénoncer, dans un délai de deux ans, les accords concernés, notamment l'accord conclu avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

Les grandes organisations patronales et les syndicats ont surnommé ce projet "*l'initiative du chaos*", craignant qu'elle n'ébranle la prospérité du pays, alors que des pans entiers de l'économie - de la recherche médicale au bâtiment, hôpitaux et maisons de retraite - dépendent de la main-d'œuvre étrangère, venue majoritairement de l'UE.

"*Dans l'hôtellerie, plus de 50% des employés sont étrangers*", a déclaré le président de la fédération hôtelière, redoutant que cette initiative n'aggrave encore la pénurie de personnel dans ce secteur, en manque notamment de "*cuisiniers*".

Cette mesure risque aussi de remettre en cause l'accord sur la libre-circulation des personnes, signé par la Suisse en 1999, et de faire chanceler les autres grands accords qui la lie à l'UE, son premier partenaire commercial. L'an passé, ses exportations de marchandises vers l'UE dépassait 147 milliards de francs suisses (160 milliards d'euros à taux actuels), soit plus de la moitié de ses exportations.

"*Pour nous, l'accès au marché européen est vital*", a le directeur général de Steiger, un fabricant de machines textiles, qui y exporte l'intégralité de sa production.

Cette entreprise basée à Vionnaz (Valais) a délocalisé une partie de sa production en Chine mais a conservé en Suisse les machines à haute valeur ajoutée, notamment pour les fibres composites destinées à l'aéronautique et les produits de contention pour l'industrie médicale. Elle y emploie une quarantaine de personnes, dont 35% d'étrangers.

*"En Suisse, nous trouvons des ingénieurs pour dessiner, usiner et monter les machines, mais nous manquons de compétences pour les tester et les régler". "Il n'y a plus de formation dans ce domaine en Suisse et nous devons recruter ces spécialistes en France et en Allemagne", sans ces compétences, "nous ne pourrions pas continuer à produire des machines comme celles-ci en Suisse".*

Face aux inquiétudes pour les embauches, l'UDC réplique que son projet prévoit des quotas. *"Même avec un oui [au référendum], environ 40 000 personnes pourront encore venir chaque année",* a tenté de rassurer la vice-présidente. Mais ces quotas seront très insuffisants, rétorque un député du Parti libéral-radical (droite libérale), et directeur général d'Ypsomed, un fabricant de systèmes d'injection pour le diabète, qui craint que *"la priorité aille aux hôpitaux et à la prise en charge des personnes âgées"* et que *"l'industrie arrive en dernier"*. Alors que la demande pour les traitements contre l'obésité explose, son entreprise prévoit d'embaucher recruter une centaine de polymécaniciens durant les trois prochaines années dans son usine de Soleure, à une quarantaine de kilomètres de Berne. Mais la concurrence est rude pour recruter ce profil très demandé et même avec *"un programme d'apprentissage important"*, sa société ne peut pas en former autant en trois ans, et doit donc aller *"en France, en Allemagne ou en Pologne pour trouver du personnel formé"*.

Les syndicats ont également mis en garde contre l'initiative, craignant que les entreprises exportatrices, sous pression, finissent par délocaliser. D'après le syndicat Unia, en abolissant *"l'interdiction de discrimination entre salarié-e-s résidents et étrangers"*, l'initiative risque de saper les mesures de protection des travailleurs et in fine d'ouvrir *"grand la porte à la sous-enchère salariale"*.

Les acteurs de la santé suisse aussi s'inquiètent de ce projet de loi. Ils affichent un front uni contre cette mesure qui, selon eux, menace un secteur déjà confronté à des pénuries de personnel. Pour le directeur de la Fondation Primeroche, qui accompagne environ 360 personnes - notamment dans deux établissements médico-sociaux (EMS) pour personnes âgées -, le constat est sans appel : *"Nous comptons quelque 240 collaborateurs, dont près de 80% sont de nationalité étrangère"*. Une réalité devenue indispensable au fonctionnement de nombreux établissements de soins en Suisse, confrontés à une pénurie chronique de personnel, liée à la pénibilité du travail et à des salaires considérés comme relativement peu attractifs.

Cette dépendance à la main-d'œuvre étrangère place le secteur de la santé en première ligne face au projet de réforme de l'UDC. *"S'il n'y a pas assez de soignants, notre système de santé court à la catastrophe"*, s'alarme aussi une infirmière suisse à l'EMS de Cheseaux-sur-Lausanne.

Une large alliance d'acteurs majeurs du secteur, dont l'association nationale des hôpitaux et des cliniques suisses (H+) et l'Association suisse des infirmières et infirmiers, a formé un comité pour dénoncer ce plan qui *"met en danger"* les patients. Le comité craint que, si les services ne sont pas suffisamment dotés ou doivent recourir à du personnel moins qualifié, le *"risque de mortalité augmente"*, en particulier dans les urgences.

Selon l'association professionnelle des médecins en Suisse (FMH), le

territoire helvétique "reste loin de pouvoir assurer par elle-même le renouvellement de la relève médicale". Le système de santé est structurellement tributaire des médecins diplômés à l'étranger, dont la part atteint 43% et continue d'augmenter.

En 2025, près d'un collaborateur sur deux parmi les quelque 13 000 membres du personnel des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) était de nationalité étrangère, une proportion atteignant environ 60% dans les soins infirmiers et 45% parmi les médecins, dont l'accès aux études est contingenté.

Cette initiative divise aussi l'opinion publique, mais au fil de la campagne, le "non" a gagné du terrain. Selon le dernier sondage réalisé le 3 juin, 52% des 19 400 personnes interrogées entre le 19 et le 27 mai se sont déclarées opposées à la proposition, tandis que 45% y sont favorables, selon l'enquête réalisée par GFS Bern pour le service public SRG. Le reste des sondés était indécis.

Un sondage précédent réalisé fin avril donnait 47% pour les partisans de la mesure et 47% pour les opposants.

### **La Suisse pointée du doigt pour avoir renvoyé de force des migrants au Burundi**

Un expert de l'ONU et 40 ONG épinglent la Suisse pour le renvoi forcé de migrants au Burundi. Onze ressortissants du pays aux mille et une collines, dont une famille avec enfants, ont ainsi été renvoyés chez eux le mois dernier.

Un Burundais a fui son pays après avoir été torturé en prison pour s'être opposé à la milice locale des Imbonerakure. "Dans le service de renseignements j'ai été incarcéré pendant trois semaines. J'ai subi des tortures physiques et les tortures sexuelles", témoigne-t-il. Installé depuis 2022 en Suisse, où la justice l'a débouté de sa demande d'asile, il risque l'expulsion à tout moment. "Je vis dans une situation d'aide d'urgence, j'arrive pas à bien dormir, je prends des médicaments pour le stress. Quand j'imagine que je peux être renvoyé au Burundi avec tout le sort que j'ai subi, c'est vraiment compliqué pour moi."

Une avocate spécialisée en droits humains à Genève, a porté le dossier auprès du rapporteur spécial de l'ONU. "Le secrétariat d'État aux Migrations doit renouveler son appréciation de la situation au regard des droits humains au Burundi. Les autorités sont tenues d'évaluer chaque situation de manière individualisée et actualisée", explique-t-elle. Les autorités suisses évaluent le risque sécuritaire et accordent le statut de réfugié en fonction du profil militant des demandeurs d'asile. Le rapporteur spécial de l'ONU souligne, dans son rapport, que le simple fait d'avoir fui le pays constitue pour les autorités burundaises un acte de déloyauté envers le régime, rendant tout retour risqué.

## **AFRIQUE**

### ***EN AFRIQUE, UN JUTEUX BUSINESS AUTOUR DES DEMANDES DE VISAS***

VFS Global est une entreprise indienne très connue sur le continent : c'est à

elle que de nombreuses ambassades à travers le monde ont confié le traitement de leurs demandes de visas. Pour faire simple, si vous êtes candidat au Sénégal pour un visa pour la France, ou en République démocratique du Congo pour la Chine, c'est VFS qui traite votre demande de rendez-vous auprès des ambassades concernées. VFS Global a su en faire une affaire très lucrative, au point d'attirer dans son sillage des fraudeurs et de faire l'objet d'incompréhensions chez les demandeurs qui se plaignent de la complexité et du coût des procédures. Une enquête coordonnée par l'organisation de journalisme d'investigation Lighthouse Reports, en collaboration avec 14 médias dont RFI.

Présente dans 168 pays et en contrat avec 71 gouvernements, VFS Global laisse le même goût d'amertume chez nombre de candidats aux visas dans le monde et en Afrique, pour qui l'accès au précieux sésame est devenu un parcours complexe et coûteux. "*Je ne comprends pas tout le système*", s'exclame un artiste-graffeur et entrepreneur sénégalais habitué des demandes de visa pour l'Europe. "*Mais ce qui se passe avec les visas en Afrique, excusez le terme, c'est du grand n'importe quoi ! Pour moi, c'est de l'arnaque !*" La même colère et les mêmes mots reviennent chez de nombreux Africains interrogés dans le cadre de cette enquête.

VFS Global (Visa Facilitation Services Global), majoritairement détenue par le fonds d'investissement américain Blackstone, a vu ses bénéfices opérationnels exploser de 31 à 171 millions d'euros entre 2017 et 2024. Un bond considérable alors que, sur la même période, le volume des demandes n'a augmenté que de 15 %, comme l'indiquent ses états financiers déposés au Luxembourg.

VFS explique cette croissance fulgurante en partie par la vente de services dits à valeur ajoutée – des VAS –, tous payants, tels que l'envoi d'informations par SMS ou l'accès à un salon premium. C'est justement cette vente de services qui est placée au cœur de la stratégie commerciale de la société.

### **Le business rémunérateur des services à valeur ajoutée**

L'enquête a permis de collecter des données à partir de reçus de demandes de visa provenant de plusieurs pays. Cet échantillon montre que les VAS pèsent pour 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise au niveau mondial. En Afrique du Sud et au Kenya, indiquent ces données, la vente de ces services englobe plus du tiers des revenus du VFS local, et plus du quart au Nigeria.

En Afrique, du Sénégal au Nigeria en passant par le Kenya, de nombreux employés et ex-employés de l'entreprise ont indiqué avoir été spécialement formés à la vente de ces services. Contraints par les objectifs commerciaux de leur direction et motivés par des primes alléchantes, les agents ont expliqué qu'ils faisaient payer ces services aux demandeurs, sans toujours préciser qu'ils étaient optionnels et, surtout, qu'ils ne garantissaient pas l'obtention du visa.

Au Sénégal, par exemple, un ex-salarié a déclaré de manière anonyme que le service de notification par SMS était présenté comme quasi-obligatoire. Il a fait part d'une "*pression*" subie pour vendre des VAS du type salon premium ou espace VIP. D'anciens employés de VFS au Kenya ont confié de leur côté qu'ils devaient systématiquement ajouter les frais de SMS et de courrier à la facture des demandeurs... qui ignoraient que ces VAS étaient facultatifs. Deux anciens membres du personnel ont précisé qu'ils percevaient également des commissions sur les ventes.

Des rapports d'inspection issus de 22 pays de la zone Schengen et de la Commission européenne elle-même soulignent également une "*pression excessive de VFS Global pour promouvoir ses services*" et un flou entretenu par l'entreprise sur le

caractère optionnel des VAS, comme l'attestent des rapports transmis par la Suède en 2025 et la République tchèque à la Commission en 2024.

### **Agences parallèles illégales**

À ce système sont venus se greffer des réseaux parallèles extérieurs à VFS, organisés notamment par des employés ou d'ex-employés de l'entreprise. Par leur maîtrise du système de prise de rendez-vous chez VFS, ils montent des "agences" extérieures, illégales mais laissant croire qu'elles collaborent avec l'entreprise. Souvent représentées par des personnes postées autour des bureaux de VFS, ces agences frauduleuses promettent plein succès aux candidats au visa, désespérés par les rejets répétitifs de leurs demandes.

A Dakar, à quelques pas du centre de visa de VFS Sénégal, une personne en pleine démarches pour un visa pour la France, témoigne : *"Tu essaies de trouver un rendez-vous à n'importe quel moment et il n'y en a pas. Donc il y a des agences (terme souvent utilisé par les fraudeurs) qui s'en chargent pour toi et tu paies entre 75 000 et 200 000 francs CFA (entre 114 et 300 € environ). Et on n'est même pas sûr d'obtenir le visa, c'est juste pour avoir le rendez-vous."* Ce qui fait dire à Salimata qu'il existe *"une complicité"* entre gérants d'agences et employés de VFS *"pour vendre des rendez-vous"*.

Dans le bureau VFS Global qui délivre des visas pour la Chine à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, l'enquête a pu prouver que cette complicité existe. Un journaliste participant à l'enquête s'est fait passer pour un demandeur de visa auprès d'une agence frauduleuse et a été mis en relation avec un employé du bureau VFS Global, qu'il a rencontré sur place. Ce dernier lui a réclamé 650 euros, soit plus du double du prix affiché pour le même visa.

En juin 2025 au Kenya, face aux plaintes des usagers, VFS Global s'est inquiétée publiquement de l'augmentation du nombre de personnes se faisant frauduleusement passer pour des agents de l'entreprise. *"Tous les créneaux de rendez-vous sont disponibles gratuitement sur notre site web officiel et sont attribués en fonction de nos prévisions des demandes de visa"*, a déclaré le directeur général des opérations de l'entreprise. *"Les demandeurs ne doivent en aucun cas payer des tiers pour obtenir un rendez-vous car ces affirmations sont mensongères."*

Interrogée par écrit, dans le cadre de cette enquête, sur ces réseaux frauduleux qui opèrent à l'extérieur de l'entreprise, VFS Global a répondu mettre *"activement en œuvre des mesures de sécurité robustes"*, tels que le mot de passe à usage unique et le CAPTCHA, pour protéger ses systèmes de prise de rendez-vous. Elle indique également avoir lancé la campagne #DoNotFallForFraud pour sensibiliser les demandeurs sur les escroqueries.

Concernant les services optionnels, VFS Global rappelle *"qu'ils sont élaborés en concertation avec les gouvernements"*, que *"les demandeurs sont clairement informés que ces services ne sont pas obligatoires"* et qu'*"ils n'influencent ni les décisions relatives aux visas ni les délais de traitement."*

En somme, VFS ne fait rien d'illégal mais bénéficie d'un système restrictif mis en place par les États. C'est ce que résume le président du conseil d'administration de l'entreprise française CapGemini, spécialisée dans les services numériques. Dans son rapport *Proposition pour une amélioration de la délivrance des visas*, publié en 2023, il qualifie la politique française des visas de *"machine à mécontentement"* du fait de l'obsession sécuritaire et migratoire de Paris.

*"Au Sénégal par exemple, sur 12 000 à 15 000 demandes, il y a un peu moins de 3 000 visas prévus pour les étudiants vers la France. Donc on fabrique près de 10 000 déçus, ça ne va pas du tout ! Avec un déficit de communication, on a une machine à mécontentement". "En France, on délivre généralement un visa d'un an. Si ça se passe bien, on passe à deux ans, puis trois... donc il fallait un nombre d'années incroyable pour arriver au visa de cinq ans. Il y a des hommes d'affaires qui vont et viennent entre Casablanca, Dakar et Paris, des professeurs d'université qui se déplacent pour des conférences, etc. Ce ne sont pas des migrants potentiels illégaux, donc pourquoi ne pas passer directement au visa de cinq ans ?"*

## **COTE D'IVOIRE**

### **Bloqués en Tunisie, plus de 240 migrants font le choix de revenir au pays**

Durant le week-end du 23-24 mai 2026, 243 migrants ivoiriens – des hommes surtout, mais aussi quelques femmes et une poignée d'enfants – sont arrivés à Abidjan à bord d'un vol spécial en provenance de Tunisie. Organisé par les deux pays, selon la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIE), ce "*retour volontaire*" représente pour eux un soulagement, malgré l'échec de leur but premier, qui était de gagner le continent européen.

Dans le centre d'accueil de la commune d'Abobo, par lequel ils transitent en attendant de pouvoir rentrer dans leurs familles respectives, beaucoup témoignent en effet des conditions de vie très dures auxquelles ils ont été exposés en Tunisie.

Une ivoirienne, de retour après avoir vécu deux ans à Sfax, ville connue pour être un lieu de départ des migrants vers l'île italienne de Lampedusa raconte : "*Les conditions étaient tellement difficiles. Il y a un endroit à Sfax, au bord de la mer, où quand la police vient, ils cassent tout, brûlent tout, et vous chassent comme des animaux*", puis confie avoir tenté de traverser six fois la mer Méditerranée. "*Mais ça n'a pas marché*". À l'annonce de son prénom, elle – qui patientait sous un préau où une fonctionnaire fait l'appel afin de "*libérer*" ces Ivoiriens rentrés au pays – saisit sa valise et s'engouffre dans un taxi pour rejoindre ses parents à Yopougon. D'autres attendent des bus pour se rendre à Daloa et Bouaké, entre autres.

Et parmi eux, certains préfèrent cacher leur visage, par crainte d'être reconnus. Il faut dire que les "*retours volontaires*" se font souvent à contrecœur, explique l'un des responsables de la DGIE : "*La plupart rentrent avec beaucoup de regrets parce que leurs parents avaient placé leurs espoirs en eux. Or, avec leur retour au pays, ces espoirs s'envolent, ils reviennent bredouilles.*"

Pour la DGIE, l'enjeu est donc de convaincre les candidats à la migration que des opportunités existent aussi en Côte d'Ivoire, que ce soit en termes de formations ou d'emplois. "*On ne cherche pas à les dissuader, ajoute-t-il. On essaie simplement de les persuader qu'ils peuvent rester en Côte d'Ivoire ou qu'il existe de meilleures voies que la migration irrégulière pour partir.*"

Revenu dans son pays après avoir passé deux ans en Tunisie, un ivoirien, lui, fait partie de ceux qui ne nourrissent aucun regret. "*Je suis rentré chez moi en bonne santé. Je peux travailler et avoir une vie meilleure. J'ai toujours l'espoir !*", lance ce chauffeur quadragénaire qui vit son retour en Côte d'Ivoire comme une deuxième chance, après avoir passé huit mois en prison pour défaut de carte de séjour pendant son exil tunisien.

Entre 2022 et 2025, près de 8 700 migrants ivoiriens sont rentrés chez eux avec l'appui de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Un tiers d'entre eux sont revenus de Tunisie.

## GHANA

### **Un groupe de migrants ouest-africains expulsés des États-Unis est arrivé à Accra**

Après avoir déjà accueilli un groupe de 42 migrants africains expulsés des États-Unis l'an dernier dans le cadre de l'accord migratoire qu'il a conclu avec Washington, un nouveau groupe de personnes originaires d'Afrique de l'Ouest a été renvoyé des États-Unis vers le Ghana, a-t-on appris samedi 30 mai 2026. Selon une avocate, ces migrants expulsés ont atterri jeudi 28 mai 2026 à Accra.

Alors que le Ghana a déjà reçu l'an dernier quelque 42 personnes expulsées du territoire américain dans le cadre de l'accord migratoire conclu avec Washington, on ignore à ce stade combien de ressortissants ouest-africains y sont arrivés cette semaine.

Une avocate américaine qui représente l'un de ces migrants, a pour sa part indiqué que son client bénéficiait d'un « *sursis d'expulsion* », un statut légal qui lui permettait de travailler et de vivre aux États-Unis et grâce auquel il aurait dû être protégé. Selon elle, cet homme pourrait être refoulé vers la Guinée, son pays d'origine, dès dimanche 31 mai.

Les accords conclus entre les États-Unis et des « *pays tiers* » tels que le Ghana ont déjà permis, par le passé, de contourner les lois américaines sur l'immigration. L'an dernier, le Ghana a expulsé un Gambien bisexuel vers son pays d'origine où il est désormais obligé de vivre caché, les relations entre personnes de même sexe étant criminalisées en Gambie. D'autres migrants expulsés avaient, quant à eux, été envoyés vers le Togo où certains vivent toujours en situation irrégulière et sans permis de résidence.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260531-ghana-un-nouveau-groupe-de-migrants-ouest-africains-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis-est-arriv%C3%A9-%C3%A0-accra>

## LIBYE

### **«La Libye est aux Libyens»: à Tripoli, une mobilisation anti-migrants**

Le jeudi 4 juin 2026 à Tripoli, des centaines de manifestants anti-migrants ont bloqué les bureaux du HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, ainsi que le siège de la Manul, la Mission d'appui des Nations unies pour la Libye. Ils ont scandé des slogans hostiles aux migrants et à leur installation permanente dans le pays : « *Non, non à l'installation !* », « *La Libye est aux Libyens !* » et « *Sortez de la Libye !* », peut-on lire sur les pancartes. Devant le siège de la Manul, les manifestants ont tenté d'accéder aux bureaux, avant l'intervention des services sécuritaires. Très en colère, ils ont réclamé le départ du HCR. Des pancartes dénonçaient la cheffe du gouvernement italien Giorgia Meloni accusée de vouloir obliger la Libye à garder les exilés sur son territoire. "*Non à la signature de conventions pour l'installation [de migrants] avec l'Italie*", était-il écrit en arabe à côté d'un portrait de la Première ministre italienne barré d'une croix rouge. "*La Libye n'est pas la poubelle du monde*", pouvait-on aussi lire sur des pancartes lors de ce rassemblement.

Des manifestants ont aussi fait jeudi l'amalgame entre les migrants (sans

papiers) et les réfugiés (avec une protection administrative) dont une majorité de Soudanais ayant fui leur pays en proie à une guerre civile. Les autorités libyennes avaient indiqué en décembre avoir prévu un traitement différencié pour les Soudanais. Le ministre de l'Intérieur, Imad Trabelsi, avait assuré qu'ils bénéficieraient d'un "*accès aux soins et aux écoles*".

Il y a un an, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a estimé le nombre de migrants et de réfugiés en Libye à 900 000 personnes. Les Libyens évoquent, de leur côté, 1,5 million de personnes. La guerre au Soudan a nettement augmenté le nombre de ces migrants et réfugiés.

Dans sa première réaction, la Manul nie l'existence d'un plan qui vise à réinstaller les migrants, affirmant que ces informations « *sont infondées* ». Elle s'inquiète « *du discours de la haine* » et des « *appels à la violence* » contre ses employés libyens et internationaux. Elle précise qu'elle travaille en coopération avec les autorités libyennes pour trouver des solutions aux personnes qui ont fui les conflits. Mais le gouvernement de Tripoli a, lui-même, jeudi, dans un communiqué, déclaré son opposition au plan de réinstallation de migrants, ce qui a rajouté à la confusion.

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye peine à retrouver sa stabilité. Elle est gérée par deux gouvernements rivaux : celui reconnu par l'ONU basé à Tripoli (ouest) et dirigé par Abdelhamid Dbeibah, et un exécutif à Benghazi (est) contrôlé par le maréchal Khalifa Haftar et ses fils.

Dans ce contexte, passeurs et trafiquants ont profité du climat d'instabilité qui y règne pour développer des réseaux clandestins pour migrants d'Afrique subsaharienne et de pays asiatiques souhaitant émigrer en Europe, par la mer.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260605-la-libye-est-aux-libyens-%C3%A0-tripoli-une-mobilisation-anti-migrants>

### **Procès contre un responsable d'exactions commises dans une prison de Libye**

Fin Mai 2026, s'est ouvert, **devant la Cour Pénale Internationale** à La Haye, le procès de Khaled Mohamed Ali El Hishri. La procureure énumère les 17 chefs d'accusation retenus contre lui : « *meurtre et tentative de meurtre, torture, viol et autres formes de violences sexuelles, ainsi qu'esclavage ...* ». Des crimes qu'il est accusé d'avoir commis, ordonnés ou facilités. Il a été arrêté le 16 juillet 2025 par les autorités allemandes à l'aéroport de Berlin, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale. Il est poursuivi pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre liés aux exactions commises dans la prison de Mitiga, près de Tripoli, en Libye, entre 2015 et 2020.

Il est ainsi **la première personne poursuivie pour crimes contre l'humanité commis en Libye à l'encontre de personnes exilées**. En effet, une fois interceptées en mer par les autorités libyennes, avec l'aide de Frontex, les personnes sont transportées dans des centres de concentration. Elles y sont retenues dans des conditions inhumaines et torturées afin d'exiger une rançon auprès de leurs familles en échange de leur libération.

Parmi les plus de 5 000 victimes estimées dans ce dossier, seules 64 ont été autorisées à participer. Un avocat commis d'office a été désigné pour les représenter toutes. Parmi celles qui restent invisibles figurent des personnes rencontrées au quotidien à Tours, à Paris, à Calais et ailleurs.

Le système est pourtant soutenu financièrement et facilité logistiquement par

l'Union européenne depuis plus de dix ans. Face à cette situation, Utopia 56 tente, à son échelle, de contribuer à la libération de la parole, notamment afin de faire pression sur la Cour, qui refuse à ce jour d'examiner les responsabilités des États européens et de leurs dirigeants. La lutte à l'échelle européenne est indispensable. L'une des victimes identifiées par la Cour est représentée par notre partenaire Front-Lex, une organisation juridique mobilisée pour la défense des droits des personnes migrantes et contre l'impunité européenne. En décembre dernier, ses avocats ont remporté une première victoire historique contre Frontex (l'agence de gardes-frontières et de garde-côtes de l'UE) devant la Cour de justice de l'Union européenne, ouvrant ainsi la voie à des milliers d'autres recours.

L'audience de la semaine dernière avait pour objectif de confirmer les charges retenues à l'encontre de Khaled Mohamed Ali El Hishri. **Le procès au fond, lui, n'aura lieu que dans plusieurs mois.**

[https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiI66L/LUZ0CS7MILy\\_](https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiI66L/LUZ0CS7MILy_)

### **"Retours volontaires" de l'OIM : près de 500 migrants rapatriés de Libye en une semaine**

Au total, 496 migrants ont été rapatriés dans leur pays via un "retour volontaire" organisé par l'Organisation internationale des migrations (OIM) ces sept derniers jours. Pour cela, trois vols ont été affrétés. Le premier est parti de la ville de Sabha, à quelques 600 km au sud de Tripoli. De cette région désertique, 151 migrants ont été rapatriés vers Cotonou, au Bénin, et Accra, au Ghana. Le second vol concernait 174 exilés. Ils ont quitté Tripoli en direction d'Islamabad, la capitale du Pakistan. Et enfin, le dernier avion est parti de Benghazi avec pour destination Dhaka, la capitale du Bangladesh, avec 171 migrants à son bord. *"Un soutien médical et de protection a permis à tous les bénéficiaires de recevoir des retours sûrs"*, assure l'organisation onusienne.

Ces dernières opérations témoignent de la dureté de la vie en Libye pour les migrants en transit tentant de rejoindre l'Europe. En effet, passeurs et trafiquants ont profité du climat d'instabilité qui règne dans le pays depuis la chute et mort de l'ancien dictateur Mouammar Kadhafi en 2011 pour développer des réseaux mafieux autour de la traite d'êtres humains. La majorité des migrants subsahariens jetés arbitrairement en prison sont aux mains de ces trafiquants et victimes d'extorsions. Les geôliers les torturent, les filment et envoient les vidéos à leurs familles pour demander des rançons. De nombreux migrants meurent aussi en détention, faute de famille et d'argent.

Depuis de nombreuses années, de nombreuses ONG et institutions témoignent de la violence subie par les exilés dans cet État d'Afrique du Nord. Et dans les geôles libyennes, les migrants vivent l'enfer. *"Nous étions tous enfermés, il y avait des jeunes comme moi, mais aussi des personnes âgées, ils ne nous donnaient pas à manger et ils nous frappaient. Ils nous ont demandé le numéro de téléphone de nos familles et ont passé des appels vidéo pour leur demander de l'argent pendant qu'ils nous frappaient. Ma famille n'avait pas d'argent, alors ils m'ont frappé et m'ont arraché un ongle, puis j'ai perdu connaissance. Je ne me souviens plus de ce qui s'est passé ensuite"*, témoignait un Bangladais en aout 2025.

Le nombre de "retours volontaires" effectués depuis la Libye témoigne aussi de cet "enfer libyen", et ce depuis plusieurs années. Entre le lancement du programme d'aide au retour humanitaire "volontaire" (VHR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2015 et juin 2025, plus de 100 000 migrants en Libye ont regagné

leur pays en Afrique et Asie.

Les personnes rapatriées sont originaires de 49 pays d'Afrique et d'Asie comme le Nigéria, le Mali, le Niger ou encore le Bangladesh entre autres. Si pour la grande majorité, il s'agissait d'hommes (près de 73 000), environ 17 000 femmes ainsi que plus de 10 000 enfants - parfois non accompagnés - ont également bénéficié de cette aide de l'OIM.

Mais le retour est parfois impossible. Les exilés soudanais, par exemple, ne peuvent rejoindre leur pays déchiré par un conflit sanglant. D'autres migrants, coincés en Libye, fuient des violences familiales au pays, comme une mère Camerounaise, et sa fille de 7 ans qui a fui un mari violent et violeur au pays. Elle rêve de quitter la Libye où elle a déjà séjourné trois fois en prison, mais ne sait pas où aller.

## **MAURITANIE**

### **1187 migrants ont été secourus au large des côtes mauritaniennes en dix jours**

« 1 187 [migrants] ont été secourus depuis le 28 mai 2026, ce qui représente une forte concentration des opérations de sauvetage sur cette période récente », a indiqué mardi 9 juin 2026 le directeur de la lutte contre la migration irrégulière des garde-côtes mauritaniens. Ce chiffre porte à 1 417 le nombre de migrants auxquels les autorités ont porté secours depuis le début de l'année. La vague des départs a repris à la fin mai, quelques jours après la Tabaski (fête familiale rappelant le sacrifice d'Abraham), à un rythme qui fait figure de mauvais signe qui, s'il perdure, « les arrivées pourraient atteindre un niveau inédit cette année », même si pour l'instant, il n'y a eu aucune arrivée aux Canaries, donc aucune traversée réussie. Parmi les pirogues interceptées, huit venaient de la Gambie et du Sénégal.

Toutes les personnes secourues ont été transférées dans des centres d'accueil temporaires pour étrangers financés par l'Union européenne, situés à Nouakchott et à Nouadhibou. Conçues pour étudier leur éligibilité à la protection internationale, ces structures accueillent les rescapés pendant 72 heures maximum, le temps de « déterminer leur situation individuelle ».

Depuis les accords signés entre les pays européens et certains pays africains de la côte Atlantique comme le Maroc ou la Mauritanie, les contrôles s'intensifient pour empêcher les traversées vers le Vieux Continent, ce qui explique en partie la hausse du nombre de sauvetages recensés. Une autre de leur conséquence est le déplacement des routes migratoires, dont les départs se font de plus en plus au sud, depuis la Gambie ou la Guinée, rallongeant ainsi la durée des traversées et donc les risques de se perdre en mer ou de chavirer.

### **110 migrants secourus après la panne du moteur de leur embarcation**

Dans la nuit du mardi 2 au mercredi 3 juin 2026, une embarcation avec 110 migrants à son bord, dont 12 femmes et trois mineurs, a été secourue près de Nouakchott, la capitale. Le sauvetage, qui a duré huit heures, "s'est déroulé à environ huit milles marins [environ 14 km] de la côte dans des conditions météorologiques difficiles", explique des garde-côtes. Touchée par une panne en pleine mer, la pirogue qui partait de Banjul, la capitale gambienne, réunissait 80 Maliens, 12 Sénégalais, 10 Gambiens, trois Ivoiriens, quatre Mauritaniens et un Nigérian. Ils cherchaient à rejoindre les Îles Canaries.

### **Plus de 500 migrants interceptés en quatre jours par les garde-côtes**

Entre le jeudi 28 et le dimanche 31 mai 2026, 578 migrants tentant de rejoindre l'Europe via l'archipel des Canaries ont été interceptés au large de la Mauritanie. La première opération des garde-côtes mauritaniens, menée "*dans le cadre des missions de surveillance et de sauvetage maritimes*", a permis de ramener à terre 54 migrants. Le lendemain, le vendredi 29 mai, aux alentours de 10h, 223 migrants à bord d'une pirogue partie de Gambie ont été interceptés. Tous étaient originaires de pays d'Afrique Subsaharienne et parmi eux figuraient au moins 21 femmes et 35 mineurs. Le 30 mai 2026, c'est une embarcation transportant 158 exilés qui a été arrêtée par les garde-côtes. Enfin, le dimanche 31 mai, 143 migrants, eux aussi en provenance de la Gambie, ont été pris en charge par les autorités mauritaniennes au nord de Nouakchott, la capitale. Il y avait 27 femmes et neuf mineurs à bord du bateau. Parmi les 578 exilés interceptés, on compte 371 Sénégalais, 175 Gambiens, 16 Guinéens, huit Sierra-Léonais, trois Ivoiriens, deux Nigériens, deux Maliens et un Burkinabé.

La plupart étaient partis de Gambie car depuis les accords signés avec l'Union Européenne (UE) et l'Espagne, la Mauritanie (comme d'autres pays comme le Maroc ou le Sénégal) intensifie les contrôles sur ses côtes et les interceptions de migrants en situation irrégulière pour empêcher les traversées vers l'Europe.

Pour atteindre les Canaries et éviter le renforcement des contrôles au large de ces pays que les exilés prennent la mer plus au sud. Les départs de pirogues se font donc de plus en plus depuis la Guinée et la Gambie. "*La Gambie est une zone de départ potentielle comme l'ensemble des pays côtiers de cet espace (Mauritanie, Sénégal, Guinée), sachant que les départs avaient déjà eu tendance à se déplacer – du Maroc vers la Mauritanie et vers le Sénégal*".

Selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras, 1 906 exilés sont morts ou portés disparus en 2025 sur les routes menant à l'Espagne. Un nombre toutefois en forte baisse par rapport à 2024, où l'on décomptait 9 757 décédés ou disparus sur cette route (soit la quasi-totalité des décès en mer vers l'Espagne cette année-là).

## **MAROC**

### **26 nouveaux corps de migrants retrouvés à la frontière algérienne depuis 2026**

Selon l'Association marocaine pour les droits de l'Homme (AMDH), 26 corps de migrants ont été retrouvés depuis le début de l'année. Parmi les victimes, d'origine subsahariennes et soudanaises, figurent une femme et un enfant de moins de trois ans. Les corps des exilés ont été retrouvés à divers endroits. Quinze corps ont été découverts dans la région de Ras Asfour. Les onze autres ont été trouvés dans la province de Figuig - six à Aïn Chaïr et cinq à Bouârfa -. Seuls quatre exilés ont été identifiés. La découverte de cadavres de migrants dans cette région désertique du sud du pays est "*nouvelle*", explique un membre de l'AMDH.

Cette route est principalement empruntée par les migrants soudanais qui souhaitent prendre un passage gratuit, hors des réseaux de passeurs. Mais cette alternative, "*est beaucoup plus éloignée et plus dangereuse*". Près de 300 km séparent la ville d'Oujda de celle de Figuig.

Les causes de ces décès restent non déterminées officiellement mais, estime l'association, coïncident avec des conditions climatiques difficiles, "*notamment une*

*baisse des températures, des pluies et des chutes de neige*". L'association pointe aussi la militarisation de la zone qui rend les passages clandestins plus "dangereux".

Les déplacements de nuit entraînent des chutes sur des routes accidentées et "méconnues" des migrants. L'association évoque "l'impossibilité d'allumer des feux pour se réchauffer", et la présence d'un fossé "profond de 4,5 mètres de large sur 4 mètres de profondeur", côté algérien.

"Les migrants [tombent dans ce fossé parce qu'ils] se déplacent la nuit dans l'obscurité totale [pour essayer de franchir la frontière], *ils ne peuvent même pas allumer les lampes de leur téléphones portables pour ne pas être repérés par les militaires*". Et faute de secours dans la zone, de nombreuses vies "n'ont pas été sauvées à temps" précise encore le rapport.

Concernant les corps retrouvés dans la région désertique de Figuig, l'association ne dispose que peu d'informations. Car comme pour les autres décès, "les autorités n'ont pas communiqué de bilan des autopsies". C'est une région plus désertique donc il n'y a pas, pour ces morts, les mêmes questions de froid et de passages montagneux qu'à Ras Asnour. "Nous n'avons que très peu d'informations sur cette route très éloignée. Les décès peuvent avoir de multiples raisons : les conditions difficiles du désert, des violences sur la route, etc."

Les migrants d'Afrique subsaharienne qui traversent généralement cette frontière depuis l'Algérie pour tenter d'entrer au Maroc et continuer leur chemin vers l'Europe se retrouvent pour beaucoup piégés par des trafiquants. Ils sont kidnappés, rançonnés. "Les migrants sont séquestrés, mains ligotées, interdits de sortir, torturés après avoir saisis tout ce qu'ils possédaient (argent, téléphone...). Par la suite, chaque migrant est filmé dans cet état de détresse. La vidéo enregistrée est envoyée à sa famille (qui peut être dans le pays d'origine ou en Europe) pour demander une rançon de 500 euros contre sa libération", peut-on lire dans le rapport de l'AMDH.

Les femmes sont elles aussi victimes d'exactions. "Elles subissent d'autres violations par les chefs de ces bandes criminelles qui les exploitent sexuellement pendant des années et bloquent leur projet de migration".

## MOZAMBIQUE

### **Nourrir sa famille, le défi quotidien des communautés déplacées du Cabo Delgado**

Plus de 1 500 personnes se sont déplacées depuis le début du mois au Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique, selon l'Observatoire international des migrations. Elles fuient les attaques des shebabs, groupe terroriste affilié à l'État islamique.

Voilà plus de deux ans qu'il a fui son village, qui a été attaqué deux fois par les shebabs. Avec sa famille, il vit aujourd'hui à Pemba dans un camp de fortune. *Quand on est arrivé, on n'avait rien à manger, que de l'eau et un peu de manioc sec donné par les communautés voisines. Pendant un an, on a dormi dans ce champ, par terre. Puis j'ai construit un abri en paille et en bâtons pour les enfants* ».

Au Cabo Delgado, chaque jour, le défi est le même : trouver de quoi nourrir la famille. Les déplacés sont des agriculteurs, aujourd'hui dépourvus de leurs terres. « *Ici en ville, il n'y a pas de champs à cultiver. Les plus proches sont à 20 kilomètres, explique-t-il. Il faut donc de l'argent pour le transport et aussi pour la location des terres. Je ne vis que de petits boulots. Aujourd'hui par exemple, je suis allé creuser des latrines pour quelqu'un* ».

L'aide humanitaire étant absolument insuffisante, les déplacés tentent de cultiver où ils peuvent, au risque de créer des conflits fonciers. « *Les communautés autochtones ont déjà du mal à cultiver à cause du changement climatique. Elles-mêmes vont chercher des terres plus riches ailleurs. Cela crée donc des conflits avec les déplacés. Et puis, il y a aussi des conflits liés aux modes de vie différents* », précise un membre du « Noyau pour le développement des communautés du Cabo Delgado ». D'après l'ONG Armed Conflict Location & Event Data (Acled), 26 personnes ont été tuées par les shebabs ces deux dernières semaines.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260522-mozambique-nourrir-sa-famille-le-d%C3%A9fi-quotidien-des-communaut%C3%A9s-d%C3%A9plac%C3%A9es-du-cabo-delgado>

## SENEGAL

### Plus de 400 migrants ont été secourus par la marine au large de Saint-Louis

Au moins 416 migrants, répartis dans deux pirogues, ont été secourus par la Marine nationale du Sénégal vendredi 22 mai 2026 au large de Saint-Louis, dans le nord du pays. Selon le communiqué des autorités, les migrants ont ensuite été débarqués à la Base navale Amiral Faye "et mis à la disposition de services compétents".

Plus tôt dans le mois, le 17 mai, la marine a porté assistance à plus de 150 exilés près de Saint-Louis. Ces personnes naviguaient depuis six jours dans l'Atlantique après un départ depuis la Gambie. Le 5 mai 2026, une pirogue transportant 153 migrants a été secouru au large de Dakar, selon la Marine nationale sénégalaise.

L'objectif de tous ces migrants était de rejoindre l'Europe via les îles Canaries, situées à plus de 1 300 km de là. Et s'ils sont arrêtés au large du Sénégal, c'est parce qu'ils partent de toujours plus loin. Fuyant les contrôles renforcés au large des pays comme le Maroc ou la Mauritanie, ils sont nombreux à embarquer depuis les côtes gambiennes. "La Gambie est une zone de départ potentielle comme l'ensemble des pays côtiers de cet espace (Mauritanie, Sénégal, Guinée), sachant que les départs avaient déjà eu tendance à se déplacer – du Maroc vers la Mauritanie et vers le Sénégal. Depuis récemment, donc, on note une augmentation des départs de Gambie, mais aussi plus au Sud, de Guinée-Bissau et de Guinée", expliquait une spécialiste des politiques migratoires africaines, fin septembre 2025.

L'éloignement des zones de départ représente évidemment un risque accru pour les migrants. "Les voyages sur l'Atlantique sont déjà risqués. La distance est importante – il faut entre 4 et 7 jours de navigation si tout se passe bien [pour rejoindre l'archipel espagnol] -, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise, d'autant que le comportement des passeurs peut accroître le danger", ajoutait la spécialiste.

Selon l'ONG Caminado Fronteras, 1 906 exilés sont morts ou portés disparus en 2025. Un nombre toutefois en forte baisse par rapport à celui de 2024 : 9 757 décédés ou disparus. Cette baisse est à mettre en lien avec la chute des arrivés aux Canaries en 2025 et début 2026. Un peu plus de 17 500 personnes ont rejoint l'archipel depuis le 1er janvier 2025, contre près de 47 000 en 2024, selon le ministère espagnol de l'Intérieur. Et depuis le début de l'année 2026, **la baisse se poursuit**. Entre le 1er janvier et le 15 mai, 3 018 migrants sont arrivés aux Canaries contre 10 822 sur la même période l'année dernière, soit une baisse de 72%.

## TUNISIE

### La vidéo d'une femme migrante dénudée et menacée de viol suscite l'indignation

La vague d'indignation qu'a suscitée la vidéo d'une femme subsaharienne enceinte dénudée par un adolescent qui la menace d'un couteau et de viol collectif, devant sa famille, n'en finit pas de circuler sur le Facebook tunisien, même si elle n'a pas été encore authentifiée ou commentée par les autorités. Un journaliste tunisien, a cependant authentifié la vidéo. Elle a été tournée dans la ville de Thyna à Sfax, une région devenue une plaque tournante des départs de migrants subsahariens vers la Méditerranée.

Sur les réseaux sociaux, depuis la diffusion de la vidéo, les statuts indignés pour dire non à la violence et au racisme s'enchaînent, mais ils sont aussi contrebalancés par des commentaires racistes du type : "*Rentrez chez vous*" adressés aux Subsahariens ou encore d'autres bien plus violents, appelant à les dégager. "*C'est quoi cette population qui se substitue à la police pour faire régner l'ordre, comment en est-on arrivé là ?*", dénonce un créateur de contenu sur Instagram. D'autres, comme un acteur tunisien, interpellent directement les autorités et les appellent à agir contre les agresseurs de cette femme. "*Ça en devient insupportable, toute cette haine*", s'exclame le rédacteur en chef du média en ligne Nawaat. Le média a publié un édito cinglant pour dénoncer "*le laisser-faire généralisé à l'égard de cette violence. On laisse pourrir la situation et on pousse les Subsahariens à quitter le pays de la manière la plus odieuse qui soit*", renchérit-il.

Une migrante ivoirienne qui vit en Tunisie depuis 2020 rapporte que la situation est bien pire qu'en 2023, après les propos polémiques du président sur les risques d'un grand remplacement dû à la migration des Subsahariens dans le pays. "*À l'époque, il y a eu les campagnes sécuritaires, les expulsions de logements, mais on pouvait se tourner vers le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés), certains Tunisiens étaient solidaires et ça n'a pas duré trop longtemps. Là, littéralement, on est dans la psychose collective. On n'ose plus sortir de chez nous et surtout on ne sait plus qui appeler en cas d'agression*". Elle dit aller au travail tous les jours en transport public et éviter certains points de contrôle de police « *pour ne pas être palpée lors du contrôle et aussi parce qu'il y a un risque qu'on nous prenne notre argent* », dit-elle. Comme beaucoup de ses amis sur place, elle envisage de rentrer au pays, face à ce climat difficile. "*Il n'y a nulle part où l'on se sent en sécurité, on sait maintenant que les gens n'hésitent pas à venir dans les maisons s'ils veulent en découdre avec nous*", ajoute-t-elle.

Sur les réseaux sociaux, la désinformation circule à foison. D'anciennes vidéos montrant des migrants envahissant des plages par groupes pour se baigner font surface, un internaute appelle à empoisonner les femmes et leurs enfants, un autre internaute à les brûler vifs avant le démarrage de la saison touristique. Tous ces propos, bien que condamnés parfois par les internautes, font rarement l'objet de poursuites judiciaires. "*Nous avons une loi contre le racisme et la discrimination raciale depuis 2018 qui est très peu utilisée. Par contre, quand un internaute fait un statut critique du pouvoir, là le procès va très vite et l'emprisonnement aussi*", commente-t-il.

Sur le plan politique, les dérapages sont fréquents. En avril 2026, un député du Parlement, avait, en pleine intervention parlementaire, nié la possibilité de viol d'une femme migrante, disant : "*Une femme migrante ne peut pas être violée, nous avons la beauté en Tunisie*". En février 2026, une députée, exprimant des inquiétudes sur l'augmentation des naissances d'enfants subsahariens, avait appelé à mieux contrôler la natalité. Elle dénonce régulièrement le manque d'action de l'État pour contrôler les flux migratoires de Subsahariens en Tunisie.

Ils seraient entre 20 000 et 25 000 selon les ONG. En 2024, le ministre de l'Intérieur tunisien parlait de 23 000 en situation irrégulière. Depuis juillet 2025, la Garde nationale tunisienne organise avec le Croissant-Rouge tunisien et l'OIM, l'Organisation internationale pour les migrations, des campagnes de rapatriement volontaire. Plus de 8 000 ont eu lieu en 2025, un chiffre en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Les autorités disent vouloir en atteindre 10 000 d'ici fin 2026, des vidéos de ces rapatriements sont fréquemment diffusées sur les pages officielles ou les médias étatiques. Mais les autorités communiquent peu sur la situation socio-économique tendue, à l'origine aussi des problèmes entre migrants et population locale dans certains quartiers, et les violences dont les Subsahariens font fréquemment l'objet. « *Ils sont devenus le bouc émissaire d'une société qui va mal et d'un racisme d'État* », estime un militant au sein de la société civile.

Suite à la publication de la vidéo de l'agression de la femme migrante et aussi des photos de migrants agressés et blessés, l'Union des Ivoiriens en Tunisie a publié un communiqué le 5 juin. *"Des témoignages concordants font état d'interpellations musclées, d'intrusions dans les domiciles, de confiscations de biens personnels, d'agressions physiques, de traitements dégradants et, dans certains cas, de violences sexuelles"*. Il rappelle aussi que parallèlement à ces campagnes de violences, les arrestations et les contrôles de subsahariens se multiplient, même pour les migrants résidant légalement en Tunisie et les étudiants subsahariens. L'Union des Ivoiriens appelle l'ambassade de Côte d'Ivoire à agir face à cette recrudescence des violences.

Depuis la publication de la vidéo et face à l'escalade de violences et d'agressions dont sont victimes plusieurs Subsahariens ces derniers jours, un collectif d'associations tunisiennes a également publié un communiqué. Elles y dénoncent la banalisation des crimes racistes et une impunité systématique pour les agresseurs résultant de la *"complicité des institutions étatiques"*, selon le texte.

Le ministère de l'Intérieur a réagi par le biais d'un communiqué. *"Les services de sécurité, après une enquête approfondie, ont identifié et arrêté les auteurs des faits, bien qu'aucune plainte formelle n'ait été déposée"*, écrit le ministère de l'Intérieur tunisien, tout en ajoutant que leurs recherches auraient prouvé que la vidéo date d'au moins cinq ans. Le communiqué des autorités ajoute : *"Malgré les tentatives de manipulation et d'exploitation de la vidéo, l'État tunisien demeure déterminé à garantir les droits et la dignité de toute personne se trouvant sur son territoire et à appliquer la loi aux contrevenants. Il réaffirme son engagement en faveur d'une approche humanitaire face à la migration irrégulière et sa volonté de trouver des solutions urgentes pour permettre à tous les migrants en situation irrégulière de retourner volontairement dans leur pays d'origine dans les meilleures conditions possibles"*.

Pour la société civile et de nombreux internautes choqués par cette vidéo et la montée des commentaires racistes envers les migrants subsahariens ces dernières semaines, la réaction des autorités est plus que nécessaire mais insuffisante. *"Il n'y a pas besoin d'une plainte officielle pour enquêter face à ce qui s'est déroulé dans la vidéo, des faits qui violent la loi contre les violences faites aux femmes, sans compter les armes blanches dont disposent les agresseurs et les menaces proférées"*, écrit une avocate. Une militante dénonce aussi l'opération de communication des autorités, le communiqué ayant été diffusé à la télévision nationale juste avant le match amical Tunisie-Belgique, à un horaire de grande audience.

Les opérations de rapatriements volontaires de migrants subsahariens par le gouvernement se poursuivent. Plus d'une centaine ont eu lieu cette semaine.

## ASIE

### TURQUIE

#### 30 migrants découverts dans la cuve d'un camion-citerne

Trente migrants clandestins ont été découverts dissimulés dans la cuve vide d'un camion-citerne dans le sud-est de la Turquie, près de la frontière iranienne. Une vidéo publiée mercredi 3 juin 2026 par la police de la province de Bitlis montre plusieurs hommes être extirpés par les trappes du poids lourd. « *Un suspect impliqué dans l'organisation de ce trafic a été arrêté et placé en garde à vue* », a indiqué la police, sans préciser la nationalité des migrants et de l'homme interpellé. La police de Bitlis n'a indiqué que les trente migrants seront expulsés.

Des migrants clandestins sont régulièrement découverts dans des remorques de poids lourds, dans cette province de Van située à moins de 300 km de la frontière iranienne.

En 2026, la province de Van abritait aussi de nombreux réfugiés iraniens fuyant l'offensive israélo-américaine contre le régime de la République islamique. Selon Le Monde, *"cette cité carrefour a toujours été le premier point de chute des Iraniens, exemptés de visa en Turquie. En l'absence de statistiques détaillées, on estime, selon les sources, à quelques milliers, peut-être plus de 10 000, les Iraniens possédant un statut de réfugié temporaire et résidant à Van"*.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Turquie-30-migrants-decouverts-dans-la-cuve-d-un-camion-citerne>

## TEMOIGNAGE

### "Pourquoi on n'écoute pas nos histoires et on regarde seulement notre pays ?" : un Sénégalais débouté de l'asile en Grèce

Témoignage d'un Sénégalais de 23 ans qui se dit menacé dans son pays d'origine. Le jeune homme a demandé l'asile sur l'île grecque de Samos mais son dossier a été rejeté. Le Sénégal est en effet considéré comme un "pays sûr" par Athènes.

*"Arrivé en Turquie en septembre dernier, j'ai tenté à 10 reprises de prendre la mer vers les îles grecques de la mer Égée. Une fois, j'étais dans un convoi [terme utilisé par les migrants pour désigner un groupe prenant place dans un canot] avec 45 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants. On a croisé un bateau des garde-côtes grecs en mer Égée alors qu'on approchait de l'île de Samos. Deux Grecs sont montés dans notre embarcation : un pour piloter le canot et l'autre pour nous surveiller. Ils ont conduit notre embarcation jusqu'aux eaux turques, ont pris le carburant, ont cassé le moteur et nous ont laissé au milieu de la mer comme ça. Le bateau a commencé à prendre l'eau, on a eu très peur de nous noyer. Mais finalement, les Turcs sont venus nous chercher.*

Ces dernières années, des ONG et médias ont publié des récits de migrants affirmant avoir été refoulés en mer par les forces grecques. Athènes a toujours nié ces accusations.

*D'autres fois, je n'ai pas réussi à atteindre les îles grecques pour plusieurs*

*raisons : moteur cassé, interception par les Turcs... Mais finalement, le 28 octobre 2025, notre canot de 17 personnes a atteint Samos par ses propres moyens. On s'est d'abord cachés sur une montagne, de peur d'être renvoyés en Turquie. Puis on a marché pendant des heures à la recherche d'un village. Là, on a vu la police qui nous a emmenés dans le centre de Samos. Dans le camp, on a pris mes empreintes et on m'a posé quelques questions. Puis, j'ai demandé l'asile car j'ai reçu des menaces de mort au Sénégal à cause d'un conflit politico-familial. Si je suis renvoyé, je serais en danger.*

*J'ai eu mon entretien avec les services de l'asile fin novembre et j'ai été débouté une première fois le 9 janvier 2025. Puis, mon recours a été rejeté le 5 mars. Dès le lendemain, les autorités m'ont ordonné de sortir du camp, sans aucune solution. J'ai quand même pu redemander l'asile une deuxième fois le 23 avril, mais le 7 mai j'ai de nouveau reçu un refus. J'ai donc encore fait appel et le recours doit être examiné le 10 juin.*

En Grèce, il est possible de déposer à deux reprises un dossier d'asile, ce qu'on appelle une "demande ultérieure". "Une demande ultérieure est une demande de protection internationale qui est introduite à nouveau après une décision de rejet définitif émise par la police, le Service d'asile ou l'Autorité des appels. (...) Le Service d'asile examinera les éléments de preuve que vous présentez et décidera s'ils sont nouveaux et substantiels pour votre demande de protection internationale".

*Je dors dehors depuis le 6 mars 2026, alors que certaines personnes sont dans la même situation que moi [en recours] et elles vivent toujours dans le centre. Je ne comprends pas. Donc, cela fait près de trois mois que je vis à la rue près du centre, dans des conteneurs abandonnés, avec sept autres Sénégalais, eux aussi déboutés. De toute façon depuis mon arrivée, je n'ai vu aucun Sénégalais obtenir l'asile. Même si tu as des menaces et des preuves, on rejette ton dossier.*

*La Grèce estime que le Sénégal est un "pays sûr" mais même dans un pays sûr, les citoyens peuvent avoir des problèmes avec les autorités et besoin de protection. Je ne sais pas ce que je vais devenir : pourquoi on n'écoute pas nos histoires personnelles et on regarde seulement notre pays ? Ce n'est pas une vie de dormir dans la rue. On n'a pas à manger, ni à boire. Heureusement que des associations nous donnent de l'eau et de la nourriture. Mais les conditions de vie sont très dures, inhumaines. La police est venue nous voir la semaine dernière et nous a donné cinq jours pour quitter les lieux. Mais on n'a nulle part où aller, on ne connaît personne ici. On doit aller où ?"*